Quatre-vingt-quatrième année. — N° 149. Le Numéro : 15 francs. Samedi 21 Juin 1952.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6 550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Editions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère de la justice.

Décret n° 52-712 du 20 juin 1952 portant création de postes de juges au tribunal de première instance de la Seine (p. 6202).

Ministère des affaires étrangères.

Arrêté du 31 mai 1952 fixant le taux de l'indemnité familiale d'expatriation des personnels civils et militaires en service dans les territoires occupés d'Allemagne (p. 6202).

Ministère de la défense nationale.

Décret du 17 juin 1952 portant concession de la médaille militaire (p. 6203).

Décret du 18 juin 1952 modifiant de précédents décrets portant promotion ou nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 6204).

Décret du 18 juin 1952 portant promotion dans le cadre de réserve des officiers greffiers de justice maritime (p. 6204).

Décision portant admissions à l'emploi de maître ouvrier tailleur et cordonnier (troupes coloniales) (p. 6204).

Décision portant inscription au tableau d'avancement (service de santé, armée de l'air, réserve) (p. 6204).

Décision portant nomination de sous-officiers de l'armée active de l'air (rectificatif) (p. 6204).

Liste de classement des candidates admises au concours de recrutement de personnel militaire féminin de l'armée de l'air (p. 6204).

Liste des candidats élèves officiers de réserve admis en stage de spécialisation (armée de l'air) (p. 6207).

Liste de candidats admis en peloton de spécialisation (armée de l'air, réserve) (p. 6207).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Arrêté du 18 juin 1952 portant approbation de modifications apportées au règlement particulier de la Compagnie des agents de change de Lyon (p. 6207).

Arrêté portant rétablissement des droits de douane d'importation applicables aux matières colorantes organiques (rectificatif) (p. 6207).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté du 10 juin 1952 portant institution d'une commission d'intégration compétente pour les personnels contractuels techniques et administratifs du centre national de la recherche scientifique (p. 6207).

Arrêté portant délégation de fonctions (inspecteurs d'académie) (p. 6208).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêtés portant nominations au conseil supérieur des transports (p. 6208).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 11 juin 1952 fixant les règles de tarification des risques d'accidents du travail et des maladies professionnelles dans les exploitations minières et assimilées (p. 6209).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret du 20 juin 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 6210).

Décret portant acceptation d'un legs (rectificatif) (p. 6210).

Arrêtés portant promotions, affectations, réintégration et mise en disponibilité (inspection de la santé) (p. 6210).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Réunions de commissions du vendredi 20 juin 1952. — Convocation de la conférence des présidents (p. 6211).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Réunions de commissions du vendredi 20 juin 1952. — Convocations de commissions (p. 6211).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Réunions de commissions des 18 et 19 juin 1952. — Convocations de commissions (p. 6212).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions (p. 6212).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux importateurs de beurre originaire et en provenance du Danemark (p. 6215).

Avis aux importateurs fixant les conditions d'application de l'arrêté du 13 juin 1952 (droits de douane d'importation sur les matières colorantes organiques) (rectificatif) (p. 6215).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux importateurs de beurre originaire et en provenance du Danemark (p. 6215).

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Deuxième liste provisoire de classement de l'année 1950 des candidats aux emplois réservés (p. 6216).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de vacance du poste de médecin chef à l'hôpital psychiatrique de Vieille-Eglise (Seine-et-Oise) (p. 6215).

Avis de vacance du poste de directeur départemental de la santé de la Haute-Savoie (p. 6215).

Avis de vacance du poste de directeur départemental de la santé de la Loire (p. 6215).

Avis de vacance d'un poste de médecin adjoint au sanatorium Marie-Mercier, à Rocles, par Tronget (Allier) (p. 6215).

Bulletin de la Société nationale des chemins de fer français (23e semaine de 1952) (p. 6229).

Annonces (p. 6230).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 58 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du vendredi 20 juin 1952. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 3075).

CONSEIL ECONOMIQUE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 8

Avis et rapports. — Séance du 17 juin 1952 (p. 107).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Taux de l'indemnité familiale d'expatriation des personnels civils et militaires en service dans les territoires occupés d'Allemagne.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques, le ministre des affaires étrangères, le ministre de la défense nationale, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique,

Vu le décret n° 51-652 du 28 mai 1951 modifiant le régime d'indemnisation des personnels civils et militaires en service dans les territoires occupés d'Allemagne,

Arrêtent:

Art. 1er. — Pour la période comprise entre le 1er avril 1951 et le 31 mai 1952, l'indemnité familiale d'expatriation allouée, en application de l'article 2 du décret n° 51-652 du 28 mai 1951 susvisé, aux personnels militaires et aux personnels civils relevant du haut commissariat de la République française en Allemagne en service dans les territoires occupés d'Allemagne est fixée aux tarifs maxima prévus par le tableau annexé audit décret.

Art. 2. — Pour la période comprise entre le 1er juin 1952 et le 31 juillet 1952, cette indemnité est fixée à 90 p. 100 des mêmes tarifs.

Art. 3. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre des affaires étrangères, le ministre de la défense nationale, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 mai 1952.

Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

Le président du conseil des ministres,
ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HENRI YRISSOU.

Le ministre de la défense nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MAURICE CRUCHON.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-MOREAU.

Le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
GEORGES LAPEYRE.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret n° 52-712 du 20 juin 1952 portant création de postes de juges au tribunal de première instance de la Seine.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice, et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu le décret du 25 juin 1934 relatif à l'organisation judiciaire, modifié notamment par les lois des 19 mai 1944 et 18 septembre 1948, ensemble le décret du 1er décembre 1948;

Vu l'article 64 de la loi de finances n° 52-401 du 14 avril 1952;

Vu la loi n° 51-1494 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (justice),

Décrète:

Art. 1er. — L'article 2, alinéa 2, du décret susvisé du 25 juin 1934, modifié notamment par les lois du 19 mai 1944 et du 18 septembre 1948 et relatif à l'organisation judiciaire, est à nouveau modifié ainsi qu'il suit:

« Le cadre des juges du tribunal de la Seine comprend, conformément aux indications de ce tableau, cinquante-six juges dont le rang reste fixé par les dispositions actuellement en vigueur et vingt-huit juges adjoints dont le rang est déterminé par l'article 3 ci-après ».

Art. 2. — Le tableau B annexé au décret susvisé du 25 juin 1934, modifié notamment par le décret du 1er décembre 1948, est à nouveau modifié ainsi qu'il suit:

COUR D'APPEL	DÉPARTEMENT	CHEF-LIEU des tribunaux.	CH.	P.	V. P.	J. I.	J. I. adj.	J.	J. adj.	P.	S.	S. adj.	G. C.	G.
Paris.	Seine.	Seine.	19	1	40	26	25	56	28	1	31	25	1	85

(Le reste sans changement.)

Art. 3. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 juin 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-MOREAU.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 17 juin 1952 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 17 juin 1952, sont décorés de la médaille militaire les militaires dont les noms suivent:

Abdallah ben Bourhim ben Mohamed, tirailleur de 2e classe, 2e régiment de tirailleurs marocains, 4e bataillon de marche, mle 4883/50.

Allal ben Kherbaoui, sergent, III/4e régiment de tirailleurs marocains, mle A. 9647. Cette concession annule la citation à l'ordre 658 du 22 novembre 1950.

Aouchache Hamida ben Messaoud, caporal-chef, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1943 G, mle 106 LM. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 103 du 13 août 1948.

Barscz (Joseph), sergent-chef, compagnie de transport de légion étrangère 3/516.

Berthou (Robert), 2e classe, bataillon porté des troupes françaises en Indochine du Nord. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 284 du 3 juillet 1947.

Bouazza ben Rahal, caporal-chef, 2e bataillon du 6e régiment de tirailleurs marocains, mle B/1653. Cette concession annule la citation à l'ordre 82 du 7 mars 1951.

Bruneteau (Guy), sergent, 2/24e régiment de marche de tirailleurs sénégalais.

Carresse (René-Prosper), sergent-chef, 8e bataillon de parachutistes coloniaux.

Cimmino (Domenico), 2e classe, 2e régiment étranger d'infanterie. Cette concession annule la citation à l'ordre 744 du 5 août 1949.

(Pour prendre rang du 21 mai 1952.)

Crebessegues (Jean), caporal-chef, base aéroportée Nord.

(Pour prendre rang à la date du présent décret.)

Badouche (René), sergent, 7e bataillon de parachutistes coloniaux.

De l'Assomption (Roland), sergent, 1er bataillon de parachutistes vietnamiens.

Dalby (Didier-André-Marcel), adjudant de gendarmerie, forces terrestres Sud-Vietnam.

Delesalle (Paul-Jean), alias Max (Paul), caporal-chef, II/3e régiment étranger d'infanterie, mle 22806. Cette concession annule la citation à l'ordre 123 du 1er mai 1949.

Derambure (Emile-Eugène), sergent-chef, 10e bataillon vietnamien.

Descher (André), maréchal des logis, 1er régiment étranger de cavalerie, 5e escadron.

Ducamp (Jean), sergent-chef, compagnie de commandement de la zone Sud (Tonkin).

Hohne (Manfred), caporal, 3e régiment étranger d'infanterie. Cette concession annule la citation à l'ordre 314 du 27 juin 1949.

Guidicelli (Paul-André), sergent, 3e bataillon Thaï.

Ba-Phin, 2e classe, 1er régiment de tirailleurs marocains, 2e bataillon de marche, mle 16154. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 166 du 10 mars 1952.

Juillet (Louis-Marcel), sergent, 1er bataillon de marche du 6e régiment de tirailleurs algériens.

Langlais (Roger), sergent-chef, 1er bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.

Larbi ben Mohamed, maréchal des logis, IVe groupe du régiment d'artillerie coloniale du Maroc, mle 7408.

Le Bras (Jean), adjudant, 1/3e régiment de tirailleurs marocains.

Le Guern (Etienne), sergent, 2e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais, commando n° 4.

Magueur (Joseph), 2e classe, 3e régiment étranger d'infanterie. Cette concession annule la citation à l'ordre 99 du 26 février 1949.

Miloudi ben Es Smain, adjudant-chef, 2e bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs marocains.

Mohamed ben Abderrahmane, sergent, 3/4e régiment de tirailleurs marocains, mle 455.

Mohamed ben Bouzekri ben Taybi, 1re classe, 3e bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains, mle A. 1629. Cette concession annule la citation à l'ordre 4 du 28 mars 1951.

Mohammed ben Bouazza, 1re classe, 3e bataillon du 2e régiment de tirailleurs marocains, mle A. 134/43.

Morere (Jean-René), sergent-chef, 3/4e régiment de tirailleurs marocains.

Phocion (André), sergent, 3e bataillon Thaï.

Pitzalis (Barthélomée), 1re classe, 1/5e régiment étranger d'infanterie. Cette concession annule la citation de l'ordre 38 du 13 janvier 1951.

Rang Nguyen Van, 2e classe, supplétif de l'armée française, unités mobiles de défense des chrétientés n° 19, mle 1915.

Rey (Charles), 1re classe, régiment d'infanterie coloniale du Maroc.

Ruhnau (Joseph), caporal, 3e régiment étranger d'infanterie. Cette concession annule la citation à l'ordre 167 du 15 mars 1950.

Simon (André-René), sergent-chef, 13e demi-brigade de légion étrangère. Cette concession annule la citation à l'ordre 51 du 24 juillet 1947.

Somogyi (Gyuala), sergent, 3e régiment étranger d'infanterie. Cette concession annule la citation à l'ordre 252 du 9 juin 1948.

Soumeur Mohamed, caporal, 22e bataillon de tirailleurs algériens.

Theissen (Albert-Jacques), 1re classe, 7e bataillon de parachutistes coloniaux.

Tinh Le Van, adjudant, unités mobiles de défense de chrétientés n° 87.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

RÉGULARISATIONS

(Pour prendre rang du 29 janvier 1952.)

Bethery (Robert), sergent, 2e bataillon étranger de parachutistes.

Biasci (Emile), adjudant, 1er régiment de chasseurs.

Cales (Jean), sergent, commando 22.

Defays (Gilbert), sergent, 111/5e régiment étranger d'infanterie.

Denes Mozès, 1re classe, 1er bataillon étranger de parachutistes.

Dupouy (Jacques-Marcel), sergent, 1er bataillon de parachutistes coloniaux.

El Arbi ben Ej Jilali, sergent-chef, 1/1er régiment de tirailleurs marocains.

Fabré (Maurice), 2e canonnier, 1/4e régiment d'artillerie coloniale.

Ferran (Lucien), maréchal des logis chef, 1er régiment de chasseurs.

Guigueno (Louis), sergent, 1er bataillon étranger de parachutistes.

Klimowitz (Alexandre), sergent, 2e bataillon étranger de parachutistes.

Lascola (François), adjudant, 1er bataillon étranger de parachutistes.

Lopez-Maisterra (Manuel), sergent-chef, 1er bataillon étranger de parachutistes.

Maillot (Raymond-Roland), adjudant, 8e bataillon de parachutistes coloniaux.

Novacic (Mio), sergent, 1er bataillon étranger de parachutistes.

Piel (Harry), sergent, 1er bataillon étranger de parachutistes.

San Martin (Mariano), sergent-chef, 1er bataillon étranger de parachutistes.

Schulz (Heinz), sergent, 2e bataillon étranger de parachutistes.

Schwierzeck (Max-Paul), 1re classe, 2e bataillon étranger de parachutistes.

Tetu (Serge-Clément), sergent-chef, 1er tabor marocain.

Tran Van Te, sergent, 1er bataillon étranger de parachutistes.

Tuck (Jean), maréchal des logis, 1er régiment de chasseurs.

Wilde (Horst), caporal, 1er bataillon étranger de parachutistes.

(Pour prendre rang du 4 mars 1952.)

Babillotte (Edouard), adjudant, 2/1er régiment de tirailleurs algériens.

Ben Ali, caporal-chef, 4e bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens, mle A. 721.

Espade (Jean), sergent, 2e bataillon du 6e régiment de tirailleurs marocains.

Gasmi Said ben Soltane, sergent-chef, 2e bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs algériens.

Lahousine ben El Kebir, 1re classe, 11/6e régiment de tirailleurs marocains, mle 4214.

Serai Moussa ben Derradji, adjudant, 4e bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens, mle A. 838.

Tritter (Lucien), caporal-chef, 4e bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens, mle 1034.

(Pour prendre rang du 7 mars 1952.)

Vauthier (Gilbert), sergent-chef, 7e bataillon de parachutistes coloniaux.

(Pour prendre rang du 8 mars 1952.)

Nais (Louis), sergent, 72e compagnie coloniale de transmissions.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Décret du 18 juin 1952 modifiant de précédents décrets portant promotion ou nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre,

Décrète:

Art. 1er. — Le texte de la citation accompagnant la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur de M. le sous-lieutenant Libersa (Michel), Ne bataillon de choc, intervenue par décret du 5 mai 1945 (*Journal officiel* du 27 mai 1945) est annulé et remplacé par le suivant:

« Officier d'un allant et d'un courage à toute épreuve qui n'a cessé de payer d'exemple depuis le début de la campagne. Aimé des hommes de sa section dont il su faire un instrument de combat solide et sûr; manœuvrier habile, ayant des connaissances approfondies du terrain, a été à la base du succès de l'opération de Belfort, où par son esprit de décision, son calme et son action personnelle, après être rentré le premier dans la cité ouvrière, le 20 novembre 1944, a été à l'origine, avec son unité, d'une manœuvre rapide qui eut pour cause la reddition immédiate d'un ennemi bien décidé à se défendre. Après avoir pris avec sa section la ferme d'Eichbourg par un audacieux mouvement tournant, causant des pertes à l'ennemi et faisant de nombreux prisonniers, a, le 1er décembre 1944, au col d'Hundsbruk, tenu toute la nuit par des patrouilles nombreuses le contact avec l'ennemi, permettant ainsi l'installation des unités venant le relever. »

Cette nomination comporte l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme.

Art. 2. — Le décret du 7 novembre 1951 (*Journal officiel* du 11 novembre 1951 est modifié comme suit:

En ce qui concerne M. Cinquin (Emile-Louis), lieutenant, 3e régiment étranger d'infanterie, ajouter: « Pour prendre rang du 6 octobre 1950 ».

Art. 3. — Le décret du 23 avril 1952 (*Journal officiel* du 24 avril 1952) est modifié comme suit:

En ce qui concerne M. Maulbon d'Arbaumont (Maurice), lieutenant, 3e régiment étranger d'infanterie, ajouter: « Pour prendre rang du 27 janvier 1952 »

Art. 4. — Est annulée, comme faisant double emploi, l'attribution de la croix de chevalier de la Légion d'honneur intervenue par décret du 19 octobre 1951 (rang du 2 avril 1951) (*Journal officiel* du 24 octobre 1951) en ce qui concerne M. Toan Nghiem Xuan, lieutenant, bataillon de marche de tirailleurs sénégalais ne 30.

Art. 5. — Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat à la guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 juin 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
ministre des finances et des affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,
PIERRE DE CHEVIGNÉ.

Décret du 18 juin 1952 portant promotion dans le cadre de réserve des officiers greffiers de justice maritime.

Par décret en date du 18 juin 1952, est promu, à titre définitif, dans le corps des officiers de réserve de l'armée de mer, pour prendre rang du 1er juillet 1952:

Au grade d'officier greffier de justice maritime de 2e classe de réserve.

M. Larivain (Jean).

Admissions à l'emploi de maître ouvrier tailleur et cordonnier (troupes coloniales).

Par décision du 14 juin 1952, sont admis, à compter du 1er avril 1952, en qualité de maître ouvrier de la 2e catégorie, les ouvriers spécialistes du cadre des ouvriers tailleurs et cordonniers des troupes coloniales désignés ci-après:

Tailleurs.

Nicod (Marius), sergent ouvrier spécialiste.

Cordonnier.

Romain (Ernest), sergent ouvrier spécialiste.

Service de santé de l'armée de l'air (réserve).

Par décision en date du 18 juin 1952, est inscrit au tableau d'avancement le sous-officier de l'armée de l'air:

RESERVE

Service de santé de l'armée de l'air.

MÉDECIN

Pour le grade de médecin sous-lieutenant.

M. le médecin auxiliaire Jonquères (Jacques-Emile).

Nomination de sous-officiers de l'armée active de l'air.

Rectificatif au *Journal officiel* des 2, 3 et 4 juin 1952:

Page 5599, 2e colonne, parachutiste d'essai, au lieu de: « De Lucas », lire: « De Luca »; mécanicien avion, 14e ligne, au lieu de: « Boilot », lire: « Boillot ».

Page 5600, 3e colonne, mécanicien avion, 3e ligne, au lieu de: « Lebronnec », lire: « Le Bronnec ».

Page 5601, 1re colonne, secrétaire d'état-major ou dactylographe, 8e ligne, au lieu de: « né le 9 mai 1917 », lire: « né le 19 mai 1917 ».

Page 5602, 1re colonne, comptable, 34e ligne, au lieu de: « Rungeat », lire: « Rungoat »; radiotélégraphiste en avion, 5e ligne, au lieu de: « Chesneau (Albexrt-Edouard) », lire: « Chesneau (Albert-Edouard) »; 2e colonne, mécanicien volant, 10e ligne, au lieu de: « Cabaud », lire: « Cabaup ».

Liste de classement par ordre de mérite des candidates retenues au concours des 29 et 30 avril 1952 pour le recrutement de personnel militaire féminin de l'armée de l'air.

(Référence: décision ministérielle ne 4.441/EMP.5 du 12 juin 1952.)

Interprètes.

1 Gory (Pierrette), épouse Mordeliet (1), 5e région aérienne.
2 Lapous (Emma) (1), 2e région aérienne.
3 Guegan (Yvonne) (1), 2e région aérienne.
4 Bulle (Marthe), 1re région aérienne.
5 Prat-Marca (Monique) (1), 4e région aérienne.
6 Salette (Jeannine), 4e région aérienne.
7 Grillet (Claude) (1), 2e région aérienne.
8 Dacier (Marie) (1), 1e région aérienne.
9 Duneufgermain (Violette) (1), 4e région aérienne.
10 Lapalle (Micheline) (1), 2e région aérienne.
11 Lucas (France) (1), 2e région aérienne.
12 Leclerc (Denise) (1), 2e région aérienne.
13 Seive (Jacqueline) (1), 2e région aérienne.
14 Le Garsmeur (Marie-Louise) (1), 2e région aérienne.
15 Lefèvre (Marie-Noëlle) (1), 2e région aérienne.
16 Brun (Jeannine) (1), 2e région aérienne.
17 Achard (Renée) (1), 4e région aérienne.
18 Dureuil (Anne-Marie), 1re région aérienne.
19 Allaire (Claude) (1), 2e région aérienne.
20 Bonneau (Gisèle) (1), 2e région aérienne.

Secrétaires connaissant la langue anglaise.

1 Maurice (Nicole) (1), 2e région aérienne.
2 Dufort (Jacqueline) (1), 3e région aérienne.
3 Laclavère (Yvette), 5e région aérienne.
4 Lozachmeur (Madeleine) (1), 2e région aérienne.
5 Jouannon (Odette) (1), 2e région aérienne.
6 Doumas (Colette) (1), 4e région aérienne.
7 Bounin (Simone), 5e région aérienne.
8 Dugoujon (Claude) (1), 3e région aérienne.
9 Halbert (Madeleine) (1), 2e région aérienne.
10 Nebbali (Liliane), 2e région aérienne.
11 Barros (Alexandrine), 4e région aérienne.
12 Papaix (Jeanne) (1), 3e région aérienne.
13 Hannevart (Josiane) (1), 2e région aérienne.
14 Albert-Gondrand (Denise) (1), 4e région aérienne.
15 Maylin (Jeannine), 5e région aérienne.
16 Benoit (Mireille) (1), 4e région aérienne.
17 Boudigues (Huguette) (1), 3e région aérienne.
18 Von Saënger (Béatrice) (1), 4e région aérienne.

Secrétaires.

1 Huard (Gisèle) (1), 3e région aérienne.
2 Dubin (Andrée) (1), 3e région aérienne.
2 Dudon (Anne-Marie) (1), 3e région aérienne.
4 Riou (Yvonne) (1), 3e région aérienne.
5 Bonnet (Yvonne) (1), 3e région aérienne.
6 Betat-Maysonnave (Georgette) (1), 3e région aérienne.
7 Pène (Raymonde) (1), 3e région aérienne.
8 Vial (Georgette), 4e région aérienne.
9 Lacomme (Françoise) (1), 3e région aérienne.
10 Mirat (Marie) (1), 4e région aérienne.
11 Bernard (Claude) (1), 3e région aérienne.
12 Lahitte (Gabrielle) (1), 3e région aérienne.
13 Delmon (Monique) (1), 3e région aérienne.
14 Trémouille (Yvette) (1), 3e région aérienne.
15 Mestivier (Mauricette) (1), 5e région aérienne.
16 Briez (Micheline), 1re région aérienne.
17 Aleu (Jacqueline) (1), 3e région aérienne.
18 Robert (Simone) (1), 4e région aérienne.
18 Seintout (Andrée) (1), 3e région aérienne.
20 Crespin (Françoise) (1), 2e région aérienne.
21 Coronel (Josiane) (1), 5e région aérienne.
21 Henry (Gabrielle) (1), 5e région aérienne.
21 Bousseau (Irène) (1), 2e région aérienne.
24 Mollé (Jeanne) (1), 2e région aérienne.
25 Residori (Muguette), 1re région aérienne.
25 Lhuissier (Michelle) (1), 3e région aérienne.
25 Dutemple (Paule) (1), 3e région aérienne.
28 Pascal (Paulette) (1), 3e région aérienne.
29 Kervadec (Henriette) (1), 2e région aérienne.
30 Reboul (Christiane) (1), 5e région aérienne.
30 Bernard (Marthe) (1), 3e région aérienne.
32 Durand (Odette) (1), 2e région aérienne.
32 Yvergniaux (Odette) (1), 2e région aérienne.
34 Coissard (Thérèse (1), 4e région aérienne.
35 Gaudin-Bonnardel (Clara) (1), 4e région aérienne.
36 Lamarre (Yvonne) (1), 2e région aérienne.
37 Rigole (Marie) (1), 3e région aérienne.
38 Ricard (Françoise) (1), 3e région aérienne.
39 Cathala (Micheline) (1), 3e région aérienne.
39 Boisard (Paule) (1), 3e région aérienne.
39 Sallat (Liliane) (1), 3e région aérienne.
42 Annereau (Jacqueline) (1), 3e région aérienne.
43 Labrousse (Ginette) (1), 3e région aérienne.
44 Lameiro (Josette) (1), 3e région aérienne.
45 Boyer (Marie), 5e région aérienne.
46 Kalmès (Jeannine) (1), 2e région aérienne.
47 Chouvy (Georgette), 4e région aérienne.
48 Beguin (Juliette) (1), 2e région aérienne.
49 Delorme (Jacqueline) (1), 3e région aérienne.
50 Lissandre (Solange) (1), 3e région aérienne.
51 Campiston (Jeanne) (1), 3e région aérienne.
52 Funel (Liliane) (1), 4e région aérienne.
53 Brel (Paulette) (1), 3e région aérienne.
54 Berton (Violette) (1), 3e région aérienne.
55 Fouilloux (Anicet), 4e région aérienne.
56 Capoduro (Mireille) (1), 5e région aérienne.
57 Barré (Christiane), 5e région aérienne.
58 Caralp (Josette), 4e région aérienne.
59 Roche (Nicole), 5e région aérienne.
59 Barbera (Jeanne) (1), 4e région aérienne.
61 Marcilly (Christiane), 1re région aérienne.
61 Bouillien (Jeannine), 1re région aérienne.
63 Grosjean (Jeannine) (1), 1re région aérienne.
64 Danis (Marie-Thérèse) (1), 3e région aérienne.
64 Rouvière (Renée) (1), 4e région aérienne.
64 Leblanc (Hélène) (1), 1re région aérienne.
67 Pacrot (Nicole), 1re région aérienne.
68 Raimondeau (Nelly) (1), 2e région aérienne.

Sténodactylographes.

1 Cheneval (Gisèle) (1), 2e région aérienne.
2 Duret (Marceline), 1re région aérienne.
3 Pinot (Henriette) (1), 1re région aérienne.
4 Griffon (Jeanne) (1), 3e région aérienne.
5 Meunier (Jacqueline), 1re région aérienne.
6 Blachon (Suzanne) (1), 4e région aérienne.
7 Weiss (Irène) (1), 1re région aérienne.
8 Murat (Eliane) (1), 4e région aérienne.
9 Perrin (Germaine) (1), 1re division aérienne.
10 Laurino (Yvonne) (1), 3e région aérienne.
11 Anglade (Suzanne), 4e région aérienne.
12 Le Duff (Anne-Marie) (1), 2e région aérienne.
13 Abadie (Jeanneite) (1), 3e région aérienne.
14 Longeaud (Jeanne) (1), 3e région aérienne.
15 Steffen (Thérèse), 1re région aérienne.
16 Chopin (Gisèle) (1), 2e région aérienne.
17 Sicardi (Suzanne) (1), 4e région aérienne.
18 Pascal (Germaine) (1), 4e région aérienne.
19 Peyrard (Claude) (1), 3e région aérienne.
20 Morin (Yvette), 5e région aérienne.
21 Gehin (Monique) (1), 1re région aérienne.
22 Dupouy-Laban (Lucette) (1), 3e région aérienne.

Dactylographes.

1 Baudet (Jeannine), 4e région aérienne.
2 Bonhomme (Ginette), 4e région aérienne.
3 Raynaud (Josette), 4e région aérienne.
4 Cabanne (Jeanne) (1), 3e région aérienne.
5 Meyrignac (Simone), 4e région aérienne.
6 Brouillet (Gisèle) (1), 2e région aérienne.
7 Lamazouère (Denise) (1), 3e région aérienne.
8 Galicki (Hélène), 1re région aérienne.
9 Lacoste (Jeanne) (1), 3e région aérienne.
10 Vigneau (Marie) (1), 3e région aérienne.
11 Ballereud (Simone) (1), 3e région aérienne.
12 Lafon (Ginette) (1), 3e région aérienne.
13 Braud (Françoise) (1), 3e région aérienne.
14 Gatignol (Donatienne), 4e région aérienne.
15 Gottardini (Monique) (1), 2e région aérienne.
16 Abria (Jeannine) (1), 3e région aérienne.
17 Lasseougue (Yvonne) (1), 3e région aérienne.
18 Loze (Suzanne) (1), 3e région aérienne.
19 Hedoin (Rolande), 1re région aérienne.
20 Lac (Véronique), 4e région aérienne.
21 Mazal (Monique) (1), 3e région aérienne.
22 Carbou (Jeannine), 4e région aérienne.
23 Joffres (Marie) (1), 4e région aérienne.
24 Dance (Denise), 4e région aérienne.
25 L'Hostis (Nicole), 2e région aérienne.
26 Devillepoix (Monique) (1), 2e région aérienne.
27 Bousquet (Arlette) (1), 3e région aérienne.
28 Parent (Yvonne), 1re région aérienne.
29 Billon (Francine) (1), 1re région aérienne.
30 Valican (Anne-Marie), 4e région aérienne.
31 Sauvagnac (Jacqueline) (1), 4e région aérienne.
32 Joly (Colette), 1re région aérienne.
33 Carretti (Marguerite), 4e région aérienne.
34 Bichot (Colette) (1), 2e région aérienne.
35 Moreau (Irène) (1), 3e région aérienne.
36 Coronel (Paule) (1), 5e région aérienne.
37 Montagne (Pierrette), 4e région aérienne.
38 Kaddour (Marguerite) (1), 4e région aérienne.
39 Lafauze (Simone) (1), 4e région aérienne.
40 Delage (Irène) (1), 3e région aérienne.
41 Michel (Mireille) (1), 4e région aérienne.
42 Feuillade (Gisèle) (1), 4e région aérienne.
43 Laleu (Jeannine) (1), 3e région aérienne.
44 Portrait (Elisabeth) (1), 3e région aérienne.
45 Lonjon (Odette), 4e région aérienne.
46 Durrieu (Marie) (1), 3e région aérienne.
47 Guella (Henriette) (1), 1re division aérienne.
48 Hernandez (Marie), 4e région aérienne.
49 Ract (Liliane) (1), 5e région aérienne.
50 Larivière (Micheline) (1), 2e région aérienne.
51 Cavalli (Irma), 1re région aérienne.
52 Soullet (Yvette), 5e région aérienne.
53 Abric (Jacqueline) (1), 4e région aérienne.
54 Chapeau (Simone), 1re région aérienne.
55 Gauthier (Monique) (1), 3e région aérienne.
56 Cleaud (Simone) (1), 5e région aérienne.
57 Janssens (Liliane) (1), 3e région aérienne.
58 Nanot (Anne-Marie) (1), 2e région aérienne.
59 Klein (Juliette) (1), 5e région aérienne.
60 Foglia (Aline) (1), 4e région aérienne.
61 Achour (Jacqueline) (1), 3e région aérienne.
62 Beis (Jeannine) (1), 3e région aérienne.
63 Beroud (Rose-Marie), 1re région aérienne.
64 Bard (Maryse), 4e région aérienne.
65 Drouet (Marie) (1), 2e région aérienne.
66 Bertrand (Jacqueline) (1), 3e région aérienne.
67 Lamothe (Andrée) (1), 3e région aérienne.
68 Keck (Germaine), (1), 1re division aérienne.
69 Ravallec (Anna), 2e région aérienne.
70 Lefort (Rosine) (1), 3e région aérienne.
71 Monier (Christiane), 4e région aérienne.
72 Falempin (Micheline), 4e région aérienne.

73 Mouton (Andrée), 1re région aérienne.
74 Kerkove (Anne) (1)), 2e région aérienne.
75 Ymeray (Blanche), (1), 4e région aérienne.
76 Simonnet (Micheline), 4e région aérienne.
77 Crouzet (Yolande) (1), 4e région aérienne.
78 Rebois (Lucienne) (1), 1re région aérienne.
79 Carillier (Yvette) (1), 2e région aérienne.
80 Gournay (Julia) (1), 2e région aérienne.
81 Barbecot (Josette) (1), 1e région aérienne.
82 Larroux (Marthe) (1), 2e région aérienne.
83 Rousseau (Yvonne) (1), 2e région aérienne.
84 Asller (Odette), 4e région aérienne.
85 Cartier (Lucette) (1), 4e région aérienne.
86 Picou (Marie-Louise), 4e région aérienne.
87 Bertrand (Marthe), 1re région aérienne.
88 Cuguen (Denise) (1), 2e région aérienne.
89 Desnoncheaux (Yvonne) (1), 2e région aérienne.
90 Casemajor (Germaine) (1), 3e région aérienne.
91 Vinhas (Josée) (1), 3e région aérienne.
92 Mazzochi (Mauricette) (1), 2e région aérienne.
93 Piquemal (Denise) (1), 3e région aérienne.
94 Bousquet (Jacqueline) (1), 1e région aérienne.
95 Gras (Eliane), 4e région aérienne.
96 Boulay (Geneviève), 1re région aérienne.
97 Bonnier (Thérèse) (1), 2e région aérienne.
98 Coursin (Odile) (1), 4e région aérienne.
99 Petit (Arlette) (1), 3e région aérienne.
100 Guindet (Marie) (1), 3e région aérienne.
101 Baladier (Jeannette) (1), 3e région aérienne.
102 Cazes (Germaine), 4e région aérienne.
103 Maillet (Angéline) (1), 4e région aérienne.
104 Simounet (Denise (1), 3e région aérienne.
105 Laude (Régine), 1re région aérienne.
106 Gomot (Marie) (1), 3e région aérienne.
107 Valat (Jacqueline) (1), 2e région aérienne.
108 Langlois (Nicole), 4e région aérienne.
109 Lacan (Denise) (1), 4e région aérienne.
110 Piglia (Lucette), 4e région aérienne.
111 Moll (Marcelle) (1), 5e région aérienne.
Mortagne (Jacqueline) (1), 3e région aérienne.
113 Bolle-Reddat (Raymonde), veuve Blumer, 1re région aérienne.
114 Chevalier (Marie-Rose) (1), 4e région aérienne.
115 Michalon (Odette), 4e région aérienne.
116 Maynadie (Rose), 4e région aérienne.
117 Moure (Jeannine) (1), 4e région aérienne.
118 Hérard (Odile (1), 3e région aérienne.
119 Seguinard (Josette), 1re région aérienne.
120 Noerdinger (Rolande) (1), 4e région aérienne.
121 Garraud (Arlette) (1), 3e région aérienne.
122 Laurino (Paule) (1), 3e région aérienne.
123 Laresche (Gilberte), 1re région aérienne.
124 Furri (Liliane) (1), 1re région aérienne.
125 Berque (Jacqueline) (1), 3e région aérienne.
126 Delestre (Fernande) (1), 5e région aérienne.

Comptables.

1 Floramonti (Suzanne), 1re région aérienne.
2 Granger (Paulette) (1), 3e région aérienne.
3 Defelte (Jacqueline) (1), 3e région aérienne.
4 Fratissier (Jeannine) (1), 4e région aérienne.
5 Janin (Liliane) (1), 2e région aérienne.
6 Rouchaud (Madeleine) (1), 3e région aérienne.
7 Morel (Nicole), 1re région aérienne.
8 Laville (Jeanne), 1re région aérienne.
9 Balland (Jeannine), 1re région aérienne.
10 Kling (Yvonne) (1), 1re région aérienne.
11 Despains (Suzanne), 1re région aérienne.
12 Pouchaut (Mireille) (1), 3e région aérienne.
13 Beguin (Régine) (1), 3e région aérienne.
14 Zimmer (Danielle) (1), 2e région aérienne.
15 Cruchaudet (Marcelle) (1), 1re région aérienne.
16 Michelin (Jacqueline), 1re région aérienne.
17 Michel (Anne-Marie), 1re région aérienne.
18 Piquet (Nicole) (1), 4e région aérienne.
19 Larbère (Armande) (1), 3e région aérienne.
20 Pillet (Andrée) (1), 1re région aérienne.

Transmissions.

1 Ranguis (Marguerite), 4e région aérienne.
2 Giraudeau (Maud) (1), 3e région aérienne.
3 Briandet (Josette), 1re région aérienne.
4 Chamalaux (Roseline), 1re région aérienne.
5 Simonin (Michelle) (1), 1re région aérienne.
6 Gachet (Yvette), 1re région aérienne.
7 Touraine (Josette) (1), 2e région aérienne.
8 Rougier (Anne-Marie) (1), 3e région aérienne.
9 Ducheix (Josiane), 4e région aérienne.
10 Mathey (Micheline), 4e région aérienne.
10 Robin (Léonne) (1), 4e région aérienne.
12 Maza (Jeannine) (1), 3e région aérienne.
13 Fiore (Jacqueline) (1), 3e région aérienne.
13 Blanc (Mireille), 1re région aérienne.
15 Pataille (Monique), 1re région aérienne.
15 Simeray (Eliette), 1re région aérienne.
15 Bolleau (Yvonne), 5e région aérienne.
15 Banes (Simone), 4e région aérienne.
15 Vidalenc (Germaine), 4e région aérienne.
20 Roux (Jacqueline) (1), 4e région aérienne.
21 Bidaud (Michelle) (1), 2e région aérienne.
22 Olejnik (Marie) (1), 2e région aérienne.
22 Olivier (Viviane) (1), 2e région aérienne.
22 Barillon (Solange) (1), 5e région aérienne.
22 Chambon (Renée) (1), 4e région aérienne.
22 Bouchon (Paulette) (1), 3e région aérienne.
27 Cornut (Yvette), 1re région aérienne.
27 Moulin (Françoise) (1), 4e région aérienne.
27 Saut (Hélène) (1), 4e région aérienne.
27 Tissot (Gisèle), 4e région aérienne.
31 Voillequin (Andrée) (1), 1re région aérienne.
32 Panebœuf (Jacqueline) (1), 3e région aérienne.
33 Jarjat (Juliette), 1re région aérienne.
33 Pichon (Joséphine) (1), 2e région aérienne.
33 Duval (Geneviève), 4e région militaire.
36 Quinart (Jacqueline) (1), 5e région aérienne.
36 Pique (Pierrette) (1), 4e région aérienne.
38 Signorel (Marie-Louise) (1), 3e région aérienne.
39 Munier (Jacqueline) (1), 1re région aérienne.
40 Devèze (Roseline) (1), 4e région aérienne.
41 Germain (Yolande) (1), 2e région aérienne.
41 Pierron (Marie-Thérèse) (1), 2e région aérienne.
43 Estivalet (Michelle), 1re région aérienne.
44 Ceretto (Suzanne) (1), 2e région aérienne.
45 Faye (Geneviève), 4e région aérienne.
45 Vignes (Lucette) (1), 3e région aérienne.
47 Basiletti (Marcelle), 1re région aérienne.
47 Raton (Jeanne) (1), 1re région aérienne.
49 Gerretz (Erna), veuve Sutter, 1re région aérienne.
49 Buricchi (Olga), (1), 4e région aérienne.
49 Fasella (Marguerite), 4e région aérienne.
52 Paulin (Rachelle), 1re région aérienne.
53 Marque (Monique) (1), 3e région aérienne.
53 Leleu-Cavro (Lucie), 4e région aérienne.
53 De Vidal de Lirac (Odette) (1), 4e région aérienne.
56 Benzoni (Simone) (1), 4e région aérienne.
56 Belaire (Monique), 1re région aérienne.
58 Richard (Simone), 4e région aérienne.
58 Grenier (Christiane) (1), 3e région aérienne.
60 Nicod (Marie-Thérèse) (1), 1re région aérienne.
61 Orsini (Jacqueline) (1), 4e région aérienne.
61 Rochette (Jacqueline), 4e région aérienne.
61 Eyrignoux (Marguerite) (1), 3e région aérienne.
61 Victor (Paulette), épouse Martin (1), 3e région aérienne.
61 Lallemand (Yvonne) (1), 1re région aérienne.
66 Coudert (Paulette), 4e région aérienne.
66 Marmand (Georgette), 4e région aérienne.
68 André (Geneviève), 1re région aérienne.
69 Pinagot (Brigitte) (1), 2e région aérienne.
70 Dupain (Bernadette), 1re région aérienne.
71 Mézailles-Cazères (Marie) (1), 3e région aérienne.
71 Pénevère (Lucette) (1), 4e région aérienne.
71 Rabourdin (Bernadette) (1), 2e région aérienne.

Mécanographes.

1 Julien (Colette) (1), 4e région aérienne.
2 Gony (Lucette) (1), 1re région aérienne.
3 Bonvalot (Micheline) (1), 1re région aérienne.
4 Vicaire (Marcelle) (1), 1re région aérienne.
5 Lemaire (Georgette) (1), 2e région aérienne.
5 Zaffran (Reine) (1), 3e région aérienne.
7 Gasc (Ginette) (1), 4e région aérienne.

Infirmières.

1 Herledan-Quentel (Marie) (1), 2e région aérienne.
2 Calbat (Claire) (1), 2e région aérienne.
3 Boulanger (Monique) (1), 2e région aérienne.
4 Charmillon (Denise) (1), 3e région aérienne.
5 Covinhes (Eliane), 1re région aérienne.
6 Moglia (Colette), 1re région aérienne.
7 Gacon (Jeannine) (1), 3e région aérienne.
8 Le Menne (Michèle) (1), 1re région aérienne.
9 Thénault (Colette) (1), 2e région aérienne.
10 Barlier (Madleine) (1), 2e région aérienne.
11 Picouret (Eliane) (1), 3e région aérienne.
12 Lemaistre (Geneviève) (1), 4e région aérienne.
13 Guignard (Marie) (1), 1re division aérienne.
14 Claustre (Marie) (1), 2e région aérienne.
15 Baudoin (Colette) (1), 4e région aérienne.

(1) Sous réserve de complément de dossier.

Liste, par ordre alphabétique, des candidats élèves officiers de réserve de l'air du premier contingent 1952, 1re fraction, titulaires d'un brevet de préparation militaire supérieure, admis en stage de spécialisation.

(Décision ministérielle n° 4151/E. M. P./5 du 3 juin 1952.)

LISTE N° I

Corps des officiers de réserve de l'air, cadre sédentaire.

Meunier (Jean-H.-A.-M.).

Corps des officiers de réserve des services administratifs de l'air.

Baron (Jacques-S.).
Carrot (Georges-J.-M.-L.) (1).
Foucher (Rémi-G.) (1) (2).
Lalanne (Roger-J.-M.) (3).
Miné (Raoul-P.-J.).
Morvan (Pierre-L.).
Sling (Pierre-L.-E.).

LISTE N° II

Corps des officiers de réserve de l'air, cadre sédentaire.

Blaise (Guillaume).
Dusserre (Jean-A.) (1).
Etienne (Jacques-M.) (1).
Houzelot (Michel-M.-M.-R.).
Rodriguez (Germinal-G.) (1) (3).
Soubeyrol (Jacques-M.-B.).

Corps des officiers de réserve des services administratifs de l'air.

Brun (André-J.-L.).
Gutton (Jacques-R.).
Lahitte (Jean-Claude) (2).
Lavaud (Pierre-R.-E.).
Martine (Edmond-J.-N.-L.).
Saas (Robert-L.).

(1) Sous réserve de complément de dossier par l'extrait de casier judiciaire mle n° 2.

(2) Sous réserve de complément de dossier par la copie du diplôme justificatif.

(3) Sous réserve de complément de dossier par l'extrait d'acte de naissance.

Candidats n'ayant pas subi le stage d'entretien à la suite du brevet de préparation militaire supérieure, admis directement en peloton de spécialisation, conformément aux prescriptions de la note n° 87267/PM/7.AC du 10 mai 1952 (7e promotion, 1re fraction).

(Décision ministérielle n° 4151/E. M. P./5 du 3 juin 1952.)

Corps des officiers de réserve de l'air, cadre sédentaire.

Grange (Jacques-E.-L.).
Despessailles (Pierre-R.).

Corps des officiers de réserve des services administratifs de l'air.

Tillier (Bernard-J.-M.).
Verfaillie (Jean-Pierre).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Approbation de modifications apportées au règlement particulier de la compagnie des agents de change de Lyon.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret du 7 octobre 1890;

Sur la proposition de la chambre syndicale de la compagnie des agents de change de Lyon,

Arrête:

Art. 1er. — Sont approuvées les modifications suivantes apportées au règlement particulier de la compagnie des agents de change de Lyon:

Les articles 2 et 7 sont remplacés par les dispositions ci-après:

« *Art.* 2. — La répartition des bénéfices de la caisse commune est déterminée par l'assemblée générale de fin d'année ».

« *Art.* 7. — Toutes les fois qu'il se produit une mutation de titulaire ou de bailleur de fonds, la chambre syndicale fait l'évaluation du fonds de réserve ».

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 juin 1952.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HENRI YRISSOU.

Rétablissement des droits de douane d'importation applicables aux matières colorantes organiques.

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 juin 1952: page 5995, 2e colonne, 67e ligne, au lieu de: « Bleu indanthrène 5 RX », lire: « Bleu indanthrène 5 R K »; supprimer la 81e ligne (Ecarlate indanthrène brillant RK), qui fait double emploi avec la ligne précédente.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Institution d'une commission d'intégration compétente pour les personnels contractuels techniques et administratifs du centre national de la recherche scientifique.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'ordonnance n° 45-2632 du 2 novembre 1945 portant réorganisation du centre national de la recherche scientifique, modifiée par la loi n° 48-903 du 2 juin 1948, et notamment ses articles 2, 11 et 13;

Vu le décret n° 52-625 du 28 mai 1952 fixant le statut des personnels contractuels techniques et administratifs du centre national de la recherche scientifique et notamment ses articles 53 et 54,

Arrête:

Art. 1er. — En application de l'article 54 du décret n° 52-625 du 28 mai 1952 relatif au statut des personnels contractuels techniques et administratifs du centre national de la recherche scientifique, il est institué, auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique, une commission d'intégration compétente pour l'ensemble des personnels énumérés à l'article 1er du décret susvisé.

Art. 2. — La composition de la commission visée à l'article précédent est fixée comme suit:

a) Représentants de l'administration: titulaires, 7; suppléants, 7.

b) Représentants du personnel: titulaires, 7; suppléants, 7.

Art. 3. — Les représentants de l'administration seront désignés par arrêté du directeur du centre national de la recherche scientifique.

Art. 4. — Les représentants du personnel seront désignés par voie d'élections dans les conditions fixées ci-dessous.

Art. 5. — Sont électeurs, les agents appartenant aux différentes catégories de personnel admises à bénéficier des dispositions du décret portant statut du personnel contractuel technique et administratif du centre national de la recherche scientifique. La liste des électeurs est dressée par le directeur du centre national de la recherche scientifique et affichée à l'administration centrale trente jours au moins avant la date fixée pour le scrutin. Les intéressés sont avisés par les voies les plus rapides de cette inscription et des conditions dans lesquelles ils seront appelés à voter. Ils peuvent vérifier les inscriptions et formuler toutes réclamations dans les conditions fixées par l'article 12 (alinéas 2 et 3) du décret n° 47-1376 du 24 juillet 1947.

Art. 6. — Sont éligibles, les agents en situation d'activité à la date de parution du présent arrêté et remplissant les conditions requises pour être inscrits sur la liste électorale.

Ne peuvent être élus, les agents en congé au titre des articles 30 et 34 du décret n° 52-625 du 28 mai 1952.

Art. 7. — Les listes de candidats devront porter les noms de quatorze agents. Elles doivent être déposées auprès de la direction du centre national de la recherche scientifique, au moins trois semaines avant la date fixée pour les élections, et porter le nom du candidat habilité à les représenter dans toutes les opérations électorales.

Art. 8. — Le vote par correspondance sera seul admis.

La date en sera fixée par le directeur du centre national de la recherche scientifique.

Art. 9. — Dans la limite du nombre des candidats à élire pour l'ensemble du corps, les électeurs peuvent voter pour des candidats appartenant à des listes différentes.

Art. 10. — Le vote s'effectuera dans les conditions suivantes:

Huit jours au moins avant l'ouverture du scrutin, un exemplaire de listes de candidats et les enveloppes du modèle utilisé pour le vote seront adressés à chaque électeur.

Au jour fixé pour les élections, l'électeur insérera son bulletin de vote dans une enveloppe (enveloppe n° 1), qui ne doit porter aucune indication ni aucune marque permettant d'en déterminer l'origine; après l'avoir cachetée, il placera cette première enveloppe dans une seconde enveloppe (enveloppe n° 2) qu'il cachettera également et sur laquelle seront indiqués le nom et le prénom de l'électeur, suivi de sa signature, ainsi que le nom du service ou du chercheur auquel il est attaché. Enfin, il placera cette seconde enveloppe dans une troisième enveloppe (enveloppe n° 3), qui sera adressée au centre national de la recherche scientifique par pli postal.

Art. 11. — Les opérations de dépouillement auront lieu publiquement, à une date fixée par le directeur du central national de la recherche scientifique.

Le bureau de vote et de dépouillement sera présidé par le directeur du centre national de la recherche scientifique ou son représentant, assisté d'un chef de service et des représentants des listes de candidats en présence préalablement désignés, en vertu des dispositions de l'article 7, paragraphe 2, ci-dessus.

Art. 12. — Il sera procédé au pointage des enveloppes n° 2 sur la liste des électeurs.

Les enveloppes n° 2 sur lesquelles ne figureraient pas le nom du votant, ou sur lesquelles cette mention serait illisible seront considérées comme nulles.

Après pointage, les enveloppes n° 1 seront extraites et introduites dans l'urne. Il sera ensuite procédé au dépouillement des bulletins.

Les bulletins blancs, les bulletins illisibles ou sur lesquels les votants se seraient fait connaître et les bulletins comportant un nombre de noms supérieur au nombre de candidats à élire seront annulés.

Art. 13. — Le bureau de vote déterminera:

Le nombre de voix obtenu par chaque candidat;

Le nombre total de voix obtenu par chaque liste;

Le nombre moyen de voix obtenu par chaque liste.

Le nombre total de voix obtenu par chaque liste s'obtient en additionnant les suffrages acquis à chaque candidat ayant fait acte de candidature au titre de cette liste.

Le nombre moyen de voix obtenu par chaque liste s'obtient en divisant le nombre total de suffrages acquis par chaque liste par le nombre de représentants titulaires et suppléants à élire.

Il détermine en outre le quotient électoral en divisant le nombre total de suffrages valablement exprimés par le nombre de représentants titulaires à élire.

Art. 14. — La désignation des membres titulaires et suppléants est effectuée de la façon suivante:

Chaque liste a droit à autant de sièges de représentants titulaires que le nombre moyen de voix recueillies par elle contient de fois le quotient électoral.

Les sièges de représentants titulaires restant éventuellement à pourvoir sont attribués suivant la méthode de la plus forte moyenne, telle qu'elle est définie par l'article 13 de la loi n° 46-2151 du 5 octobre 1946, sans que le nombre de sièges de représentant titulaires attribués à une liste puisse être supérieur à la moitié du nombre des candidats qu'elle a présentés.

Il est attribué à chaque liste un nombre de sièges de représentants suppléants égal à celui des représentants titulaires élus au titre de cette liste.

Les candidats sont proclamés élus en qualité de représentants titulaires ou suppléants dans l'ordre décroissant du nombre de voix obtenu par chacun d'eux. En cas d'égalité du nombre de voix, la désignation est faite dans l'ordre de présentation sur la liste.

Art. 15. — Le directeur du centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 juin 1952.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
MARCEL BOUISSET.

Inspecteurs d'académie.

Par arrêté du 16 juin 1952, M. Schibi (Jean), professeur agrégé de grammaire au lycée de Carcassonne, inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions d'inspecteur d'académie, est délégué dans les fonctions d'inspecteur d'académie de l'Ariège, en remplacement de M. Bergeaud, appelé à d'autres fonctions.

Le présent arrêté aura effet du 16 juin 1952.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Conseil supérieur des transports.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu le décret n° 52-627, du 30 mai 1952, fixant la composition et le mode de fonctionnement du conseil supérieur des transports, et notamment l'article 6 de ce décret,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés présidents suppléants de sections au comité des contestations du conseil supérieur des transports:

Suppléants de M. Delvolve, maître des requêtes au conseil d'Etat, président de section du comité des contestations:

M. Despres, maître des requêtes au conseil d'Etat.

M. Heumann, maître des requêtes au conseil d'Etat.

Suppléants de M. Bresson, conseiller maître à la cour des comptes, président de section du comité des contestations:

M. d'Estresse de Lanzac de Laborie, conseiller-maître à la cour des comptes.

M. Desmarest, conseiller référendaire à la cour des comptes.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 juin 1952.

ANDRÉ MORICE.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu la loi n° 47-1684 du 3 septembre 1947 modifiée par l'article 26 de la loi de finances n° 52-401 du 14 avril 1952, rétablissant et réglementant le conseil supérieur des transports,

Vu le décret n° 52-627 du 30 mai 1952 fixant la composition et le mode de fonctionnement du conseil supérieur des transports,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au conseil supérieur des transports en qualités d'experts:

a) Fonctionnaires de l'administration des travaux publics et des transports:

M. Geny, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

M. Hoffmann, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

b) Techniciens des transports ferroviaires:

M. Bidet, ingénieur au service commercial de la Société nationale des chemins de fer français.

M. Dugelay, inspecteur divisionnaire au service commercial de la Société nationale des chemins de fer français.

c) Techniciens des transports publics routiers:

M. Lebreton, de la fédération nationale des transports routiers.

d) Représentants des usagers:

M. Duclou, membre du comité du tourisme automobile du Touring-Club.

M. Matignon, délégué général de l'union des offices de transports et des P. T. T.

Art. 2 — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 juin 1952.

ANDRÉ MORICE.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu la loi n° 47-1684 du 3 septembre 1947 modifiée par l'article 26 de la loi de finances n° 52-401 du 14 avril 1952 rétablissant et réglementant le conseil supérieur des transports;

Vu l'article 5 du décret n° 52-627 du 30 mai 1952 fixant la composition et le mode de fonctionnement du conseil supérieur des transports,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés membres de la commission des transports terrestres du conseil supérieur des transports:

M. Wahl, inspecteur général des ponts et chaussées.

M. Yrissou, inspecteur général de l'économie nationale.

M. Boyaux, directeur général adjoint de la Société nationale des chemins de fer français.

M. Litalien, président de la fédération nationale des transports routiers.

M. Humbert, représentant patronal de la navigation intérieure.

M. Fougerolle, président de la chambre de commerce de Paris, président de l'assemblée des présidents des chambres de commerce de l'Union française.
M. Regaudie, président du conseil général de la Haute-Vienne.
M. Gallienne (Georges).
M. Dupont (Gérard).

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 juin 1952.

ANDRÉ MORICE.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu la loi n° 47-1684 du 3 septembre 1947 modifiée par l'article 26 de la loi de finances n° 52-401 du 14 avril 1952, rétablissant et réglementant le conseil supérieur des transports;

Vu l'article 6 du décret n° 52-627 du 30 mai 1952 fixant la composition et le mode de fonctionnement du conseil supérieur des transports,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés membres du comité des contestations:

M. Delvolvé, maître des requêtes au conseil d'Etat.
M. Bresson, conseiller-maître à la cour des comptes.
M. Wahl, inspecteur général des ponts et chaussées.
M. Boyaux, directeur général adjoint de la Société nationale des chemins de fer français.
M. Litalien, président de la fédération nationale des transports routiers.
M. Geny, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
M. Hoffmann, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
M. Bidet, ingénieur au service commercial de la Société nationale des chemins de fer français.
M. Pugelay, inspecteur divisionnaire au service commercial de la Société nationale des chemins de fer français.
M. Lebreton, de la fédération nationale des transports routiers.
M. Duclou, membre du comité du tourisme automobile du Touring-Club.
M. Matignon, délégué général de l'union des offices de transports des postes, télégraphes et téléphones.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 juin 1952.

ANDRÉ MORICE.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu la loi du 3 septembre 1947 rétablissant et réglementant le conseil supérieur des transports;

Vu le décret n° 52-627 du 30 mai 1952 fixant la composition et le mode de fonctionnement du conseil supérieur des transports, et notamment l'article 12 de ce décret;

Vu le décret du 30 décembre 1948, modifié le 31 juillet 1951, fixant l'organisation et les conditions de fonctionnement des services du conseil supérieur des transports, et notamment l'article 3 fixant à 30 le nombre de rapporteurs pris en dehors du conseil,

Arrête:

Art. 1er. — Sont désignés comme rapporteurs auprès du conseil supérieur des transports, jusqu'à la date du 31 décembre 1952:

M. Sabatier, auditeur au conseil d'Etat.
M. de Lacoste-Lareymondie, auditeur au conseil d'Etat.
M. Bernard, auditeur au conseil d'Etat.
M. de Nadaillac, conseiller référendaire à la cour des comptes.
M. Noiret, conseiller référendaire à la cour des comptes.
M. Prada, auditeur à la cour des comptes.
M. Esteva, inspecteur adjoint des finances.
M. Zulke, inspecteur adjoint des finances.
M. Babinet, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
M. Doumenc, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
M. Malet, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
M. Nicolas, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
M. Rouelle, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
M. Boulloche, ingénieur des ponts et chaussées.
M. Filippi, ingénieur des ponts et chaussées.
M. Wennagel, ingénieur des ponts et chaussées.
M. Wimbée, ingénieur des ponts et chaussées.
M. Maurel, contrôleur général des transports.
M. Vrinat, contrôleur général des transports.
M. Chomette, inspecteur principal des transports.
M. Munier, inspecteur principal des transports.
M. Verot, inspecteur principal des transports.
Mme Coutant, administrateur civil (travaux publics, transports et tourisme).
M. Desnues, administrateur civil (finances).
M. Plas, administrateur civil (affaires économiques).
M. Barieler, inspecteur des transports.
M. Puminy, inspecteur des transports.
M. Frété, inspecteur des transports.
M. Laffargue, inspecteur des transports.
M. Hebert, inspecteur des transports.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 juin 1952.

ANDRÉ MORICE.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Règles de tarification des risques d'accidents du travail et des maladies professionnelles dans les exploitations minières et assimilées.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre de l'industrie et du commerce, le secrétaire d'Etat aux affaires économiques et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu le décret n° 46/2769 du 27 novembre 1946, portant organisation de la sécurité sociale dans les mines, et notamment son article 49, modifié par le décret n° 51/1524 du 31 décembre 1951;

Vu l'avis du conseil d'administration de la caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines, en date du 18 mars 1952,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le taux de la cotisation due au titre des accidents du travail et des maladies professionnelles par les exploitations minières et assimilées est fixé conformément aux règles énoncées au présent arrêté.

Art. 2. — Pour la tarification des accidents du travail et des maladies professionnelles, les exploitations minières et assimilées sont réparties entre les groupes suivants:

1° Houillères;
2° Pétroles et schistes bitumineux;
3° Fer;
4° Potasse et autres sels;
5° Mines métalliques, métalloïdes et asphaltes;
6° Carrières souterraines;
7° Carrières à ciel ouvert;
8° Industries annexes;
9° Sociétés de secours minières, syndicats et coopératives.

Art. 3. — A l'intérieur de chacun des groupes d'exploitations énumérés à l'article précédent, l'Union régionale des sociétés de secours minières procède au classement en catégories, d'après la gravité du risque, des exploitations préalablement rangées, sur l'avis conforme de l'ingénieur en chef des mines, dans l'ordre croissant des risques naturels qu'elles présentent.

Lorsque, à l'intérieur d'un groupe d'exploitations, certaines ont été admises à assurer elles-mêmes la gestion des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles pour la période d'incapacité temporaire, le classement en catégories doit être opéré séparément pour ces exploitations.

Art. 4. — Pour l'ensemble des exploitations classées dans une même catégorie conformément à l'article 3 ci-dessus, le taux de la cotisation due au titre des accidents du travail et des maladies professionnelles est, sous réserve des dispositions de l'article 5 ci-dessous, déterminé ainsi qu'il suit:

a) S'il s'agit d'une catégorie groupant des exploitations admises à assurer elles-mêmes la gestion des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles pour la période d'incapacité temporaire:

$$t = \frac{D}{S} \times \frac{100}{88}$$

b) Dans le cas contraire:

$$t = \left(\frac{d}{s} + \frac{D}{S}\right) \times \frac{100}{88}$$

D représente, pour chaque catégorie d'exploitations, la somme: 1° du montant annuel des rentes liquidées au 1er janvier 1952; 2° du montant des rentes devant être payées en 1952 et résultant d'accidents du travail et de maladies professionnelles survenus ou déclarées antérieurement au 1er janvier 1952, mais n'ayant pas encore

fait l'objet d'une liquidation à cette date; 3° du montant des rentes résultant des accidents du travail et des maladies professionnelles survenus ou déclarées en 1951 et liquidées au cours de la même année;

S représente, pour chaque catégorie d'exploitations, le montant des salaires soumis à cotisation au titre de l'année 1951, majorés de 13 p. 100;

d représente, pour chaque catégorie d'exploitations, le montant des prestations d'incapacité temporaire versées au cours des années 1949, 1950 et 1951 aux affiliés relevant de ces exploitations;

s représente, pour chaque catégorie d'exploitations, le montant total des salaires soumis à cotisation au titre des années 1949 1950 et 1951.

A titre exceptionnel, pour les entreprises dont l'effectif a subi une réduction anormale, l'Union régionale pourra, sur avis conforme du conseil d'administration de la caisse autonome nationale, fixer un taux de cotisation inférieur à celui résultant de l'application des dispositions ci-dessus.

Art. 5. — A la cotisation, telle qu'elle résulte de l'application des dispositions de l'article 4, s'ajoute une cotisation pour frais de gestion dont le taux est égal:

a) Au titre des frais de gestion concernant l'incapacité permanente, au rapport entre:

1° Le montant des charges que l'Union régionale aura à supporter, à ce titre, en 1952 pour l'ensemble des exploitations et organismes de sa circonscription;

2° Le montant, majoré de 13 p. 100 des salaires soumis à la cotisation au titre de l'année 1951 pour l'ensemble des exploitations et organismes de sa circonscription;

b) Au titre des frais de gestion concernant l'incapacité temporaire, au rapport entre:

1° Le montant des charges que la société de secours minière aura à supporter, à ce titre, en 1952 pour l'ensemble des exploitations et organismes de sa circonscription affiliés pour les risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles en ce qui concerne la période d'incapacité temporaire;

2° Le montant, majoré de 13 p. 100, des salaires soumis à cotisation au titre de l'année 1951 pour l'ensemble de ces exploitations et organismes.

Art. 6. — Le directeur général de la sécurité sociale, le directeur des mines et de la sidérurgie, le directeur général des prix et du contrôle économique et le directeur du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juin 1952.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PIERRE GARET.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-MOREAU.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
TONY RÉVILLON.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret du 20 juin 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la santé publique et de la population, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 16 juin 1952 portant que les promotions et nominations comprises au présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

Mme Chambet (Marguerite), présidente fondatrice de l'association « Pour nos aveugles la lumière par le livre », à Paris. Chevalier du 24 février 1938.

M. Guinot (Paul-Charles-Joseph), président de la fédération des aveugles civils de France et de l'Union française, à Paris. Chevalier du 30 décembre 1934.

M. Raverat (Georges-Louis), délégué pour la France de la fondation américaine pour les aveugles, à Paris. Chevalier du 8 octobre 1931.

Mlle Schneider (Françoise-Henriette-Jeanne), directrice, fondatrice de l'institution des Charmettes à Izeure (Allier). Chevalier du 27 janvier 1935.

M. Vaillou (Louis), directeur honoraire de l'institution nationale des jeunes aveugles, à Paris. Chevalier du 1er décembre 1932.

Au grade de chevalier.

M. le docteur Begue (Henri-Alexandre-Dominique), docteur en médecine, ophtalmologiste, chef de la fondation Rothschild, à Paris; 33 ans de services civils et militaires.

Mme Brun, en religion mère Marie-Thomas, directrice de l'association protectrice des ouvrières aveugles, à Saintes (Charente-Maritime); 50 ans de services civils.

M. Colinet (Arthur-Augustin), professeur de musique à l'institution des jeunes aveugles de la Persagotière, à Nantes (Loire-Inférieure); 48 ans de services civils.

M. Drege (Etienne-Georges-Marie), directeur de l'institut départemental des aveugles de la Seine, à Saint-Mandé; 38 ans de services civils et militaires.

M. le docteur Dubois (André-Louis-Emile-Auguste), médecin ophtalmologiste, chef de service à l'hospice national des Quinze-Vingts, à Paris; 26 ans de services civils et militaires.

Mlle de Geyer d'Orth (Elisabeth-Louise), présidente régionale de l'association Valentin-Haüy pour le bien des aveugles, à Rennes (Ille-et-Vilaine); 47 ans de services civils.

M. le professeur Henri (Pierre-Gaston), professeur à l'institution nationale des jeunes aveugles, à Paris; 32 ans de services civils.

M. Langlais (Jean-Marie-Hyacinthe), professeur d'orgue et de composition à l'institution nationale des jeunes aveugles de Paris; 22 ans de services civils.

M. Litaize (Gaston-Gilbert), professeur de musique à l'institution nationale des jeunes aveugles, à Paris; 21 ans de services civils.

M. Schneider-Maunoury (Pierre-Lucien), vice-président de l'association Valentin-Haüy, à Paris; 29 ans de services civils et militaires.

M. Thiberge (Raymond-Victor-Alphonse), président de la société mutuelle des musiciens aveugles, à Paris; 51 ans de services civils.

M. le chanoine Troupel (Camille), aumônier de l'institution des sourds-muets et aveugles de Montpellier (Hérault); 47 ans de services civils et militaires.

Décret portant acceptation d'un legs.

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 avril 1952: page 3540, 1re colonne, 3e ligne, au lieu de: « ...legs particulier fait par M. Dunet (Adrien) », lire: « ...legs universel fait par M. Dunet (Adrien) ».

Inspection de la santé.

Par arrêté du 18 juin 1952, M. le docteur Leblanc, médecin inspecteur principal, directeur départemental de la santé des Alpes-Maritimes, est promu médecin inspecteur divisionnaire de la santé, à dater du 18 juin 1952, avec affectation à Strasbourg, où il exercera les fonctions de directeur départemental de la santé du Bas-Rhin.

Par arrêté du 18 juin 1952, M. le docteur Robini, médecin inspecteur principal de la santé, détaché dans les fonctions de directeur du bureau municipal d'hygiène de Nice, est promu médecin inspecteur divisionnaire de la santé, avec effet du 18 juin 1952, et maintenu en position de détachement.

Par arrêté du 18 juin 1952, M. le docteur Rodallec, médecin inspecteur principal, directeur départemental de la santé de la Loire, est affecté en la même qualité dans le département du Finistère.

Par arrêté du 18 juin 1952, M. le docteur Spillmann, médecin inspecteur principal, directeur départemental de la santé de la Haute-Savoie, est affecté en la même qualité dans le département de Seine-et-Oise.

Par arrêté du 18 juin 1952, Mme le docteur Clancier-Gravelat, médecin inspecteur de la santé, détachée en qualité de médecin assistant à l'hôpital psychiatrique de Chezal-Benoit (Cher), est réintégrée dans le corps de l'inspection de la santé, à compter du 25 avril 1952, et affectée dans la Haute-Vienne.

L'intéressée est placée, à partir de cette date, en position de disponibilité, pour convenances personnelles, pour une durée de trois mois.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du mardi 24 juin 1952.

A seize heures. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacances, de membres de commissions.

2. — Dans les salles voisines de la salle des séances, huitième tour de scrutin pour la nomination, par suite de vacance, d'un membre titulaire du conseil supérieur de la magistrature.

3. — Vote de la proposition de loi (n° 2672) de M. Darou et plusieurs des ses collègues tendant à compléter les dispositions de la loi n° 50-879 du 29 juillet 1950 pour étendre le bénéfice de la sécurité sociale aux aveugles de la Résistance. (Nos 3186-3680. — M. Arbeltier, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

4. — Vote de la proposition de loi (n° 1655) de M. Mouton et plusieurs de ses collègues tendant à exonérer totalement des droits du permis de pêche les grands invalides de guerre bénéficiaires de la loi du 22 mars 1935, modifiée par décret-loi du 17 juin 1938. (Nos 3168-3679. — M. Castera, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

5. — Vote: I. des propositions de loi: 1° de M. Delcos et plusieurs de ses collègues (n° 627) tendant à modifier le dernier alinéa de l'article 4 de l'ordonnance du 25 août 1944, modifiée par l'article 43 de la loi du 8 août 1950, afin de porter à six fois le minimum vital les limites de cumul d'un traitement et d'une pension; 2° de M. Blachette et plusieurs de ses collègues (n° 1587) tendant à modifier le dernier alinéa de l'article 4 de l'ordonnance du 25 août 1944, modifié par l'article 43 de la loi du 8 août 1950, afin de porter à six fois le minimum vital les limites de cumul d'un traitement et d'une pension; 3° de M. Cristofol et plusieurs de ses collègues (n° 2418) tendant à modifier l'article 4 de l'ordonnance du 25 août 1944, modifiée par l'article 43 de la loi du 8 août 1950, afin d'élever à six fois le minimum vital le plafond du cumul d'une retraite et d'un traitement civil; II. de la proposition de résolution de M. Jean Masson et plusieurs de ses collègues (n° 1822) tendant à inviter le Gouvernement à apporter certaines améliorations au régime du cumul des pensions et des rémunérations publiques. (La commission conclut à une proposition de résolution.) (Nos 3181-3684. — M. Magendie, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

6. — Vote, en deuxième lecture, du projet de loi tendant à modifier l'article 30 du livre IV du code du travail relatif aux élections prud'homales. (Nos 3332-3574. — Mme Francine Lefebvre, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

7. — Discussion du projet de loi (n° 1818) relatif à la ratification: 1° d'une convention sur la nomenclature pour la classification des marchandises dans les tarifs douaniers; 2° d'une convention sur la valeur en douane des marchandises; 3° d'une convention portant création d'un conseil de coopération douanière; 4° d'un protocole relatif au groupe d'études pour l'union douanière européenne, signés à Bruxelles le 22 décembre 1950. (N° 3096. — M. Catrice, rapporteur.)

8. — Suite de la discussion: I. du projet de loi relatif au contrôle des ententes professionnelles; II. des propositions de loi: 1° de M. Henri Teitgen tendant à réglementer les ententes économiques, à interdire celles qui sont contraires à l'intérêt général et à conférer à celles qui s'avèrent licites un statut légal; 2° de M. Gazier et plusieurs de ses collègues tendant à organiser le contrôle des ententes professionnelles; 3° de M. Louis Vallon et plusieurs de ses collègues sur le contrôle et la réglementation des ententes industrielles et commerciales. (Nos 496-2145-3085-3333-3721-3753. — Mme Poinso-Chapuis, rapporteur.)

A vingt et une heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

Commission des affaires économiques.

Séance du vendredi 20 juin 1952.

Présents. — MM. Caliot (Olivier), Catrice, Catroux, Denis (Alphonse) (Haute-Vienne), Denis (André) (Dordogne), Mme Estachy, MM. Gazier, Hugues (Joseph-André) (Seine), Mabrut, Maurice-Bokanowski (Michel), Mme Poinso-Chapuis, MM. Ramonet, Sauer, Vals (Francis).

Excusés. — MM. Babet, Bergasse, Guichard, Merève.

Suppléants. — MM. Coutant (de M. Just Evrard), Elain (de M. Billiemaz), Fourvel (de M. Pronteau), Guiguen (de M. Chausson), Henneguelle (de M. Desson), Jacquet (Loire) (de M. Jarrosson), Lambert (de M. Maton), Mme Francine Lefebvre (de M. Penoy), MM. Lucas (de M. Klock), Pluchet (de M. Guitton) (Vendée), Reille-Soult (de M. Ouedraogo-Mamadou), Renard (de M. Alfred Costes), Wagner (de M. Marcel Cartier).

Commission des boissons.

Séance du vendredi 20 juin 1952.

Présents. — MM. Baurens, Cosle-Floret (Paul) (Hérault), Fabre, Fouques-Duparc, Gau, Guille, Hénault, Jean (Léon) (Hérault), Lalle, Meunier (Pierre) (Côte-d'Or), Philippe Monin, Paternot, Saivre (del), Souquès (Pierre), Tourné, Tremouilhe.

Suppléants. — M. Gaillemin (de M. Nocher), Mme Laissac (de M. Lamarque-Cando), Sourbet (de M. Toublanc).

Commission de la justice et de législation.

Séance du vendredi 20 juin 1952.

Présents. — MM. Grimaud (Henri) (Isère), Laforest, Minjoz, Rolland.

Excusé. — M. de Moro Giafferri.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence constituée conformément à l'article 34 du règlement (vice-présidents de l'Assemblée, présidents des commissions et présidents des groupes de quatorze membres au moins) est convoquée par M. le président pour le mardi 24 juin 1952, à quatorze heures trente, dans les salons de la présidence.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du mardi 24 juin 1952.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Charles Morel demande à M. le ministre des affaires étrangères quels moyens compte prendre le Gouvernement pour empêcher qu'une pharmacie commerciale, sise à Lisbonne, continue à porter le titre d' « Instituto Pasteur de Lisboa », sans aucun droit à se prévaloir du nom de Pasteur, vendant au public le matériel et les produits pharmaceutiques les plus divers, notamment des sérums et vaccins, portant ainsi un préjudice moral et matériel très grave à l'institut Pasteur qui appartient au patrimoine de la France et qui, seul, a qualité pour prendre devant le monde la responsabilité des produits issus des découvertes de son illustre fondateur, en les garantissant de son nom. (N° 311.)

II. — M. Southon demande à M. le ministre de l'éducation nationale quelles suites ont été données aux engagements qu'il a pris devant le Conseil de la République lors de la séance du 29 décembre 1951 concernant: 1° le fonctionnement du service social du ministère de l'éducation nationale; 2° la situation du personnel du service de cession d'achat; 3° la situation du personnel du Muséum d'histoire naturelle (jardiniers et ouvriers). (N° 312.)

III. — M. Bordeneuve demande à M. le président du conseil les raisons pour lesquelles le projet de loi tendant à indemniser les sinistrés du Sud-Ouest après les crues de la Garonne des 2, 3, 4 et 5 février 1952 n'a pas encore été déposé malgré les assurances formelles qui ont été données aux sinistrés et aux parlementaires des départements intéressés; et lui rappelle les graves dommages qui ont été causés et la situation tragique dans laquelle se trouvent les populations qui n'ont pu encore avoir l'appui de la solidarité nationale et l'extrême urgence qu'il y aurait à ce que le projet de loi promis fût soumis à l'approbation du Parlement. (N° 313.) (*Question transmise par M. le président du conseil à M. le ministre de l'intérieur.*)

IV. — M. Restat expose à M. le président du conseil que la loi n° 50-960 du 8 août 1950 prévoit, dans son article 1er, qu'avant le 1er mars 1951 le Gouvernement devra saisir le Parlement d'un projet de loi tendant à organiser un système d'assurance contre les calamités agricoles; que ce projet n'est pas encore déposé; que, cependant, des orages de grêle causant d'importants dégâts se sont

déjà produits; et demande si le Gouvernement est décidé à déposer rapidement ce projet de loi et à le faire voter avant les vacances parlementaires. (N° 315.) (*Question transmise par M. le président du conseil à M. le ministre de l'agriculture.*)

2. — Discussion de la question orale avec débat suivante:

M. Lodéon demande à M. le garde des sceaux, ministre de la justice, quelles mesures il a prises et entend appliquer pour faire cesser les spéculations véritablement illicites sur les ventes d'immeubles par appartements à usage d'habitation et à usage professionnel, ventes généralement précédées ou accompagnées de promesses alléchantes et aléatoires, de conseils intéressés, de contraintes financières ou morales, manœuvres, de toutes sortes d'agents ou de sociétés spécialisés. Il lui demande si, dans les solutions envisagées, le Gouvernement n'entend pas déposer un projet de loi modifiant la loi du 1er septembre 1948 dans son chapitre II sur le droit de reprise, pour que les locataires de bonne foi dont l'occupation remonte à une époque antérieure à l'acquisition ne soient pas sous le coup d'une expulsion possible, le projet de loi accordant en cas de vente la priorité aux locataires de bonne foi à un taux répondant à la valeur réelle de l'immeuble.

3. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant ratification de l'accord franco-cubain du 17 janvier 1951 sur la propriété industrielle. (N°s 219 et 263, année 1952. — M. Henri Cordier, rapporteur.)

4. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux radio-éléments artificiels. (N°s 132 et 273, année 1952. — M. Alfred Payet, rapporteur.)

5. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, sur l'utilisation thérapeutique du sang humain, de son plasma et de leurs dérivés. (N°s 133 et 274, année 1952. — M. Plait, rapporteur.)

6. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à rendre applicable à l'Algérie la codification des textes législatifs relatifs à la pharmacie réalisée par le décret du 6 novembre 1951, provisoirement et jusqu'à l'entrée en vigueur de la codification spéciale à ce territoire (N°s 248 et 268, année 1952. — M. Pic, rapporteur.)

7. — Discussion de la proposition de résolution de MM. Claparède, Bataille, Jean Boivin-Champeaux, Gaspard, Péridier, Louis André, Bardon-Damarzid, Beis, Georges Bernard, Borgeaud, Capelle, Mmes Crémieux, Delable, MM. Dulin, Le Léannec, Henri Maupoil, de Montalembert, Restat, Satineau, Sclafer, *Tucci*, Rabouin, Abel-Durand, Philippe d'Argenlieu, Augarde, Charles Barret, Beauvais, Benchiha Abdelkader, Jean Bène, Bertaud, Jean Berthoin, Bordeneuve, Pierre Boudet, Brettes, Brizard, *Louis Brunet*, Frédéric Cayrou, *Chalamon*, Chapalain, Robert Chevalier, Clavier, Colonna, René Coty, Courrière, Michel Debré, Delalande, *Delfortrie*, Claudius Delorme, Driant, *François Dumas*, Durieux, *Mme Eboué*, MM. Enjalbert, Bénigne Fournier, Franck-Chante, Jacques Gadoin, *Gasser*, de Geoffre, Giacomoni, Gilbert Jules, *Jean de Gouyon*, Robert Gravier, Grégory, *Marcel Grimal*, *Jean Guiter*, *Hélène*, Jézéquel, Jozeau-Marigné, de La Gontrie, Albert Lamarque, Laurent-Thouverey, Le Basser, Leccia, Robert Le Guyon, Marcel Lemaire, Claude Lemaître, Emilien Lieutaud, Litaise, Lodéon, Marcilhacy, Jean Maroger, Jacques Masteau, *Mathieu*, Georges Maurice, *Meillon*, Menu, Milh, Monichon, de Montullé, Charles Morel, Léon Muscatelli, Jules Olivier, Pascaud, François Patenôtre, Paumelle, Pellenc, Pinton, Marcel Plaisant, Plait, de Pontbriand, *Jules Pouget*, de Raincourt, Réveillaud, Reynouard, Paul Robert, Rogier, Emile Roux, Rotinat, Rupied, *Sarrien*, François Schleiter, Séné, Sid-Cara Chérif, *Sisbane Chérif*, Soldani, Symphor, Tamzali Abdennour, Teisseire, Gabriel Tellier, Ternynck, Mme Jacqueline Thome-Patenôtre, MM. Henri Varlot, Verdeille, Voyant et Michel Yver, tendant à inviter le Gouvernement à restituer au service des alcools les moyens indispensables pour assurer son bon fonctionnement dans le cadre des textes organiques. (N°s 144 et 280, année 1952. — M. Péridier, rapporteur.)

8. — Discussion de la proposition de résolution de M. Bertaud tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi modifiant les dispositions de l'article unique de la loi du 24 février 1928 relative au renouvellement des concessions funéraires. (N°s 69 et 269, année 1952. — M. Lodéon, rapporteur.)

Commission de la défense nationale.

Séance du vendredi 20 juin 1952.

Présents. — MM. Alric, Augarde, Borgeaud, Boulangé (Marcel), Chochoy, Le Guyon (Robert), Maroselli, de Montullé, Namy, Petit (général), Ramampy, Rotinat, Rupied.

Excusés. — MM. Barré, Liot.

Suppléant. — M. Le Gros (de M. Ignacio-Pinto).

Commission des finances.

Séance du vendredi 20 juin 1952.

Présents. — MM. Alric, Armengaud, Berthoin (Jean), Boudet (Pierre), Debû-Bridel (Jacques), Fléchet, Emilien Lieutaud, Minvielle, de Montalembert, Pellenc, Peschaud, Ramette, Sclafer.

Excusés. — MM. Bousch, Coudé du Foresto, Courrière, Roubert (Alex).

Convocations de commissions.

La commission de la défense nationale se réunira le mardi 24 juin 1952, à quinze heures quarante-cinq (local n° 217):

Désignation d'une sous-commission ayant pour objet d'étudier le projet de traité instituant une communauté européenne de défense.

Audition des projets de rapports pour avis sur le budget militaire 1952.

La commission de la France d'outre-mer se réunira le mercredi 25 juin 1952, à seize heures quarante-cinq (local n° 215):

Discussion des rapports de M. Riviérez sur les projets de loi (n° 150, année 1952) concernant l'organisation transitoire de la justice à Madagascar et (n° 156, année 1952) concernant les articles 253 et 391 du code d'instruction criminelle.

Examen du projet de loi (n° 252, année 1952) concernant l'allocation de vieillesse des personnes non salariées. — Nomination d'un rapporteur pour avis.

Questions diverses.

La commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale se réunira le mercredi 25 juin 1952, à neuf heures quarante-cinq (local n° 202):

Suite de l'examen du rapport de M. Robert Chevalier sur la proposition de loi (n° 201, année 1952) tendant à modifier et à compléter la loi n° 49-420 du 25 mars 1949 revisant certaines rentes viagères constituées entre particuliers.

Examen des rapports pour avis de:

M. Marcilhacy, sur le projet de loi (n° 251, année 1952) autorisant le Président de la République à ratifier la convention entre les Etats parties au traité de l'Atlantique-Nord sur le statut de leurs forces, conclue à Londres, le 19 juin 1951, dont la commission des affaires étrangères est saisie au fond;

M. Péridier, sur le projet de loi (n° 252, année 1952) tendant à assurer la mise en œuvre du régime de l'allocation de vieillesse des personnes non salariées et la substitution de ce régime à celui de l'allocation temporaire, dont la commission du travail est saisie au fond.

La commission de la marine et des pêches se réunira le mercredi 25 juin 1952, à neuf heures trente (local n° 215):

Discussion du rapport de M. Lamarque sur le projet de loi (n° 250, année 1952) concernant la caisse nationale de garantie des ouvriers dockers.

Questions diverses.

La commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions se réunira le mardi 24 juin 1952, à quatorze heures trente (local n° 221):

Examen des modifications à apporter au règlement du Conseil de la République en ce qui concerne le régime des suppléances dans les commissions.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 24 juin 1952.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Examen de trois demandes de délai supplémentaire présentées par la commission des affaires financières, relatives à: *a*) La demande d'avis (n° 201, année 1951), transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi formulée par M. Durand-Reville, sénateur, tendant à déterminer la situation, au point de vue fiscal, des sociétés, exerçant leur activité dans diverses parties de l'Union française, soumises à des législations fiscales différentes; *b*) La demande d'avis (n° 322, année 1951), transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Jacques Bardoux, député, sur le marché libre de l'or

et des monnaies or; c) La demande d'avis (n° 44, année 1952), transmise par M. le président du conseil des ministres sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant : 1° abrogation du décret du 2 septembre 1934 portant création d'une caisse de prévoyance à Madagascar et dépendances; 2° extension du champ des opérations de la caisse centrale de crédit agricole de Madagascar.

2. — Examen de trois demandes de délai supplémentaire, présentées par la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer relatives à: a) La demande d'avis (n° 325, année 1951) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Amadou Doucouré, sénateur et plusieurs de ses collègues, tendant à rendre obligatoire la fréquentation des établissements scolaires dans tous les territoires d'outre-mer de la République française; b) La demande d'avis (n° 57, année 1952), transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Ousmane Socé Diop, sénateur, et plusieurs de ses collègues, tendant à rendre l'enseignement primaire obligatoire en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Cameroun et au Togo; c) La demande d'avis (n° 58, année 1952) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Amadou M'Bodge, sénateur et plusieurs de ses collègues, tendant à établir une concordance universitaire entre les diplômes délivrés par les grandes écoles du Gouvernement général de l'Afrique Occidentale française et les diplômes délivrés dans la métropole.

3. — Examen de deux demandes de délai supplémentaire, présentées par la commission de politique générale, relatives à: a) La demande d'avis (n° 265, année 1951) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi modifiant et complétant la loi n° 47-1620 du 29 août 1947 fixant le régime électoral, la composition, le fonctionnement et la compétence des assemblées de groupe en Afrique occidentale française, et en Afrique équatoriale française, dites Grands conseils; b) La demande d'avis (n° 321, année 1951), transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi modifiant certaines dispositions du décret du 9 octobre 1913 et textes subséquents sur l'organisation et le fonctionnement des municipalités à Madagascar, et déclarant ledit décret applicable au territoire des Comores.

4. — Examen d'une demande de délai supplémentaire présentée par la commission de la défense de l'Union française relative à la demande d'avis (n° 594, année 1952), transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Amadou Doucouré, sénateur et plusieurs de ses collègues, tendant à incorporer dans l'armée coloniale, en qualité de pionniers du génie, les appelés de la deuxième portion du contingent en Afrique occidentale française.

5. — Réponses de M. le ministre de la France d'outre-mer aux cinq questions orales suivantes:

a) M. Antonini expose à M. le ministre de la France d'outre-mer que, sur demande d'avis du Gouvernement, l'Assemblée de l'Union française, dans sa séance du 22 novembre 1951, a adopté à l'unanimité un projet de décret portant réglementation des loyers des locaux d'habitation à Madagascar; que ce projet, sauf de légères modifications de détail, reprend les dispositions du décret proposé par le Gouvernement, mais qu'il n'a pas encore été publié au *Journal officiel*; et lui demande, en conséquence, quels sont les motifs de ce retard et à quelle date les populations de Madagascar peuvent espérer la promulgation de la réglementation qu'elles attendent avec impatience;

b) M. Antonini expose à M. le ministre de la France d'outre-mer que sur demande d'avis du Gouvernement, l'Assemblée de l'Union française, dans sa séance du 28 décembre 1951, a adopté à l'unanimité un projet de décret portant réglementation des loyers à usage commercial, industriel et artisanal en Afrique occidentale française, que ce projet, sauf légères modifications de détail, reprend les dispositions du décret proposé par le Gouvernement, mais que malgré l'urgence, signalée à plusieurs reprises, de voir enfin promulguée une telle réglementation, le décret adopté par l'Assemblée de l'Union française n'a pas encore été publié au *Journal officiel*; et lui demande, en conséquence, quels sont les motifs de ce retard et à quelle date les populations de l'Afrique occidentale française peuvent espérer la promulgation du décret qui les intéresse au premier chef;

c) M. Antonini expose à M. le ministre de la France d'outre-mer que, sur demande d'avis du Gouvernement, l'Assemblée de l'Union française, dans sa séance du 28 décembre 1951, a adopté à l'unanimité un projet de décret portant réglementation des loyers d'habitation en Afrique occidentale française; que le projet, sensiblement différent du texte présenté par le Gouvernement, a cependant, au cours de la discussion, reçu l'accord du représentant du Gouvernement, qui avait admis son application pendant une année; que malgré l'urgence, signalée à plusieurs reprises, de voir enfin promulguée la réglementation sur les loyers en Afrique occidentale française, le décret adopté par l'Assemblée de l'Union française n'a pas encore été publié au *Journal officiel*, et lui demande, en conséquence, quels sont les motifs de ce retard et à quelle date les populations de l'Afrique occidentale française peuvent espérer la promulgation de la réglementation qu'elles attendent depuis longtemps;

d) M. Paul Catrice demande à M. le ministre de la France d'outre-mer quelles ont été les conclusions essentielles de la toute récente conférence des directeurs de l'enseignement en Afrique noire, particulièrement pour ce qui concerne l'adaptation de l'enseignement aux besoins et caractères propres des populations et des territoires d'outre-mer;

e) M. Paul Catrice demande à M. le ministre de la France d'outre-mer, à propos de la réunion internationale de Marseille sur les problèmes de la nutrition, quels sont les résultats que l'on peut attendre, de la part des pouvoirs publics de la France d'outre-mer, sur cette question essentielle pour l'avenir des populations d'outre-mer.

6. — Suite de la discussion d'urgence de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Malbrant, député, et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier et compléter la loi n° 47-1620 du 29 août 1947 fixant le régime électoral, la composition, le fonctionnement et la compétence des assemblées de groupe en Afrique occidentale française et en Afrique équatoriale française dites grands conseils. (N°s 98, 166, 239 et 251, année 1952. — Mme Lefaucheux, rapporteur.)

7. — Suite de la discussion de la proposition et proposition de résolution de M. Cianfarani et des membres du groupe union métropole-outre-mer (indépendants) tendant: a) à l'organisation rationnelle et à la planification de l'économie de l'Union française; b) à sauvegarder les voies de son développement dans les accords économiques européens en discussion; c) à donner à la représentation française dans les organismes internationaux, par sa composition et la portée de sa mission, le caractère d'une véritable représentation de l'Union française. (N°s 306, année 1949, et 99, année 1952. — M. René Moreux, rapporteur; n° 137, année 1952. — Avis de la commission des relations extérieures. — M. de Pérétti, rapporteur; n° 235, année 1952. — Avis de la commission du plan, de l'équipement et des communications. — M. Schmitt, rapporteur; n° 243, année 1952. — Avis de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts. — M. Le Guénédal, rapporteur, et n° 244, année 1952. — Avis de la commission des affaires financières. — M. Sylvestre, rapporteur.)

Commission de politique générale.

Séance du mercredi 18 juin 1952.

Présents. — MM. Alduy, Coquart, Couberche Saïd Ali, Mme Lefaucheux, MM. Michalet, Rouleaux-Dugage, Soppo Priso, Souvannavong Ourot.

Excusés. — MM. d'Arboussier, Barbé, Boussenot, Buu Kinh, Foccart, Juge, Mlle Lafon, MM. Lapart, Laurent-Eynac, Laurin, Longuet, Lozeray, Mitterrand, Nguyen Huy Lai, Thévenin, Vanier.

Suppléants. — Mme Lefaucheux (de M. Max André), MM. Jousselin (de M. Boisdon), Momo Touré (de M. Sousatte), Michelet (de M. Boukheloua), Coquart (de M. Tétau), Soppo Priso (de M. Ya Doumbia).

Commission d'information.

Séance du jeudi 19 juin 1952.

Présents. — Mme Caffot, M. Corval, Mme Moreau (Emilienne), MM. Morel, Poimbœuf, Tran Van Tung.

Excusés. — Mme Tran Van Chuong, M. Ondard.

Suppléants. — Mme Emilienne Moreau (de Mme Malroux), M. Poimbœuf (de M. Esnault).

Convocations de commissions.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer, le mardi 24 juin 1952, à dix heures trente (local n° 217):

Suite du projet de rapport de M. Jousselin sur la proposition (n° 78, année 1952) tendant à assurer aux juges de la France d'outre-mer une connaissance approfondie du milieu humain des sociétés autochtones dans lesquelles ils sont appelés à servir.

La commission des affaires économiques se réunira le mardi 24 juin 1952, à quatorze heures trente (local n° 120):

Examen des amendements déposés sur la proposition (n° 306, année 1949) présentée par M. Cianfarani, tendant à l'organisation rationnelle de l'économie de l'Union française, et rapportée par M. René Moreux.

La commission des affaires sociales se réunira le mercredi 25 juin 1952, à dix heures, 27, rue du Mont-Thabor, Paris.

I. — Nomination de rapporteurs:

1° De la demande d'avis (n° 241, année 1952) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi (A. N. n° 2762) de M. Ninine, député, tendant à organiser dans les territoires d'outre-mer, au Cameroun et au Togo, un véritable service des affaires sociales;

2° De la proposition (n° 227, année 1952) tendant à demander au Gouvernement de la République française de prendre toutes mesures utiles en faveur de l'enfance et de l'adolescence inadaptée en Algérie, dans les départements d'outre-mer, dans les territoires d'outre-mer et les territoires sous tutelle.

II. — Nomination de rapporteurs pour avis:

1° De la proposition (n° 225, année 1952) tendant à mettre à l'étude l'institution d'un enseignement de cadres politiques et sociaux destinés aux collectivités indigènes et communautés rurales des territoires d'outre-mer;

2° De la proposition (n° 186, année 1952) tendant à inviter le Gouvernement de la République française à créer une police féminine sociale spécialisée dans la protection de l'enfance et de l'adolescence, dans la lutte contre la prostitution et la débauche, en Algérie, dans les départements et territoires d'outre-mer de l'Union française.

III. — Suite de l'examen du projet de rapport de Mme Caffot sur la proposition (n° 83, année 1950) tendant à demander au Gouvernement d'étendre aux travailleurs citoyens de l'Union française les facilités et avantages accordés à d'autres travailleurs d'origine extra-métropolitaine.

IV. — Examen du projet de rapport de M. La Gravière sur la demande d'avis (n° 96, année 1952) sur la proposition de loi de M. Lassalle-Séré, sénateur, relative à la réglementation de l'importation, fabrication, détention, mise en circulation en vue de la vente; mise en vente ou cession gratuite des boissons alcooliques dans les Etablissements français de l'Océanie.

V. — Suite de l'examen du projet de rapport de M. Borrey, sur la proposition (n° 70, année 1951) tendant à demander au Gouvernement d'intensifier la lutte contre le paludisme à Madagascar, en particulier dans les régions côtières, ainsi que dans les autres territoires d'outre-mer et territoires sous tutelle.

La commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales se réunira le mercredi 25 juin 1952, à dix heures, à Paris, 27, rue du Mont-Thabor:

I. — Vote sur les projets de rapport de M. Boisdon:

a) Sur la proposition (n° 144, année 1952), tendant à la modification de l'article 344 du code civil sur l'adoption quant à son application à l'Algérie, dans les départements et territoires d'outre-mer;

b) Sur la proposition (n° 145, année 1952), tendant à la modification de l'article 368 du code civil sur la légitimation adoptive quant à son application à l'Algérie, dans les départements et territoires d'outre-mer.

II. — Compte rendu par M. Bour de son voyage à Madagascar.

III — Examen du plan de travail de la commission.

IV. — Examen du rapport pour avis de M. Boisdon sur la proposition (n° 264, année 1951) tendant à demander au Gouvernement de déposer un projet de loi titularisant les contrôleurs sociaux nord-africains sous l'appellation et avec les fonctions de conseillers sociaux nord-africains.

V. — Nouvel examen du rapport de M. Antonini sur la demande d'avis (n° 98, année 1950) concernant le projet de décret présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, modifiant et complétant le décret du 25 novembre 1930 réglementant l'expropriation pour cause d'utilité publique en Afrique occidentale française.

VI — Questions diverses.

La commission du plan, de l'équipement et des communications se réunira le mercredi 25 juin 1952, à quatorze heures trente (local n° 120):

I. — Comité directeur du F. I. D. E. S. — Récentes résolutions du comité.

II — Tourisme dans les territoires d'outre-mer. — Position de la question à la suite de la suppression du comité consultatif du tourisme (décret du 5 fév. 1951). — Mise au point de M. Junillon.

III. — Plan. — Programme 1952-1953. — Plan quadriennal. — Etat de ces questions. — Exposé de M. Jacobson.

IV. — Proposition (n° 211, année 1952) relative à la participation des organisations syndicales à la définition des directives qui doivent inspirer les plans. — Désignation d'un rapporteur pour avis.

V. — Proposition de résolution (n° 76, année 1950) présentée par M. Alduy, tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi dite loi d'industrialisation des pays d'outre-mer destinée à y permettre la création rapide d'industries de base. — Position nouvelle de la question comme suite aux dispositions de l'article 17 de la loi n° 52-14 du 5 janvier 1952 relative au développement des dépenses d'investissements économiques et sociaux pour l'exercice 1952. — Exposé de M. Alduy.

VI. — Questions diverses.

La commission du règlement, des pétitions et des questions constitutionnelles se réunira le mardi 24 juin 1952, à quatorze heures quinze (local n° 217):

I. — Suite de la discussion sur la proposition (n° 195, année 1952) de M. Pierre Corval relative au statut de la Tunisie dans l'Union française (Désignation d'un rapporteur pour avis).

II. — Communication du président sur la question relative à l'Assemblée de l'Union française, inscrite à l'ordre du jour de la séance de l'Assemblée nationale du vendredi 27 juin.

III. — Questions diverses.

INFORMATIONS

RELATIVES

AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions.

Mercredi 25 juin 1952.

Neuf heures trente.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DU NOUVEAU STATUT DE L'AVIATION CIVILE ET COMMERCIALE

(COMMISSION DES TRANSPORTS, DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES ET DU TOURISME

Ordre du jour.

Etude du projet de statut de l'aviation civile et commerciale (suite de la discussion).

Neuf heures trente.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DE L'ORGANISATION DES MARCHÉS AGRICOLES EUROPÉENS

(COMMISSION DE L'AGRICULTURE)

Ordre du jour.

Audition d'un représentant du ministre des affaires étrangères.

Neuf heures quarante-cinq.

COMMISSION DU COMMERCE ET DE LA DISTRIBUTION

Ordre du jour.

Etude de la distribution.

Dix heures.

COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Ordre du jour.

Suite de l'audition de M. Lecœur, président de la fédération nationale des artisans du bâtiment et des branches professionnelles annexes (questions posées). Début de l'étude sur « l'épargne-logement ».

Dix heures.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DE LA LÉGISLATION HOSPITALIÈRE

(COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES)

Ordre du jour.

Suite de l'examen du projet de rapport établi par M. Bomal, rapporteur.

Jeudi 26 juin 1952.

Huit heures trente.

COMMISSION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Ordre du jour.

Compte rendu de l'état des études effectuées par les groupes de travail.

Etablissement du calendrier des séances de la commission de la production industrielle et de ses groupes de travail pour le mois de juillet 1952.

Examen de l'enquête sur les difficultés d'approvisionnement en métaux non ferreux:

Etude du document présenté par M. Benoist, rapporteur.

Discussion générale.

Vendredi 27 juin 1952.

Neuf heures.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE D'UN NOUVEAU PLAN EN FAVEUR DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES

(COMMISSION DES TRANSPORTS, DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES ET DU TOURISME)

Ordre du jour.

La reconstruction dans l'hôtellerie: audition de M. Gommy, président de la société fiduciaire des industries touristiques, président directeur du groupement des sinistrés des industries touristiques.

Quelques formules nouvelles d'accueil: « Le camping et les villages de vacances ». Audition de M. E. Peille, vice-président du conseil d'administration de la caisse nationale de vacances.

Les transports sous l'angle du tourisme: audition de M. Marois, directeur commercial de la Société nationale des chemins de fer français.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'agriculture.

Avis aux importateurs de beurre originaire et en provenance du Danemark.

(Poste 2 de l'accord commercial du 1er octobre 1951.)

Comme suite aux indications du titre IV: « Avis ultérieurs », de l'avis aux importateurs de produits originaires et en provenance du Danemark, publié au *Journal officiel* du 3 novembre 1951, les importateurs sont informés de la mise en répartition, à concurrence de 500 tonnes, du contingent prévu pour l'importation de beurre.

La réalisation de cette importation aura lieu dans les conditions suivantes:

1° Par dérogation aux dispositions de l'article 2 et du deuxième alinéa de l'article 3 du décret du 13 juillet 1949, l'importation donnera lieu à la délivrance, dès la publication du présent avis au *Journal officiel*, d'une licence globale au nom du Groupement national des produits laitiers, 7, rue Scribe, à Paris;

2° L'importation portera uniquement sur du beurre frais non salé. Il devra être conditionné en fûts de 50,8 kg. poids net, et logé dans cet emballage soit sous double papier sulfurisé, soit sous papier aluminium, soit sous papier parcheminé spécial. Il devra être conforme à la définition légale, à savoir:

Humidité: inférieure ou au plus égale à 16 p. 100.

Non beurre, inférieur ou au plus égal à 2 p. 100.

Il devra, en outre, présenter toutes les caractéristiques d'une qualité saine, loyale et marchande, et être apte à un stockage d'au moins quatre mois;

3° La répartition entre importateurs sera effectuée par le Groupement national des produits laitiers conformément aux instructions qui lui seront données à cet effet par le ministère de l'agriculture;

4° Les importateurs devront s'occuper:

a) A mettre en stockage les beurres importés, en frigorifiques publics ou privés, selon les conditions fixées par le ministre de l'agriculture et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques et qui leur seront communiquées par le Groupement national des produits laitiers. En cas de stockage dans un frigorifique privé, l'importateur sera dans l'obligation d'adresser au Groupement national des produits laitiers, à titre de caution, un chèque représentant 5 p. 100 de la valeur de la marchandise. Mainlevée totale ou partielle de cette caution sera donnée par le Groupement national des produits laitiers au fur et à mesure de l'émission des bons de déblocage;

b) A ne mettre ces beurres en consommation que sur instructions du ministre de l'agriculture. Ces instructions, qui leur seront communiquées par le Groupement national des produits laitiers, fixeront les conditions de sortie (destination, date, etc.). Au cas où la vente des beurres donnerait lieu à plus-value, les sommes provenant de ces plus-values seront reversées dans des conditions fixée ultérieurement;

c) A procéder, le cas échéant, à toute rotation que pourrait leur prescrire le ministère de l'agriculture;

5° Les importateurs financeront les opérations en versant au Groupement national des produits laitiers les sommes correspondant au montant de l'accréditif nécessaire à l'envoi de la marchandise. Une fois ce versement effectué, le Groupement national des produits laitiers délivrera un certificat d'imputation permettant le dédouanement de la marchandise par chaque importateur.

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux importateurs fixant les conditions d'application de l'arrêté du 13 juin 1952 (droits de douane d'importation sur les matières colorantes organiques).

Rectificatif à l'avis publié au *Journal officiel* du 15 juin 1952: page 6008, 2e colonne, 2e ligne, au lieu de: « Les importations », lire: « Les importateurs »; 21e ligne, au lieu de: « le laboratoire centrale des finances à Paris », lire. « le laboratoire central des finances à Paris ».

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance du poste de médecin chef à l'hôpital psychiatrique de Vieille-Eglise (Seine-et-Oise)

Est envisagée la vacance d'un poste de médecin chef de service à l'hôpital psychiatrique privé faisant fonction d'hôpital psychiatrique public de Vieille-Eglise (Seine-et-Oise).

Les candidatures devront être adressées dans un délai de trois semaines, à compter de la publication du présent avis, au ministère de la santé publique et de la population, direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de vacance du poste de directeur départemental de la santé de la Haute-Savoie.

Est déclaré vacant le poste de directeur départemental de la santé de la Haute-Savoie.

Peuvent faire acte de candidature à ce poste les médecins inspecteurs principaux de la santé. Les intéressés sont priés de se faire connaître dans un délai de trois semaines, à compter du jour de la publication du présent avis, au 2e bureau de la direction de l'administration générale, du personnel et du budget, ministère de la santé publique et de la population, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de vacance du poste de directeur départemental de la santé de la Loire.

Est déclaré vacant le poste de directeur départemental de la santé de la Loire.

Peuvent faire acte de candidature à ce poste les médecins inspecteurs principaux et médecins inspecteurs de la santé. Les intéressés sont priés de se faire connaître, dans un délai de trois semaines, à compter du jour de la publication du présent avis, au 2e bureau de la direction de l'administration générale, du personnel et du budget, ministère de la santé publique et de la population, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de vacance d'un poste de médecin adjoint au sanatorium Marie-Mercier, à Rocles, par Tronget (Allier).

Est envisagée la vacance d'un poste de médecin adjoint au sanatorium Marie-Mercier, à Rocles, par Tronget (Allier).

Peuvent être candidats:

1° Les médecins adjoints en fonctions dans un sanatorium public;

2° Les médecins à temps complet en fonctions dans un dispensaire antituberculeux public, à la condition d'avoir figuré sur une liste d'aptitude aux fonctions de médecin des services antituberculeux prévus par le décret du 12 juin 1918;

3° Les médecins qui figurent sur la dernière liste d'aptitude établie à la suite du concours sur épreuves et sur titres du 5 décembre 1951, ainsi que les candidats inscrits sur les listes précédentes à qui un poste de sanatorium public ou de dispensaire n'a pu être offert.

Les candidatures devront être adressées, dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis, au ministère de la santé publique et de la population, direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Il est signalé aux candidats que des renseignements sur les conditions de logement, etc., seront fournis par le médecin directeur du sanatorium dans lequel un poste se trouve vacant. Il leur est recommandé de solliciter immédiatement ces renseignements.

Les praticiens n'occupant pas un poste public sont priés de joindre à leur candidature:

1° Un certificat établi par un médecin assermenté (médecine générale) indiquant qu'ils ne sont atteints d'aucune maladie ou infirmité incompatible avec l'exercice des fonctions de médecin des services antituberculeux et que l'examen, orienté particulièrement vers le dépistage des maladies cancéreuses, des maladies mentales et de la poliomyélite, n'a mis en évidence aucune manifestation morbide;

2° Un certificat établi par un médecin phtisiologue agréé spécifiant s'ils sont actuellement indemnes de toute affection tuberculeuse ou considérés comme définitivement guéris.

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Deuxième liste provisoire de classement de l'année 1950 des candidats aux emplois réservés.

(*Journal officiel* du 20 février 1952.)

TABLEAU	CATÉGORIE	MINISTÈRES ET ADMINISTRATIONS — Emplois.	TRAITEMENT budgétaire annuel ou salaire journalier ou horaire de début (1).	INDEMNITÉS (2)	EFFECTIF budgétaire.	PROPORTIONS RÉSERVÉES	
						Loi du 30 janvier 1923.	Loi du 18 juillet 1924.
			francs.				
		Ministère de l'agriculture.					
		EMPLOIS NON GROUPÉS					
		Emplois masculins.					
A	1re	Professeur adjoint d'écoles d'agriculture	308.000	Diverses.	1	1/4	1/4
B	2e	Chef de culture (écoles pratiques d'agriculture)	373.000	Diverses.	»	1/4	1/4
B	2e	Répétiteur des écoles d'agriculture	299.000	Diverses.	2	1/4	1/4
		Ministère de l'air.					
		EMPLOIS NON GROUPÉS					
		Emplois masculins.					
A	2e	Sous-ingénieur dessinateur	317.000	Diverses.	5	1/8	1/8
A	1re	Adjoint administratif des services extérieurs	299.000	Diverses.	5	1/6	1/12
B	2e	Dessinateur	220.000	Diverses.	2	1/8	1/8
		Ministère des finances.					
		EMPLOIS NON GROUPÉS					
		Emplois masculins.					
A	2e	Technicien géomètre stagiaire du cadastre (emploi en voie de suppression)	»	Diverses.	1	1/4	1/4
A	2e	Technicien dessinateur stagiaire du cadastre (emploi en voie de suppression)	»	Diverses.	1	1/4	1/4
B	2e	Sous-prote (Imprimerie nationale)	422.000	Diverses.	1	1/8	»
D	4e	Ouvrier des manufactures (cadre technique)	»	»	1	1/3	1/3
		Ajusteur	164,5	Diverses.	»	»	»
		Ajusteur tourneur	164,5	Diverses.	»	»	»
		Chaudronnier	164,5	Diverses.	»	»	»
		Menuisier	164,5	Diverses.	»	»	»
		Conducteur d'automobiles	142	Diverses.	»	»	»
		Chauffeur de chaudière	136	Diverses.	»	»	»
		Conducteur de machines à vapeur	136	Diverses.	»	»	»
		Aide de métier des métaux	123	Diverses.	»	»	»
		Aide conducteur d'automobiles	117	Diverses.	»	»	»
		Electricien	164,5	Diverses.	1	»	»
D	4e	Ouvrier des manufactures (cadre de la fabrication)	97	Diverses.	1	1/3	1/3
		Emploi féminin.					
D	4e	Ouvrière des manufactures	97	Diverses.	1	1/8	»
		Imprimerie nationale.					
D	4e	Ouvrier temporaire qualifié	»	»	»	1/3	»
		Ouvrier compositeur	157	Diverses.	»	3/8	1
		Opérateur linotypiste	243	Diverses.	»	»	»
		Receveur margeur typographe	175	Diverses.	2	»	»
		Monnaies et médailles.					
D	4e	Ouvrier de l'équipe d'entretien du service intérieur	»	Diverses.	1	1/3	»

Voir notes à la fin du tableau.

TABLEAU	CATÉGORIE	MINISTÈRES ET ADMINISTRATIONS — Emplois.	TRAITEMENT budgétaire annuel ou salaire journalier ou horaire de début (1).	INDEMNITÉS (2)	EFFECTIF budgétaire	PROPORTIONS RÉSERVÉES Loi du 30 janvier 1923.	PROPORTIONS RÉSERVÉES Loi du 18 juillet 1924.
			francs.				
		Ministère de la guerre.					
		EMPLOIS NON GROUPÉS					
		Emplois masculins.					
		Services extérieurs.					
B	2e	Dessinateur	220.000	Diverses.	»	1/8	1/8
B	2e	Sous-ingénieur dessinateur spécial	317.000	Diverses.	»	1/8	1/8
		Service des transmissions.					
		Emplois en cours de transformation pour lesquels aucun recrutement ne peut être présentement envisagé.					
B	2e	Chef monteur radiotélégraphiste militaire	»	Diverses.	»	1/4	1/4
B	2e	Sous-chef monteur radiotélégraphiste militaire.	»	Diverses.	»	1/4	1/4
B	2e	Chef de petits postes radiotélégraphiste	»	Diverses.	»	1/8	1/4
B	2e	Opérateur radiotélégraphiste	»	Diverses.	»	1/8	1/4
		Ministère de l'intérieur.					
		EMPLOIS NON GROUPÉS					
		Emplois masculins.					
A	1re	Inspecteur de la sûreté nationale	299.000	Diverses.	»	1/4	1/4
A	1re	Secrétaire de police	299.000	Diverses.	»	1/4	1/4
B	2e	Inspecteur archiviste	»	Diverses.	»	1/4	1/4
		Ministère des postes, télégraphes et téléphones.					
		EMPLOIS NON GROUPÉS					
		Emplois masculins.					
B	2e	Agent des installations extérieures	202.000	Diverses.	»	1/6	1/3
B	2e	Mécanicien dépanneur des services automobiles régionaux	291.000	Diverses.	»	1/5	2/5
D	4e	Ouvrier d'Etat.	184.000	Diverses.	»	1/4	1/2
		Ministère de la production industrielle.					
		EMPLOIS NON GROUPÉS					
		Emplois masculins.					
C	3e	Agent vérificateur des instruments de mesure.	210.000	Diverses.	»	1/4	1/2
		Ministère des travaux publics et des transports.					
		EMPLOIS NON GROUPÉS					
		Emplois masculins.					
B	2e	Adjoint technique des ponts et chaussées	299.000	Diverses.	»	1/4	1/4
B	2e	Adjoint technique de l'institut géographique national	299.000	Diverses.	»	1/4	1/4
		Secrétariat général à l'aviation civile et commerciale.					
A	1re	Adjoint technique de la météorologie	299.000	Diverses.	»	1/8	1/8

Voir notes à la fin du tableau.

TABLEAU	CATEGORIE	MINISTERES ET ADMINISTRATIONS — Emplois.	TRAITEMENT budgétaire annuel ou salaire journalier ou horaire de début (1).	INDEMNITES (2)	EFFECTIF budgétaire.	PROPORTIONS RESERVEES Loi du 30 janvier 1923.	PROPORTIONS RESERVEES Loi du 1er juillet 1924
			francs.				
		Préfecture de police.					
		EMPLOIS NON GROUPÉS					
		Emplois masculins.					
		Emploi supprimé.					
		Halles et marchés.					
B	2e	Inspecteur des ventes en gros.....	»	»	»	1/2	1/3
		Services actifs.					
A	1re	Inspecteur de police.....	299.000	Diverses.	»	1/8	3/8
A	1re	Inspecteur de police près les commissariats de Paris et des communes de la Seine.....	299.000	Diverses.	»	1/8	3/8
		Service départemental de la désinfection.					
C	3e	Mécanicien	272.000	Diverses.	»	1/8	5/8
		Banque de France.					
		EMPLOIS NON GROUPÉS					
		Emplois masculins.					
B	2e	Commis d'ordre (à Paris ou dans les succursales)	187.000	Diverses.	»	1/3	1/4
D	4e	Concierge (en succursales).....	172.000	Diverses.	»	1/4	1/4
D	4e	Garçon de bureau dans les succursales.....	172.000	Diverses.	»	1/3	1/4
D	4e	Gardien de coffres de succursales.....	165.000	Diverses.	»	1/2	1/4
E	5e	Homme d'équipe à Paris (banque centrale)..	172.000	Diverses.	»	1/3	1/4
		Crédit foncier de France.					
		EMPLOIS NON GROUPÉS					
		Emplois masculins.					
C	3e	Agent de comptoir et de recettes.....	176.000	Diverses.	»	1/4	1/4
D	4e	Agent du service intérieur (gardien de bureau)	139.000	Diverses.	»	1/4	1/4
		Compagnie générale des eaux.					
		EMPLOIS NON GROUPÉS					
		Emplois masculins.					
C	3e	Agent de bureau.....	151.000	Diverses.	»	1/3	1/6
D	4e	Chauffeur de chaudière.....	»	»	»	1/6	1/3
D	4e	Gardien de bureau et planton.....	154.000	Diverses.	»	1/2	1/4
D	4e	Vérificateur	198.000	Diverses.	»	1/6	1/3
		Chemin de fer du métropolitain.					
		EMPLOIS NON GROUPÉS					
		Emplois masculins.					
D	4e	Surveillant	25.000	Diverses.	»	1/2	1/4
E	5e	Manœuvre	20.000	Diverses.	»	1/2	1/4
		Electricité et Gaz de France.					
		EMPLOIS NON GROUPÉS					
		Emplois masculins.					
B	2e	Contremaître	32.586	Diverses.	»	1/10	»

Voir notes à la fin du tableau.

TABLEAU	CATEGORIE	MINISTÈRES ET ADMINISTRATIONS — Emplois.	TRAITEMENT budgétaire annuel ou salaire journalier ou horaire de début (1).	INDEMNITES (2)	EFFECTIF budgétaire.	PROPORTIONS RÉSERVÉES Loi du 30 janvier 1923	PROPORTIONS RÉSERVÉES Loi du 18 juillet 1924.
			francs.				
		Société nationale des chemins de fer français.					
		EMPLOIS NON GROUPÉS					
		Emplois masculins.					
		Emplois communs à tous les services.					
A	1re	Dessinateur d'exécution	23.254	Diverses.	»	1/2	1/4
B	2e	Calqueur de 2e classe	17.348	Diverses.	»	1/2	1/4
C	3e	Employé stagiaire	17.348	Diverses.	»	3/5	1/4
C	3e	Aide distributeur	16.252	Diverses.	»	1/4	1/4
D	4e	Garçon de bureau	15.234	Diverses.	»	2/3	1/4
D	4e	Aide classeur	15.234	Diverses.	»	1/4	1/4
D	4e	Concierge	15.234	Diverses.	»	3/4	3/6
E	5e	Planton	13.591	Diverses.	»	1/2	1/6
E	5e	Préposé aux travaux manuels	13.591	Diverses.	»	1/2	1/4
		Emplois particuliers au service de l'exploitation.					
D	3e	Facteur aux écritures	16.252	Diverses.	»	2/5	1/4
	4e	Facteur	16.252	Diverses.	»	1/5	1/4
E	5e	Homme d'équipe (service actif)	14.374	Diverses.	»	1/5	1/4
E	5e	Homme d'équipe (manutention)	14.374	Diverses.	»	1/5	1/4
		Emplois particuliers au service de la voie et des bâtiments.					
C	3e	Surveillant du service électrique	17.348	Diverses.	»	1/5	1/4
D	4e	Ouvrier professionnel de 2e classe	16.252	Diverses.	»	1/5	1/4
	3e	Ouvrier professionnel de 1re classe	17.348	Diverses.	»	1/5	1/4
D	4e	Sémaphoriste à service continu	14.374	Diverses.	»	2/3	»
D	4e	Garde-barrière à service continu	14.374	Diverses.	»	1/4	1/4
D	4e	Cantonnier	14.374	Diverses.	»	1/5	1/4
	5e	Manœuvre	14.374	Diverses.	»	1/5	1/4
		Emplois particuliers au service du matériel et de la traction.					
E	3e	Manœuvre des dépôts	14.374	Diverses.	»	1/5	1/4
E	5e	Manœuvre des entretiens et grands ateliers du matériel	14.374	Diverses.	»	1/5	1/4
D	4e	Ouvrier professionnel de 2e classe des dépôts.	16.252	Diverses.	»	1/5	1/4
D	4e	Ouvrier professionnel de 1re classe des dépôts.	17.348	Diverses.	»	1/5	1/4
	4e	Ouvrier professionnel de 2e classe des entretiens et grands ateliers du matériel	16.252	Diverses.	»	1/5	1/4
	4e	Ouvrier professionnel de 1re classe des entretiens et grands ateliers du matériel	17.348	Diverses.	»	1/5	1/4
		Emplois féminins.					
C	3e	Employée stagiaire	17.348	Diverses.	»	1/2	»
C	3e	Aide distributrice	16.252	Diverses.	»	1/3	»
C	3e	Factrice aux écritures	16.252	Diverses.	»	1/2	»
C	3e	Préposée au service des bureaux	15.234	Diverses.	»	1/2	»
D	4e	Ouvrière professionnelle de 2e classe	16.252	Diverses	»	1/3	»
D	4e	Manutentionnaire	14.374	Diverses.	»	1/3	»
E	5e	Femme manœuvre	14.374	Diverses.	»	1/3	»
E	5e	Garde à faction permanente	»	Diverses.	»	1/3	»
E	5e	Préposée aux travaux manuels	13.591	Diverses.	»	1/3	»
D	4e	Gérante de halte	14.374	Diverses.	»	1/3	»

(1) Les traitements de base ont cours dans les zones sans abattement.

(2) En principe, les indemnités sont les suivantes: résidence, suppléments divers, salaire unique, allocations pour charges de famille, majorations pour charges de famille.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

EMPLOIS NON GROUPES

Professeur adjoint d'écoles d'agriculture.

D) 1 Pouyadou (Albert) ; 2 Trouche (Georges).

Chef de culture (écoles pratiques d'agriculture).

D) 1 Remy (Léon).

Répétiteur des écoles d'agriculture.

D) 1 Nouaille (Roger).

MINISTERE DE L'AIR

EMPLOIS NON GROUPES

EMPLOIS MASCULINS

Sous-ingénieur dessinateur.

D) 1 Defarge (Roger).

Adjoint administratif des services extérieurs.

C) 1 Gontier (Maurice) ; 2 Boivin (Marcel).
D) 1 Bernard (Henri) ; 2 Pruvost (Georges).

Dessinateur.

D) 1 Dussoux (Roger).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

EMPLOIS NON GROUPES

EMPLOI SUPPRIMÉ

Professeur adjoint d'écoles pratiques de commerce et d'industrie.

C) 1 Chenaille (Léon) ; 2 Guérin (Maxime) ; 3 Charbonnel (Charles).

MINISTERE DES FINANCES

EMPLOIS NON GROUPES

EMPLOIS MASCULINS

Technicien géomètre stagiaire du cadastre.

Emploi en voie de suppression.

D) 1 Leziart (Vincent) ; 2 Dhorne (René).

Technicien dessinateur stagiaire du cadastre

Emploi en voie de suppression.

C) 1 Husson (Joseph).

Sous-prote (Imprimerie nationale).

C) 1 Ganaye (Maurice).

Ouvrier des manufactures (service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes).

Cadre technique. — Ajusteur.

C) 1 Roux (Georges) ; 2 Lhomer (Adrien) ; 3 Batard (André) ; 4 Le Thuaut (Roger) ; 5 Bourhis (Jean).

D) 1 Lebrun (Louis) ; 2 Immeunerat (René) ; 3 Carn (Pierre) ; 4 Morizur (Maurice) ; 5 Blache (André) ; 6 Legrand (Jean) ; 7 Delpech (Pierre) ; 8 Trinquier (André) ; 9 Philipps (Pierre) ; 10 Tanguy (Antoine) ; 11 Paillisson (Pierre) ; 12 Desaint (Charles) ; 13 Jans (Raymond) ; 14 Girardin (Louis) ; 15 Lemaître (Jean) ; 16 Faure (Gustave) ; 17 Ravel (Jean) ; 18 Jacquemin (Henri) ; 19 Drouard (Charles) ; 20 Métrat (Henri) ; 21 Mercier (Claude) ; 22 Couronne (Roger) ; 23 Meo (Daniel) ; 24 Ferat (Michel) ; 25 Olivier (René) ; Leron (Jean) ; 27 Dandreau (Gérard) ; 28 Lefeuvre (Rogatien).

Ajusteur-tourneur.

D) 1 Grochard (Robert) ; 2 Riveron (Lucien) ; 3 Ducotte (Maurice).

Chaudronnier.

C) 1 Rodot (Paul).
D) 1 Lester (Joseph) ; 2 Raux (Jean).

Menuisier.

C) 1 Mongendre (Jacques) ; 2 Lacotte (René) ; 3 Paleau (Maurice) ; 4 Masson (René) ; 5 Parichout (Emmanuel) ; 6 Fragassi (Henry).

D) 1 Morvan (Jean-Louis) ; 2 Gandois (Gilbert) ; 3 Morice (Christian) ; 4 Broudic (Yves) ; 5 Perrier (André) ; 6 Leclerc (Paul-Gilles) ; 7 Guiot (René).

Conducteur d'automobiles.

C) 1 Richard (Georges).

D) 1 Vignaud (Hilaire) ; 2 Bossuet (Marcel) ; 3 Courade (Paul) ; 4 Le Berre (Yves) ; 5 Monge (Albert) ; 6 Clément (Gérard) ; 7 Delhaies (Alphonse).

Chauffeur de chaudières.

D) 1 Creuzet (Henri).

Conducteur de machines à vapeur.

D) 1 Croche (Marcel).

Aide de métier des métaux.

D) 1 Riffault (Jacques).

Aide-conducteur d'auto.

D) 1 Maurel (Jean) ; 2 Guillou (Marcel) ; 3 Bluhm (Jean) ; 4 Allezy (Jean).

Electricien.

D) 1 Le Bras (Edouard) ; 2 Bovier (Paul) ; 3 Durand (Olivier) ; 4 Syda (Claude) ; 5 Charbonnier (Henri) ; 6 Dalger (Georges).

Cadre fabrication.

C) 1 Dupuch (Doris) ; 2 Lebaut (Georges) ; 3 Audoire (Barthélémy) ; 4 Monnier (Louis) ; 5 Fagot (Joseph) ; 6 Cornille (Almabel) ; 7 Aufrère (Henri) ; 8 Pons (Pierre) ; 9 Soletti (Alfred) ; 10 Bonnin (Alphonse) ; 11 Foesset (Charles) ; 12 Buffet (Jean) ; 13 Pozzano (Noël) ; 14 Dugue (Edouard) ; 15 Meyer (Camille) ; 16 Huguet (Gabriel) ; 17 Allezy (Georges) ; 18 Pincemaille (Jean) ; 19 Bocquillon (Marcel) ; 20 Picard (Marcel) ; 21 Durand (Maurice) ; 22 Benquet (René) ; 23 Defais (Eugène) ; 24 Decapua (Vincent) ; 25 Juvigny (Maurice) ; 26 Lenoir (Maurice) ; 27 Arfi (Jean) ; 28 Fritsch (Joseph) ; 29 Balzan (Marius) ; 30 Perrot (Guillaume) ; 31 Rousvoal (Louis) ; 32 Gouy (Alphonse) ; 33 Molharat (André) ; 34 Degeilh (Joseph) ; 35 Gillet (Edouard) ; 36 Zerubia (Jean) ; 37 Roy (Roger) ; 38 Thillot (Julien) ; 39 Blanchet (Louis) ; 40 Riccioli (Auguste) ; 41 Savigny (Robert) ; 42 Verheyen (Paul) ; 43 Degand (Edmond) ; 44 Borgeais (Paul) ; 45 Roques (Marcel) ; 46 Patin (Paul) ; 47 Leglise (Albert) ; 48 Maurin (Pierre) ; 49 Dubreuil (André) ; 50 Alaphilippe (Henri) ; 51 Ciani (Joseph) ; 52 Charotte (Charles) ; 53 Lafargue (Maurice) ; 54 Sahuc (Victorin) ; 55 Salanon (Jean) ; 56 Bregeon (Lucien) ; 57 Bassière (Albert) ; 58 Gravière (Marius) ; 59 Bartoletti (Livio) ; 60 Rouchier (Etienne) ; 61 Destur (Fortuné) ; 62 Schneider (René) ; 63 Delorme (Raoul) ; 64 Estève (Célestin) ; 65 Colle (Roger) ; 66 Hamays (Maurice) ; 67 Pois (Julien) ; 68 Venot (Lazare) ; 69 Brignou (Jean) ; 70 Wandels (Gaston) ; 71 Reviron (Aimé) ; 72 Bicrel (Christian) ; 73 Breton (Paul) ; 74 Gesta (Théophile) ; 75 Astrando (Baptistin) ; 76 Engel (Auguste) ; 77 Beney (Paul) ; 78 Couget (Maurice) ; 79 Guillemin (Jules) ; 80 Roques (Robert) ; 81 Clément (Henri) ; 82 Renard (Julien) ; 83 Lautrey (Yves) ; 84 Garcia (Emile) ; 85 Bœuf (Paul) ; 86 Broudin (Jean) ; 87 Laumonier (Jean) ; 88 Tortajada (Ramon) ; 89 Lozach (Joseph) ; 90 Guillot (Jean) ; 91 Dubreuil (Paul) ; 92 Ries (Lucien) ; 93 Coterel (Joseph) ; 94 Dupuy (Pierre) ; 95 Romain (Gabriel) ; 96 François (Pierre) ; 97 Albertini (Pierre) ; 98 Faure (Alexis) ; 99 Mule (Léonard) ; 100 Deferne (Charles) ; 101 Allogne (Philippe) ; 102 Charbonnier (Bernard) ; 103 Peron (Maurice) ; 104 Petit (Louis) ; 105 Charbonnet (Jacques) ; 106 Sendres (André) ; 107 Cotton (Pierre) ; 108 Chambonneau (Marcel) ; 109 Andreoli (Francis) ; 110 Voirin (René) ; 111 Taurine (Julien) ; 112 Janneau (Robert) ; 113 Pons (André) ; 114 Bernardet (Marcel) ; 115 Idesheim (Marcel) ; 116 Galopin (Maurice) ; 117 Le Guilloux (Jean) ; 118 Glavier (Adrien) ; 119 Kerouanton (Louis) ; 120 Mondy (Albert) ; 121 Lelièvre (Marcel) ; 122 Bellaert (Emile) ; 123 Cabrol (Auguste) ; 124 Carsalado (François) ; 125 Fragassi (Henry) ; 126 Meline (Adrien) ; 127 Beury (Raymond) ; 128 Launay (Bernard) ; 129 Trefeil (Georges) ; 130 Emonet (Henri) ; 131 Dethorey (Aimé) ; 132 Rozier (Raymond) ; 133 Franceschi (Louis) ; 134 Plat (René) ; 135 Chéron (Camille) ; 136 Lefèvre (René) ; 137 Amando (Marcel) ; 138 Marquie (Roger) ; 139 Le Ber (Paul) ; 140 Foray (Robert) ; 141 François (Charles) ; 142 Santini (Charles) ; 143 Garcia (José) ; 144 Porta (Raymond) ; 145 Damanne (Arthur) ; 146 Hamon (Yves) ; 147 Amblard (André) ; 148 Gautier (Maurice) ; 149 Cosyns (Pierre) ; 150 Catacchio (Louis) ; 151 Pacifico (Lucien) ; 152 Monamicq (Jean) ; 153 Neyer (Emile) ; 154 Turetti (Sébastien) ; 155 Robert (Clodomir) ; 156 Avossa (David) ; 157 Pfeiffer (Lucien) ; 158 Sabali (Charles) ; 159 Le Duff (Jean-Marie) ; 160 Batard (Jean) ; 161 Charbonneau (André) ; 162. Perreaudeau (Alexis) ; 163 Raclot (André) ; 164 Casacci (Louis) ; 165 Denise (Henri) ; 166 Vigier (Lucien) ; 167 Faux (Jacques) ; 168 Tambellini (Alfred) ; 169 Dudez (Constant) ; 170 Karakachian (Georges) ; 171 Mourot (Maurice) ; 172 Merchadou (André) ; 173 Rol (Hubert) ; 174 Ravassard (Jacques) ; 175 Pageot (Auguste) ; 176 Thiroux (Eugène) ; 177 Spinosi (Jacques) ; 178 Arrastio (Paul) ; 179 Rigaut (Charles) ; 180 Kervella (René) ; 181 Larrieu (Michel) ; 182 Vautard (Louis) ; 183 Dhermons (Louis) ; 184 Blanchet (Ernest) ; 185 Simon (Jean) ; 186 Castan (Robert) ; 187 Caty (Charles) ; 188 Buret (Lucien) ; 189 Bonhomme (Marie) ; 190 Crouzet (Georges) ; 191 Soubestre (Jean) ; 192 Theyssier (Robert) ; 193 Parthonnaud (André) ; 194 Robillard (Raymond) ; 195 Bérard (Jean) ; 196 Ruggerie (Baptistin) ; 197 Castaing (Georges) ; 198 Bouvet (Louis) ; 199 Catala (Marcel) ; 200 Garcia (Joseph) ; 201 Granvillain (Roger) ; 202 Quintalet (Philibert) ; 203 Piwowarczyk (Stanislas) ; 204 Coussy (Mathieu) ; 205 Pigenel (Auguste) ; 206 Rougemond (Georges) ; 207 Durand (Marcel) ; 208 Erb (Joseph) ; 209 Averan (Gaby) ; 210 Pascaud (Jean) ;

211 Voisin (Jean) ; 212 Sand (André) ; 213 Michel (Alphonse) ; 214 Salgi (André) ; 215 Gousset (Jean) ; 216 Nassi (Emilien) ; 217 Berthet (André) ; 218 Hien (André) ; 219 Schmitt (Jean) ; 220 Charretier (Gérard) ; 221 Guillemin (Joannès) ; 222 Sontac (Constant) ; 223 Cloarec (François) ; 224 Levavasseur (Eugène) ; 225 Froppier (Marcel) ; 226 Teycheney (Jean) ; 227 Malgouyre (Etienne) ; 228 Brassier (François) ; 229 Auzou (Maurice) ; 230 Donnez (Robert) ; 231 Bernardeau (Maurice) ; 232 Blet (Roger) ; 233 Gambier (Gustave) ; 234 Fourcaud (Marius) ; 235 Voisin (André) ; 236 Naslin (Christian) ; 237 Baudry (Edmond) ; 238 Cloix (Marcel) ; 239 Dumazer (Benjamin) ; 240 Bernouis (René) ; 241 Louguet (Henri) ; 242 Sarde (Henri) ; 243 Labretagne (Lucien) ; 244 Dubreu (Robert) ; 245 Malaussena (Roger) ; 246 Bordes (Jules) ; 247 Montarou (Marcel) ; 248 Le Roy (Yves) ; 249 Laforêt (Roger) ; 250 Monier (Baptiste) ; 251 Spitz (Mathias) ; 252 Augay (Robert) ; 253 Chabert (Louis) ; 254 Kerjose (Yvon) ; 255 Thivat (René) ; 256 Suadeau (Julien) ; 257 Richard (Paul) ; 258 Canale (Georges) ; 259 Brunet (Jean) ; 260 Duteil (Gaston) ; 261 Lambert (Marcel) ; 262 Bougaud (Fleury) ; 263 Lefebvre (Charles) ; 264 Chapuis (Félix) ; 265 Raimbault (André) ; 266 Macaud (Maurice) ; 267 Sole (Henri) ; 268 Tribondeau (Henri) ; 269 Achard (Jules) ; 270 Audoux (Pierre) ; 271 Pacome (Alexandre) ; 272 Stoeckel (René) ; 273 Bideau (Léon) ; 274 Leroy (Martial) ; 275 Santini (Joseph) ; 276 Massoni (Jean) ; 277 Jounier (Joseph) ; 278 Tauzin (Yves) ; 279 Cussonneau (Joseph) ; 280 Duru (Henri) ; 281 Deschamps (Eugène) ; 282 Menez (Robert) ; 283 Hemery (Félix) ; 284 Pargny (Louis) ; 285 Boucher (Kléber) ; 286 Gaches (Thomas) ; 287 Vuagneux (César) ; 288 Azema (Joseph) ; 289 Robart (Albert) ; 290 Le Mat (Jean-Marie) ; 291 Lartaud (Pierre) ; 292 Valton (Paul) ; 293 Pellan (Raymond) ; 294 Escrig (Serge) ; 295 Grossin (Roger) ; 296 Eriau (André) ; 297 Barabinot (Charles) ; 298 Fournet (Marcel) ; 299 Barsu (Louis) ; 300 Duprat (Roger) ; 301 Brunel (Jean) ; 302 Chaboy (René) ; 303 Bouquet (Raymond) ; 304 Aloujes (Robert) ; 305 Massé (Joseph) ; 306 Rouaud (Donatien) ; 307 Tissot (Emile) ; 308 Messina (Victor) ; 309 Lambert (Eugène) ; 310 Richard (Robert) ; 311 Muller (Léon) ; 312 Berdou (Raymond) ; 313 Aubert (Pierre) ; 314 Rischmann (Norbert) ; 315 Especier (Robert) ; 316 Gérault (Clément) ; 317 Soupizet (André) ; 318 Brive (Maurice) ; 319 Ollier (Joseph) ; 320 Ori (Jean) ; 321 Creusot (Martial) ; 322 Dupe (Georges) ; 323 Buzutil (Lucien) ; 324 Chassagnette (Louis) ; 325 Robillard (Louis) ; 326 Gevaud (François) ; 327 Brustet (François) ; 328 Lavaur (Pierre) ; 329 Guivarch Alain) ; 330 Gras (René) ; 331 Morel (Pierre) ; 332 Lesne (Henri) ; 333 Lesne (Marius) ; 334 Augard (Albert) ; 335 Lauletta (Auguste) ; 336 Ferbos (Paul) ; 337 Lamy (François) ; 338 Lajasses (Lucien) ; 339 Vermesse (Victor) ; 340 Emond (Charles) ; 341 Boulant (André).

Article 23, loi du 19 octobre 1946.

Guibard (Auguste) ; Pelletier (Henri).

D) 1 Vincensini (Antoine) ; 2 Mertz (Charles) ; 3 Ponzi (Michel) ; 4 Becam (Olivier) ; 5 Penot (Noël) ; 6 Morin (Yves-Marie) ; 7 Maillet (Albert) ; 8 Blanchard (Julien) ; 9 Le Goff (Jean) ; 10 Holtzer (Alphonse) ; 11 Tello (Jean) ; 12 Perez (Jésus) ; 13 Launay (Victorien) ; 14 Saillour (Yves) ; 15 Pilard (Eugène) ; 16 Gouzou (Marc) ; 17 Durand (Guillaume) ; 18 Mondolini (Jean-Jacques) ; 19 Gasperi (Pierre) ; 20 Dauzats (Gérard) ; 21 Pogam (Louis) ; 22 Lagadec (Jean) ; 23 Bontoux (Raoul) ; 24 Vankelst (Pierre) ; 25 Diss (Eugène) ; 26 Nicolas (Albert) ; 27 Kervian (Hervé) ; 28 Marzin (Hervé) ; 29 Cabannes (Serge) ; 30 Manach (J.-François) ; 31 Le Saout (Armand) ; 32 Laforge (Raymond) ; 33 Lautrou (Albert) ; 34 Bernardini (Joseph) ; 35 Paul (Jean) ; 36 Ronarc'h (Victor) ; 37 Hahn (Charles) ; 38 Corre (Jean) ; 39 Carmel (Jean) ; 40 Geffroy (François) ; 41 Jacq (François) ; 42 Picard (Yves) ; 43 Brunier (Pierre-Henri) ; 44 Boutet (Joseph) ; 45 Hermanny (Raymond) ; 46 Stehlin (Armand) ; 47 Callais (Pierre) ; 48 Meline (Paul) ; 49 Daviaud (Wilhem) ; 50 Jean Baptiste (Simon) ; 51 L'Hote (Marcel) ; 52 Sigure (Amédée) ; 53 Besson (Jean-Marie) ; 54 Kremer (Ernest) ; 55 Tafany (Jean-Jacques) ; 56 Sancin (Marius) ; 57 Sidaner (Jean) ; 58 Chevreux (Eugène) ; 59 Gautier (Joseph) ; 60 Oiry (Gérard) ; 61 Damidaux (Jean) ; 62 Lozach (Théophile) ; 63 Blache (André) ; 64 Vigneron (Charles) ; 65 Esnault Moulay (Alexis) ; 66 Bruneteau (Paul) ; 67 Brou (Jean) ; 68 Lahousse (Henri) ; 69 Schmitt (Paul-Jean) ; 70 Plantefol (Charles) ; 71 Marchaland (André) ; 72 Pape (Jean-Marie) ; 73 Durand (Albert-Henri) ; 74 Grand (Alexis-Maurice) ; 75 Besnard (Guy) ; 76 Mozziconacci (Quilicus) ; 77 Delobel (Charles) ; 78 Semelet (François) ; 79 Chaput (Pierre) ; 80 Quere (Jean) ; 81 Tauzin (Jean-Robert) ; 82 Heneman (Louis) ; 83 Martel (Henri) ; 84 Nony (Jean-Marius) ; 85 Dufeys (Jean-Joseph) ; 86 Gaudes (René) ; 87 Desbois (Robert) ; 88 Kergoat (Jean) ; 89 Lapeze (Gabriel) ; 90 Lasserre (René) ; 91 Durst (Louis) ; 92 Poupart (Henri) ; 93 Putet (André) ; 94 Gergondey (Marcel) ; 95 Millet (Fernand) ; 96 Nicaud (Guy) ; 97 Bontheon (Robert) ; 98 Brousse (Marceau) ; 99 Martin (Noël) ; 100 Gallot (Albert) ; 101 Lemaire (Julien) ; 102 Albert (Gabriel-Marie) ; 103 Kennel (René) ; 104 Massa (François) ; 105 Cadiou (Jean-Louis) ; 106 Delpech (Pierre) ; 107 Hamet (Albert) ; 108 Leclerc (Paul) ; 109 Burkli (André) ; 110 Langevin (André) ; 111 Meral (Paul) ; 112 Paradis (Georges) ; 113 Monet (Lucien) ; 114 Dassaud (Mathieu) ; 115 Perrin-Duc (Georges) ; 116 Bouard (Jean-Auguste) ; 117 Marchal (Georges) ; 118 Cremont (René) ; 119 Biancardini (Jérôme) ; 120 Pourcelot (Paul) ; 121 Figuière (Max-Jean) ; 122 Krepper (Marcel) ; 123 Saingier (Anselme) ; 124 Belmonte (Jean) ; 125 Corvest (Auguste) ; 126 Ponsard (Gaston) ; 127 Chartier (Lucien) ; 128 Raibaut (Charles) ; 129 Belgult (Ahmed) ; 130 Loirat (Robert) ; 131 Martin (Marcel) ; 132 Chevray (François) ; 133 Darmigny (Raymond) ; 134 Hotonnier (Marcel) ; 135 Capitan (Georges) ; 136 Derre (Bernard) ; 137 Manière (Louis) ; 138 Pinet (Pierre) ; 139 Jeandel (Jean) ; 140 Dufourcq (Jean) ; 141 Cadieu (Louis) ; 142 Bocquenet (André) ; 143 Pochic (Pierre) ; 144 Hach (Henri) ; 145 Quantin (Lucien) ; 146 Canaris (Louis) ; 147 Agresti (Alexandre) ; 148 Quinquis (Julien) ; 149 Bovis (Charles) ; 150 Gregy (Julien) ; 151 Chateau (Marcel) ; 152 Leaustic (Jean) ; 153 Joneau (Robert) ; 154 Grospiat (Adrien) ; 155 Lemoine (Henri-Bernard) ; 156 Dupont (Yves) ; 157 Morel (Jean-Marie) ; 158 Quenot (Léon) ; 159 Brocard (André) ; 160 Astier (René) ; 161 Papouin (Gérard) ; 162 Tomasi (Léon) ; 163 Lancien (Ernest) ; 164 Cadoudal (Joseph) ; 165 Thomas (André) ; 166 Godoy (Jules) ; 167 Grisoni (Claude) ; 168 Gorry (André) ; 169 Christen (Marcel) ; 170 Lannuel (Jean) ; 171 Winterhalter (Louis) ; 172 Chatard (Théodore) ; 173 Moulin (Pierre) ; 174 Guenin (Gabriel) ; 175 Petit (Roger) ; 176 Rivière (Maurice) ; 177 Cormier (Eugène) ; 178 Didier (Roger) ; 179 Marcel (Gaston) ; 180 Merlin (Maurice) ; 181 Moreau (Maurice) ; 182 Berr (Robert) ; 183 Daniel (Gaston) ; 184 Cadiou (Eugène) ; 185 Bouillard (Antoine) ; 186 Roulle (Henri) ; 187 Cheval (Charles) ; 188 Remenieras (Roger) ; 189 Laviec (Jean) ; 190 Ingigliardi (Joseph) ; 191 Mathieu (Louis-André) ; 192 Bourgineau (Pierre) ; 193 Bonniaux (Louis) ; 194 Lecrivain (Auguste) ; 195 Bordier (Fernand) ; 196 Androuin (Lucien) ; 197 Denis (Savinoff) ; 198 Bouckhuyt (Cyrille) ; 199 Gauthier (Georges-Jean-Marie) ; 200 Plusquellec (Henri) ; 201 Rizzo (Pascal) ; 202 Raimbault (Maurice) ; 203 Guillory (Norbert) ; 204 Bisso (Augustin) ; 205 Perrier (René) ; 206 Ernenwein (Paul) ; 207 Doutreguine (Cyrille) ; 208 Mathieu (Marcel) ; 209 Bourgeon (Joseph) ; 210 Giannuzzi (Humbert) ; 211 Niro (Michel) ; 212 Piereschi (Charles) ; 213 Bunckhard (Paul) ; 214 Sauvage (Jean) ; 215 Guignard (Henri) ; 216 Colona (Charles) ; 217 Claquin (Gaston) ; 218 Levasseur (Pierre) ; 219 Parent (Louis) ; 220 Aoudia (Mohamed) ; 221 Renaudeau (Raymond) ; 222 Carrias (Joseph) ; 223 Métier (René) ; 224 Muselli (Lucien) ; 225 Salles (Pierre) ; 226 Mille (Elie) ; 227 Colonna (Antoine) ; 228 Sigaud (Aimé) ; 229 Bailen (Marcel) ; 230 Benazet (René) ; 231 Ravier (Georges) ; 232 Lopez (Isidore) ; 233 Leccia (Jean) ; 234 Bossuet (Marcel) ; 235 Albano (Robert) ; 236 Nicolai (Dominique) ; 237 Revol (Jean-Marie) ; 238 Pion (Jean) ; 239 Levadoux (Pierre) ; 240 Le Lann (Lucien) ; 241 Naftas (Louis) ; 242 Frechin (Robert) ; 243 Petitarmand (Paul) ; 244 Gillon (Maurice) ; 245 Castel (François) ; 246 Ferrere (Jean) ; 247 Picard (Paul) ; 248 Holveck (Georges) ; 249 David (François) ; 250 Benedetti (Jérôme) ; 251 Dupré (Constant) ; 252 Gadeau (Alexandre) ; 253 Marfaing (Joseph) ; 254 Monfort (Joachim) ; 255 Gay-Lancermin (Joseph) ; 256 Thomas (Marcel) ; 257 Morgando (Rodolphe) ; 258 Hacquard (Pierre) ; 259 Raffard (Octave) ; 260 Lugo (Alexandre) ; 261 Duvigneau (Jean) ; 262 Ragot (Robert) ; 263 Bruneteau (Henri) ; 264 Maussang (Marcel) ; 265 Garatte (Antoine) ; 266 Ballereau (Georges) ; 267 Benazech (Jules) ; 268 Anfriani (Etienne) ; 269 Michler (André) ; 270 Liegeois (Marcel) ; 271 Dunogue (Gérard) ; 272 Poli (Michel) ; 273 Charles (Jean-Marie) ; 274 Gérard (Maurice) ; 275 Fort (Paul) ; 276 Joly (Julien) ; 277 Gautron (Robert) ; 278 Le Berre (Jean) ; 279 Darne (Jean) ; 280 Leroy (Alphonse) ; 281 Fermaud (Pierre) ; 282 Goarnisson (Jean) ; 283 Marlin (Maurice) ; 284 Schmitt (Victor) ; 285 Limbach (Charles) ; 286 Malzieu (Germain) ; 287 Kaifas (Tayeb Ben Abdelkader) ; 288 Breton (Yves) ; 289 Jean (Kléber) ; 290 Sendou (Maurice) ; 291 Nimeskern (Georges) ; 292 Le Carff (Lucien) ; 293 Duburcq (René) ; 294 Simean (Paul) ; 295 Laporte (Eugène) ; 296 Pivron (Henri) ; 297 Blanchard (Emile) ; 298 Alma (Marius) ; 299 Begue (Marie) ; 300 Gomez (Salvator) ; 301 Macera (Antoine) ; 302 Basses (Raymond) ; 303 Pouliquen (François) ; 304 Bidot (Henri) ; 305 Mollet (André) ; Donguy (Antoine) ; 307 Marchal (André) ; 308 Le Biannic (Emile) ; 309 Caro (Louis) ; 310 Le Bras (Edouard) ; 311 Bartoli (Antoine) ; 312 Roignant (Jean) ; 313 Morvan (Jean-Louis) ; 314 Bonaventure (Raoul) ; 315 Leroy (Augustin) ; 316 Lebret (Eléonor) ; 317 Creignou (Pierre) ; 318 Dauvergne (René) ; 319 Bequet (Pierre) ; 320 Husson (Maurice) ; 321 Lagadec (François) ; 322 Bondeau (André) ; 323 Rozec (François) ; 324 Thibaud (Louis) ; 325 Front (Marc) ; 326 Wipf (Georges) ; 327 Sanino (Paul) ; 328 Dubac (Julien) ; 329 Vagneur (André) ; 330 Priou (Séraphin) ; 331 Simon (Alexandre) ; 332 Lefèvre (Gilbert) ; 333 Gaffory (Etienne) ; 334 Guyot (Jules) ; 335 Metatidj (Bentabet) ; 336 Casanova (François) ; 337 Hanouille (Maurice) ; 338 Roudaut (Goulven) ; 339 Brousseau Raoul) ; 340 Bechennec (Louis) ; 341 Henry (Charles) ; 342 Franz (Maurice) ; 343 Lucchini (Jean) ; 344 Pietri (Dominique) ; 345 Saillour (Jean-Marie) ; 346 Benz (Eugène) ; 347 Fabre (Louis) ; 348 Lambert (Georges) ; 349 Bour (Jean) ; 350 Lombard (Paul) ; 351 Soret (Gaston) ; 352 Jaouen (Pierre) ; 353 Julien (Paul) ; 354 Delarche (François) ; 355 Chamson (Guy) ; 356 Sanchez (Jean) ; 357 Briant (Charles) ; 358 Sintive (Robert) ; 359 Grison (Robert) ; 360 Barraud (Pierre) ; 361 Sallou (Hervé) ; 362 Mertzwiller (Eugène) ; 363 Dufour (Edouard) ; 364 Jonnery (Paul) ; 365 Pennec (Jean) ; 366 Leitao (Caldeira) ; 367 Daniel (Paul) ; 368 Canioni (Louis) ; 369 Martin (René) ; 370 Velly (Mathurin) ; 371 Camuzet (Gabriel) ; 372 Puard (Raoul) ; 373 Avart (René) ; 374 Rannou (Jean) ; 375 Foures (Augustin) ; 376 Balducchi (Jean) ; 377 Le Léon (Pierre) ; 378 Querville (Eugène) ; 379 Dupuis (Louis) ; 380 Sabatier (Armand) ; 381 Bodiger (Jean-Marie) ; 382 Cardone (Germain) ; 383 Fricker (René) ; 384 Hoareau (Joseph) ; 385 Ouvrard (Pierre) ; 386 Ollvier (Joseph) ; 387 Rouvière (Edmond) ; 388 Pansart (Georges) ; 389 Moysan (Joseph) ; 390 Simon (René) ; 391 Naud (Ludger) ; 392 Faure (Gustave) ; 393 Cardinal (Robert) ; 394 Lafond (Edmond) ; 395 Le Bris (Guy) ; 396 Lacabe (Jean) ; 397 Le Goff (Eugène) ; 398 Courade (Paul) ; 399 André (Louis) ; 400 Magnin (Bernard) ; 401 Menu (Alfred) ; 402 Viala (Marcel) ; 403 Costantino (Jean) ; 404 Bartoli (Antoine) ; 405 Bourdoulous (Jean) ; 406 Mathern (Guillaume) ; 407 Belugou (Paul) ; 408 Clertant (Marcel) ; 409 Attwood (Albert) ; 410 Douel (Abel) ; 411 Cecconi (Louis) ; 412 Guérin (Marcel) ; 413 Pezet (Henri) ; 414 Lichtor (Félix) ; 415 Castelli (Celso) ; 416 Michon (Louis) ; 417 Sarron (Edmond) ; 418 Clech (François) ; 419 Queille (Jean) ; 420 Castrique (Charles) ; 421 Martin (Marcel-Francis) ; 422 Le Sager (Pierre) ; 423 Montreuil (Marc) ; 424 Emma (Michel) ; 425 Pons (Auguste) ; 426 Souply (René) ; 427 Colombet (Henri) ; 428 Perrier (Cyrus) ; 429 Natton (Marcel) ; 430 Michel (Antonin) ; 431 Goury (Pierre) ; 432 Vanderbanck (Albert) ; 433 Divin (Alfred) ; 434 Lecocq (René) ; 435 Bureau (Marcel) ; 436 Troadec (Lucien) ; 437 Bouvard-Coconnet (Alexis) ; 438 Le Morvan (Louis) ; 439 Aletti (Raymond) ; 440 Boucher (André) ; 441 Ploteau (Edmond) ; 442 Lebas (François) ; 443 L'Her (Jean) ; 444 Nicolas (Henri) ; 445 Allory (André) ; 446 Menet (Raymond) ; 447 Chambon (Robert) ; 448 Athiel (Robert) ; 449 Adouard (Claude) ; 450 Noël (Elie) ; 451 Rahier (François) ; 452 Beneteau (Pierre) ; 453 Deleo (Albert) ; 454 Chalu-

meau (Henri); 455 Charnoux (Raymond); 456 Diligent (Jacques); 457 Duchene (Arthur); 458 Le Tyrant (François); 459 Lejeune (François); 460 Retif (André); 461 Filippi (Jean); 462 Drouillet (Sosthène); 463 Tissot (Raymond); 464 Benoit (Pierre-Marie); 465 Guillet (Yves); 466 Laurent (Raymond); 467 Gallardo (Joseph); 468 Remy (Jean); 469 Chardonneau (Eugène); 470 Mari (Lucien); 471 Yungcker (René); 472 Decombe (Marcel); 473 Gourvil (Victor); 474 Lusseau (Antonin); 475 Rache (Robert); 476 Berthou (Yves); 477 Valdenaire (Paul); 478 Millet (Maurice); 479 Billard (André); 480 Borel (Daniel); 481 Laugie (Honoré); 482 Potarzychi (Maximilien); 483 Guillemot (Joseph); 484 Bergeret-Jeannet (Michel); 485 Liziard (Alain); 486 Dutruel (René); 487 Naudy (Denis); 488 Frolte (René); 489 Rollin (René); 490 Colombier (Emile); 491 Bisiaux (Gabriel); 492 Bervas (François); 493 Girard (Raymond); 494 Barnaud (Aimé); 495 Fourcroy (Hoche); 496 Combres (Ellen), 497 Saintot (Roger); 498 Kaika (Francis); 499 Bouvier (Léon); 500 Rapiteau (Constant); 501 Theis (Jean-Joseph); 502 Berth (René); 503 Lascar (Mathias); 504 Burdet (Alexis); 505 Mirouffe (Louis); 506 Marchio Jean.. 507 Jacques (André); 508 Badoux (René); 509 Lapierre (Gaston); 510 Michel (Georges); 511 Serpin (René); 512 Kennel (Frédéric); 513 Bonnet (Maurice); 514 Bourdaud (Marcel); 515 Martineau (Georges); 516 Boye (Fernand); 517 Brouard (André); 518 Le Menn (Goulven); 519 Hennion (Alphonse); 520 Varin (Gilbert); 521 Leme (Yves); 522 Bartoli (François); 523 de Peretti (Dominique); 524 Maingot (René); 525 Tanguy (Emile); 526 Heimburger (Lucien); 527 Ferrand (René); 528 Pietri (Dominique); 529 Favarin (Rolland); 530 Lochon (André); 531 Palmesani (Roger); 532 Giraudin (Jean). 533 Juste (Louis); 534 Bernard (René); 535 Cros (Henri); 536 Barbeyrol (Lucien); 537 Aubert (Barthélémy); 538 Boffi (Constantin); 539 Bourgeois (Alfred); 540 Corbel (Yves); 541 Garon (Marcel); 542 Dondel (Pierre); 543 Bonnet (Benjamin); 544 Nagel (Emile); 545 Nicaise (Maurice); 546 Mior (Marius); 547 Mauroux (Jean); 548 Gerray (Maurice); 549 Dagnet (Henri); 550 Poulot (Antonin); 551 Didelot (Joseph); 552 Vieux (Louis); 553 Lhutin (Emile); 554 Lequy (Marcel); 555 Muller (Emile); 556 Sebire (Georges); 557 Pacini (Paul); 558 Lorant (André); 559 Gaymard (Auguste); 560 Dulin (André); 561 Riolfi (Pierre); 562 Cappucia (Jean); 563 Delmas (René); 564 Georges (Louis); 565 Deburgrave (Henri); 566 Dumon (Henri); 567 Sauleau (André); 568 Parisot (Joseph); 569 Rince (Jean); 570 Dalger (Georges); 571 Couet (Léon); 572 Roi (Gérard); 573 Vermez (Joseph); 574 Bourigan (François); 575 Hugon (Georges); 576 Voisin (Alfred); 577 Soiteur (Jacques); 578 Brunet (François); 579 Charbouillot (Louis); 580 Meuray (Léopold); 581 Scour (François); 582 Bourdelier (Alphonse); 583 Mech (Henri); 584 Lannegrand (Robert); 585 Cot (Raoul); 586 Guillet (André); 587 Rousselet (Robert); 588 Le Scamff (Marcel); 589 Croguennec (Emile); 590 Romain (Jacques); 591 Baudet (Raymond); 592 Sinople (Robert); 593 Gaud (Joseph); 594 de Coux (Marie); 595 Le Tyrant (Jean); 596 Danrée (Marcel); 597 Barbe (Emile); 598 Vincent (Jean); 599 Pont (Maurice); 600 Massiot (James); 601 Rivron (Georges); 602 Raynal (Noël); 603 Dispagne (René); 604 Cornu (Georges); 605 Maindive (Henri); 606 Cussonneau (Maurice); 607 Pinault (Pierre); 608 Barraud (Jean); 609 Dahler (Paul); 610 Kerebel (Robert); 611 Morel (Roger); 612 Montedonico (Pierre); 613 Payan (Elie); 614 Combat (Robert); 615 Prigent (Goulven); 616 Orain (Joseph); 617 Claveau (Victorien); 618 Tricard (Louis); 619 Bigourdan (Jean); 620 Subeyras (Marcel); 621 Degardin (Serge); 622 Colas (Robert); 623 Geens (Albert); 624 Peruchon (Charles); 625 Guillo (Ferdinand); 626 Peslerbre (René); 627 Barrazza (Marien); 628 Dalmas (Louis); 629 Loussot (Raymond); 630 Baumann (André); 631 Drouard (Charles); 632 Jehel (Jean); 633 Etienne (Pierre); 634 Pasquier (Georges); 635 Fouche (Adolphe); 636 Ducarton (André); 637 Deport (Edmond); 638 Artaud (Victor); 639 Bombail (Joseph); 640 Vidal (Charles); 641 Le Lay (Edouard); 642 Peyrouse (Victor); 643 Martin (Pierre-Paul); 644 Bonato (Jeannot); 645 Lepage (Henri); 646 Morin (Paul); 647 Mosnier (Jean); 648 Martin (Sylvain); 649 Laurent (Louis); 650 Tromeur (Marcel); 651 Plot (Roger); 652 Pouliquen (Jean); 653 Bosse (Auguste); 654 Clermont (Abel); 655 Lamarque (Albert); 656 Bertin (Jean); 657 Lagouge (Louis); 658 Micard (Gaston); 659 Tetreau-Galais (Roger); 660 Perret (Raymond); 661 Roze (Pierre); 662 Reix (Georges); 663 Tomasini (Alphonse); 664 Coudert (Louis); 665 Rostaing (Georges); 666 Gravouil (Marcel); 667 Pogliano (Sylvain); 668 Nacci (Marcel); 669 Montani (Jean); 670 Mazeron (Pierre); 671 Porcher (Roger); 672 Demois (André); 673 Le Baccon (Yves); 674 Mazieux (Roger); 675 Ravassard (Paul); 676 Daver (Robert); 677 Harrault (André); 678 Guttierez (Louis); 679 Beauvais (René); 680 Le Fouler (Jean); 681 Genot (Georges); 682 Tranchand (Paul); 683 Berrehare (Jean); 684 Aussandon (Simon); 685 Taddei (François); 686 Morel (Paul); 687 Deidier (Jean-Louis); 688 Soubirou (Robert); 689 Perrin (Michel); 690 Cadran (Jacques); 691 Sorba (François); 692 Mornet (Pierre); 693 Grandemange (Roger); 694 Disdier (Henri); 695 Guerber (Roger); 696 Ginesy (Albert); 697 Lamande (Emile); 698 Ramponneau (Roger); 699 Pierrot (Guy); 700 Lancien (François); 701 Brehin (Pierre); 702 Bonnal (André); 703 Marchal (Paul); 704 Guillevic (Jean); 705 Bazangette (Fernand); 706 Guyon (Louis); 707 Le Yaouanc (Yvon); 708 Gault (Jean); 709 Leron (Jean); 710 Grosjean (Raymond); 711 Jolibois (Henri); 712 Tabet (Marcel); 713 Mancusso (Nicolas); 714 Meriau (Maurice); 715 Richard (Gaston-Emile); 716 Gregoire (Jean); 717 Magagnotti (Louis); 718 Grisoni (Thomas); 719 Bernardi (Jean); 720 Peirano (Auguste); 721 Chehanne (Gaston); 722 Thuillier (Serge); 723 Mouteau (Alphonse); 724 Despointe (Roger); 725 Lordonne (Robert); 726 Poltier (Marcel); 727 Follenfant (Norbert); 728 Alix (Henri); 729 Sonrier (René); 730 Jaunatre (Marcel); 731 Meinard (Léon); 732 Brouillet (Georges); 733 Rousselot (Marcel); 734 Fitterer (Antoine); 735 Verges (Barthélémy); 736 Masseboeuf (Marcel); 737 Lefeuvre (Jean); 738 Maiolino (Antoine); 739 Broussas (Joseph); 740 Arnault (Daniel); 741 Perraudeau (Raymond); 742 Bernard (François); 743 Moreteau (Roger); 744 Roussière (Clément); 745 Gillard (Fernand); 746 Perrier (André); 747 Barat (Louis), 748 Charpentier (Joseph); 749 Hivert (André); 750 Bellom (Roger); 751 Launay (Gérard); 752 Cuiluiko (Marcel); 753 Balny (André); 754 Marie Raymond); 755 Ettori (Toussaint); 756 Tanne (François); 757 Harmann (Robert); 758 Rivault (André); 759 Pain (Lucien); 760 Caramello (Charles); 761 Huard (Jean); 762 Vovard (André); 763 Fevie (Gilbert); 764 Pacaud (Roger); 765 Peluard (Fernand); 766 Chauvirey (Michel); 767 Guibert (Joseph); 768 Rouxel (André); 769 Rouge (Guy); 770 Blanc (Joseph); 771 Delteil (Louis); 772 Breton (Paul); 773 Battestini (Armand); 774 Baroumi (Mohamed); 775 Javet (Jacques); 776 Grain (Pierre); 777 Lanteri (Joseph); 778 Boceno (Anse); 779 Lichti (Ernest); 780 Palaric (Désiré); 781 Elardin (Robert); 782 Sesnec (Corentin); 783 Crabere (Roland); 784 Lenes (Antoine); 785 Mourgues (Marcel); 786 Pernot (Jean); 787 Jourdren (Alain); 788 Thome (Edouard); 789 Favrau (Louis); 790 Paul (Jean); 791 Fonteneau (Hilaire); 792 Soubre (Léon); 793 Vernière (Marius); 794 Bourrelier (André); 795 Gaspard (Jean); 796 Primel (François); 797 Herve (Roger); 798 Deutschmann (Paul); 799 Guillaumond (Georges); 800 Pergola (Mathieu); 801 Augereau (Armand); 802 Groell (Eugène); 803 Messenet (Henri); 804 Broudic (Yves); 805 Hubert (Roger); 806 Oberg (Charles); 807 Le Dorze (Bénoni); 808 Corfa (Hervé); 809 Mallet (Claude); 810 Murat (Lucien); 811 Fuchey (Jean); 812 Pointeau (Georges); 813 Le Hyaric (Louis); 814 Lottier (Félix); 815 Chauveau (Sébastien); 816 Jacquet (Camille); 817 Roy (Albert); 818 Weber (Armand); 819 Sobraques (Maurice); 820 Cloutour (Jean); 821 Le Strat (Marcel); 822 Dabreteau (Auguste); 823 Terzan (Sarhis); 824 Stephan (François); 825 Billon (Raymond); 826 Gozel (Marcel); 827 Berthet (Jean); 828 Ortiguier (Germain); 829 Proust (Francis); 830 Plisson (André); 831 Ollieu (Eugène); 832 Roman (Marc); 833 Maurin (Jean); 834 Labatut (Pierre); 835 Dagorn (René); 836 Premier (François); 837 Henric (Louis); 838 Fournier (Joseph); 839 Barret (Raymond); 840 Saint-Lannes (Noël); 841 Roux (Félix); 842 Morin (André-Albert); 843 Toussaint (René); 844 Mevel (Hamon); 845 Comte (Edmond); 846 Renneville (René); 847 Boglietti (Louis); 848 Robert (Marius); 849 Dausque (Gustave); 850 David (Paul-Ernest); 851 Luc (Clément); 852 Fuchs (Auguste); 853 Bourgoin (Louis); 854 Grosse (Jules); 855 Vincent (Marcel); 856 Mace (Jean-Marie); 857 Lavrilloux (Jean); 858 Tripet (Robert); 859 Bertrand (Paul-Maxime); 860 Gillot (Marcel); 861 Mevel (Joseph); 862 Nys (Fernand); 863 Krebs (Raymond); 864 Ottomani (Télémaque); 865 Despretz (Jules); 866 Goasdoue (Paul); 867 Quemener (Jean-Marie); 868 Wille (Gustave); 869 Pieve (Pierre); 870 Losseroy (Abel); 871 Durand (Jean-Marius); 872 Godineau (Sébastien); 873 Ory (Marcel); 874 Pinot (Henri); 875 Noury (Georges); 876 Pauchet (Abel); 877 Nicolas (Gabriel); 878 Chabert (Marius); 879 Kerisit (Yves); 880 Cantoni (Ange); 881 Lorant (Eugène); 882 Osmont (René); 883 Gautron (Georges); 884 Monge (Albert); 885 Denis (Pierre); 886 Jouanin (Louis); 887 Varachaud (Joseph); 888 Bruneau (Serge); 889 Rastegue (Louis); 890 Delord (Roger); 891 Louedec (Marcel); 892 Porries (Raoul); 893 Mouton (Gilbert-Ernest); 894 Pepin (Georges); 895 Cabel (Amédée); 896 Cancel (Jean-Marie); 897 Daunon (André); 898 Perret (Henri); 899 Mas (Prosper); 900 Hospital (Pierre); 901 Grassart (Jean); 902 Brochier (André); 903 Dupouy (Pierre); 904 Giscard (Roger); 905 Causse (Fernand); 906 Alphonsy (Yves); 907 Sauvant (Marcel); 908 Tassin (Ernest); 909 Chaumet (Gaston); 910 Martin (Henri); 911 Menelot (Marcel); 912 Thiry (Léon); 913 Palmesani (Clément); 914 Moretti (Emile); 915 Pradal (Jean); 916 Kerleo (François); 917 Faes (Paul); 918 Blaize (Jean); 919 Cortot (Julien); 920 Malderet (Alcide) 921 Roussey (André); 922 Beluet (Pierre); 923 Charles (Louis); 924 Poly (Georges); 925 Gay (Jean-Constant); 926 Labussière (Emile); 927 Guyader (Joseph); 928 Menant (Louis); 929 Leviandier (Jean-Baptiste); 930 Koko: (André); 931 Gross (Henri); 932 Grzemski (Jean); 933 Palvadeau (Alfred); 934 Mallet (André); 935 Furon (Ernest); 936 Allard (Martial); 937 Fort (Adrien); 938 Grosjean (René); 939 Chapon (Jean), 940 Chauvet (Jacques); 941 Plassart (Jean-Louis); 942 Raffin (Roger); 943 Malos (Pierre); 944 Delalay (Jean); 945 Lecannelier (André); 946 Renaud (Georges); 947 Broxer (Joseph); 948 Le Guillou (Pierre); 949 Dion (André); 950 Schlauder (Georges); 951 Bonnet (Jean-Marie); 952 Rosquoet (Joseph); 953 Salaum (Henri); 954 Luneau (André); 955 Paillaud (Jean-Baptiste); 956 Depetris (René), 957 Chiron (Gaëtan); 958 Bailly (Eugène); 959 de La Tribouille (Gaston); 960 Lereuil (Virgile); 961 Petitfils (André); 962 Perreau (Maurice); 963 Antoine (Marcel); 964 Dubost (Fernand); 965 Chabanis (Régis); 966 André (Marcel); 967 Martet (Emile); 968 Weber (Denis); 969 Robert (Jacques); 970 Dubois (Fernand); 971 Arson (Marcel); 972 Monnet (Jean-Claude); 973 Foulet (Paul); 974 Martinaud (Lucien); 975 Nuriec (Yves); 976 Verges (René); 977 Desnoncourt (Marceau); 978 Gillardie (Henri); 979 Biancarelli (Baptiste); 980 Juif (René); 981 Slovenski (Gaston); 982 Escoute (Georges); 983 Harnay (Albert); 984 Levasseur (Jacques); 985 Vorose (Robert); 986 Plassard (Georges); 987 Delhorme (Pierre); 988 Boulal (Camille); 989 Zerlotte (Jean); 990 Selhab (Mohamed); 991 Hofmann (Jean); 992 Coilbault (Maurice); 993 Verdet (Lyonel); 994 Bauer (Ernest); 995 Dubourg (Gaston); 996 Frendo (Georges); 997 Leaustic (Pierre); 998 Boulay (Michel); 999 Monchal (Auguste); 1000 Guyomard (Albert); 1001 Ancian (René); 1002 Cottereau (Daniel); 1003 Gitzhofer (Henri); 1004 Pacot (André); 1005 Suzzoni (Jean), 1006 Franceschi (François); 1007 Gazzera (Louis); 1008 Creuzet (Henri); 1009 Bertrand (René); 1010 Lecomte (Maurice), 1011 Villalba (Maurice); 1012 Ledoux (Joseph); 1013 Meunier (Lucien); 1014 Boullemet (Henri); 1015 Robin (Raymond); 1016 Rival (Marius); 1017 Mercier (Claude); 1018 Manzoni (Pierre); 1019 Pellier (Marcel); 1020 Tournier (Lucien); 1021 Januel (Roland); 1022 Biguet (Guy); 1023 Beaudre (Joseph); 1024 Hamon (Jean); 1025 Peyron (Roger); 1026 Deschamp (Narcis); 1027 Richaud (Hilaire); 1028 Chazaud (Marcel); 1029 Courtilat (Raymond); 1030 Valat (André); 1031 Jaiteau (Charles); 1032 Perocheau (Yvon); 1033 Maudire (Jean); 1034 Marie (Henri); 1035 Chenu (Marcel); 1036 Hebert (Gaston); 1037 Bracot (René); 1038 Lebert (Charles); 1039 Humeau (Jacques); 1040 Marchand (Lucien); 1041 Pelle (Jean); 1042 Formentel (Michel); 1043 Luquet (Roger); 1044 Perrin (Marcel); 1045 Derouet (Jacques);

1046 Pelissier (Gilbert); 1047 Rachou (Germain); 1048 Laugier (René); 1049 Freschet (Marcel); 1050 Morin (Roger); 1051 Gava (Yves); 1052 Laugier (Antoine); 1053 Portie (Georges); 1054 Cedile (Gilbert); 1055 Loosveldt (André); 1056 Guilbaud (Paul); 1057 Baudiment (Victor); 1058 Leduc (Paul); 1059 Peri (Victor); 1060 Neri (Marc); 1061 Pes (Paul); 1062 Couedro (Gabriel); 1063 Dupuy (Jean); 1064 Moulin (Hubert); 1065 Ceria (Emile); 1066 Belin (André); 1067 Martin (Georges); 1068 Guiheneuf (Gilbert); 1069 Clément (Gérard); 1070 Le Quellec (Raymond); 1071 Morin (Roger-Louis); 1072 Madec (Antoine); 1073 Perrocheau (Paul); 1074 Eby (Marc); 1075 Baralle (Claude); 1076 Dubois (Louis); 1077 Meretti (Jean); 1078 Lapostolle (Georges); 1079 Douillard (Paul); 1080 Janis (Yves); 1081 Sardier (Daniel); 1082 Minier (Emile); 1083 Muris (Victor); 1084 Anizan (Fernand); 1085 Capsie (Henri); 1086 Kippeurt (Paul); 1087 Lorin (Etienne); 1088 Cheurlin (Guy); 1089 Le Strat (Fernand); 1090 Nevers (Serge); 1091 Olivier (René); 1092 Le Gouez (Marcel); 1093 Roux (Marcel); 1094 Feuvry (Roger); 1095 Garcin (Henri); 1096 Allibert (Antoine); 1097 Fortin (Fernand); 1098 Celo (Henri); 1099 Gobin (Jean-Jacques); 1100 Jusseau (Lucien); 1101 Salvador (Camille); 1102 Cesari (Ange); 1103 Begue (Lucien); 1104 Guichard (Alain); 1105 Chapuis (Lucien); 1106 Bon (André); 1107 Guyomarc'h (François); 1108 Guellaud (Philippe); 1109 Ravignon (Léon); 1110 Frette (Maurice); 1111 Renaud (Eugène); 1112 Clauzel (Georges); 1113 Schwartz (Robert); 1114 Demierre (Paul); 1115 Moulin (Marius); 1116 Touchais (Alphonse); 1117 Bernier (Roland); 1118 Marcaire (Henri); 1119 Morel (Edouard); 1120 Peron (Joseph); 1121 Bernier (Paul); 1122 Patetta (Joseph); 1123 Spagnol (Maurice); 1124 Lemerle (Louis-Antoine); 1125 Enderlin (Lucien); 1126 Delepine (Gaston); 1127 Boulle (André); 1128 Labat (Robert); 1129 Megadja (René); 1130 Bruand (Georges); 1131 Blanchon (Jean); 1132 Divoux (Gaston); 1133 Gabard (Jacques); 1134 Cagliero (Henri); 1135 Tainon (Jean); 1136 Deunf (Albert); 1137 Filippi (Mathieu); 1138 Barraud (Georges); 1139 Courtois (Daniel); 1140 Mugnier (Raymond); 1141 Aguenier (André); 1142 Savelli (Joseph); 1143 Maguet (Louis); 1144 Rustaing (François); 1145 Conti (Guy); 1146 Girard (Roger); 1147 Polidori (Jules); 1148 Ducotte (Maurice); 1149 Rondeau (Maurice); 1150 Pelletier (Gérard); 1151 Louat (Jean); 1152 Bluhm (Jean); 1153 Louis (Jean-Victor); 1154 Barioli (Jacques); 1155 Drogoul (Emile); 1156 Yahia (Mébareck); 1157 Gillet (Jean); 1158 Lin (Maurice); 1159 Cujives (Sylvain); 1160 Delavier (Marius).

E) 1 Helies (Marie); 2 Roumens (Amanda); 3 Heiser (Anne); 4 Delessart (Anne-Marie); 5 Dillmann (Frieda); 6 Willaume (Jeanne); 7 Gai (Alphonsine); 8 Chassagne (Renée); 9 Leclerc (Hélène); 10 Vissac (Cécile); 11 Morge (Marie); 12 Moser (Sophie); 13 Mansuy (Eugénie); 14 Porte (Henriette); 15 Bodec (Jeanne); 16 Colas (Renée); 17 Villa (Marie-Rose); 18 Schneider (Lina); 19 Roser (Lucie); 20 Fuchs (Marie); 21 Kopp (Elisabeth); 22 Oustric (Paulette); 23 Bonhem (Carmen); 24 Retro (Eugénie); 25 Renou (Denise); 26 Champagnat (Félicia); 27 Feurtet (Germaine); 28 Paul (Madeleine); 29 Riege (Marthe); 30 Rauzier (Juliette); 31 Cabanac (Louise); 32 Gaioni (Andrée); 33 Tastevin (Marguerite); 34 Reeb (Louise); 35 Barthes (Jeanne); 36 Jacquot (Lucienne); 37 Bouchacour (Marcelle); 38 Soulage (Maria); 39 Stoll (Marie-Louise); 40 Peyras (Coralie); 41 Duponchel (Emma); 42 Gemen (Elia); 43 Cabaret (Mariette); 44 Chabanon (Marguerite); 45 Thibaud (Victorine); 46 Bournazaud (Madeleine); 47 Lanza (Hélène); 48 Sallot (Germaine); 49 Sarcou (Emilienne); 50 Sauvage (Wladyslawa); 51 Durand (Marcelle); 52 Anduran (Fernande); 53 Campion (Marguerite); 54 Rieu (Yvonne); 55 Maze (Marguerite); 56 Toloni (Marie); 57 Labat (Yolande); 58 Lhuillier (Marie); 59 Poitrat (Jeanne); 60 Thorel (Odette); 61 Rivaud (Lydie); 62 Calvel (Françoise); 63 Barret (Jeanne); 64 Liotard (Simone); 65 Krebs (Lucie); 66 Sozzy (Marie); 67 Keser (Marie); 68 Floch (Germaine); 69 Leglise (Lucienne); 70 Bodineau (Lucienne); 71 Fauli (Eugénie); 72 Benoit (Marie); 73 Momble (Marie); 74 Pape (Jeanne); 75 Chaumeille (Edith); 76 Lecomte (Suzanne); 77 Maillet (Jeanne); 78 Guyomard (Germaine); 79 Dubau (Paulette); 80 Blanche (Frida); 81 Tomassi (Fernande); 82 Fays (Marie); 83 Cudenned (Angèle); 84 Cassait (Jeanne); 85 Mahé (Yvonne); 86 Lamidon (Marie-Françoise); 87 Michel (Jeanne); 88 Buchler (Lucie); 89 Moisset (Pierrette); 90 Stephan (Germaine); 91 Brucker (Marie); 92 Bellicaud (Ginette); 93 Crepy (Lucette); 94 Bertrand (Odile); 95 Ulvois (Jeanne); 96 Heywang (Joséphine); 97 Mevel (Angèle); 98 David (Mathilde); 99 Carquin (Marcelle); 100 Moreau (Gabrielle); 101 Mear (Yvonne); 102 Boulonnois (Slowa); 103 Goubelet (Catherine); 104 Garenne (Gisèle); 105 Dion (Yvonne); 106 Viefleau (Marguerite); 107 Jeandrieu (Maria); 108 Rouge (Suzanne); 109 Hemery (Armande); 110 Gavazzeni (Paulette); 111 Rosenbaum (Rose); 112 Fretillere (Eva); 113 Paudin (Georgette); 114 Chefnoury (Henriette); 115 Rougier (Marie); 116 Pintore (Alice); 117 Dupont (Marie-Louise); 118 Collich (Jeanne); 119 Godet (Alice); 120 Daugeron (Marcelle); 121 Munschy (Anne); 122 Fournier (Renée); 123 Imbert (Euphrasie); 124 Guichoux (Marie); 125 Filippi (Sagre); 126 Ducros (Camille); 127 Rohmer (Germaine); 128 Laus (Ginette); 129 Rullac (Marguerite); 130 Varin (Paulette); 131 Brable (Emilie); 132 Quintric (Fernande); 133 Valdivia (Marie); 134 Omnes (Francine); 135 Ory (Suzanne); 136 Sansouleti-Plante (Raymonde); 137 Mangel (Maria); 138 Marcaud (Denise); 139 Merret (Yvonne); 140 Bonnefon (Henriette); 141 Antoine (Jeanne); 142 Wittmann (Jeanne); 143 Bigot (Anna); 144 Mager (Lucie); 145 Queffelec (Jeanne); 146 Quere (Angèle); 147 Habillon (Pierrette); 148 Fischer (Marie); 149 Guy (Germaine); 150 Honnorat (Denise); 151 Lescout (Marie-Louise); 152 Mialle (Hélène); 153 Courdioux (Joséphine); 154 Le Sier (Françoise); 155 Gauthier (Marie); 156 Olivier (Jeanne); 157 Tousin (Madeleine); 158 Paroisse (Lucie); 159 Coupet (Gabrielle); 160 Bonnefon (Maria); 161 Poitievin (Cécile); 162 Richaud (Francine); 163 Rousset (Marie-Louise); 164 Jean (Marguerite); 165 Beaufeux (Charlotte); 166 Sensique (Marie-Louise); 167 Schnitzler (Marie); 168 Carrie (Mathilde); 169 Audrezet (Jeanine); 170 Bernati (Henriette); 171 Dubois (Victorine); 172 Cazassus (Maria); 173 Besq (Léone); 174 Friot (Denise); 175 Varcleye (Raymonde); 176 Baer (Hedwig); 177 Bassemayousse (Jeanne); 178 Chalmandrier (Marguerite); 179 Wirth (Marie); 180 Barsacq (Irène); 181 Allibert (Renée); 182 Bardot (Solange); 183 Eyglier (Suzanne); 184 Picard (Simone); 185 Sicard (Jeanne); 186 Vellutini (Jeanne); 187 Ritz (Jeanne); 188 Werther (Suzanne); 189 Lefèvre (Denise); 190 Bernier (Paulette); 191 Bellancourt (Odile); 192 Laizin (Diane); 193 Vola (Jeanne); 194 Lenoir (Lucienne); 195 Travet (Emilienne); 196 Peres (Jeanine); 197 Porry (Marinette); 198 Bolanos (Simone); 199 Tissier (Geneviève); 200 Abgrall (Yvonne); 201 Mevel (Jeanne); 202 Gaberel (Marie); 203 Depauw (Yvonne); 204 Becchetti (Juliette); 205 Lamboley (Renée); 206 Tanguy (Marie); 207 Le Dall (Yvonne); 208 Kervajan (Louisiane); 209 Vantriel (Emilienne); 210 Basset (Renée); 211 Jouan (Marie); 212 Loyen (Marie); 213 Godineau (Henriette); 214 Blin (Odette); 215 Guilloux (Gabrielle); 216 Martignolles (Marie-Louise); 217 Vaschetto (Georgette); 218 Clerc (Victorine); 219 Tavernier (Juliette); 220 Conan (Denise); 221 Tanguy (Anne-Marie); 222 Le Gosles (Francine); 223 Lorillard (Raymonde); 224 Guilou (Anne-Marie); 225 Laurent (Denise); 226 Pellay (Hélène); 227 Raguenes (Francine); 228 Kraak (Renée-Marcelle); 229 Pennel (Marie-Thérèse); 230 Perrin (Louise); 231 Charmelot (Louise); 232 Desmoyers (Angèle); 233 Depre (Paule); 234 Vergne (Lucien); 235 Chatelais (Suzanne); 236 Forgea (Berthe); 237 Coubard (Renée); 238 Corbel (Yvonne); 239 Perkam (Clara); 240 Ploujnikoff (Flore); 241 Descazeaux (Germaine); 242 Vacca (Thérèse); 243 Jach (Georgette); 244 Pichavant (Marie); 245 Defait (Julia); 246 Mousseigne (Marie); 247 Le Saec (Denise); 248 Fevre (Yvonne); 249 Morel (Alice); 250 Mauplot (Georgette); 251 Vigouroux (Marcelle); 252 Calon (Jeanne); 253 Palingre (Anne); 254 Ussel (Yvonne); 255 Boy (Marie); 256 Saimbault (Raymonde); 257 Provost (Germaine); 258 Chaussy (Philomène); 259 Sarrey (Marguerite); 260 Guegan (Léontine); 261 Bechet (Fernande); 262 Minart (Marie); 263 Blanchet (Marie); 264 Meyer (Simone); 265 Le Faou (Maria); 266 Macedonia (Laurence); 267 Rouquet (Marie); 268 Michel (Julienne); 269 Gourlaouen (Jeanne); 270 Fualdes (Augustine); 271 Bienvenu (Suzanne); 272 Arzeno (Madeleine); 273 Faure (Julia); 274 Spinosi (Dorothée); 275 Chaumont (Marthe); 276 Cevaer (Marguerite); 277 Tardif (Pierrette); 278 Muller (Marie); 279 Fricotte (Andrée); 280 Lang (Louise); 281 Franzen (Sophie); 282 Pellier (Andrée); 283 Gilly (Césarine); 284 Laurier (Marie); 285 Martin (Louise); 286 Manzi (Simone); 287 Peythieu (Louise); 288 Baconnet (Marie-Louise); 289 Pluviaux (Jacqueline); 290 Bernhard (Suzanne); 291 Delen (Joséphine); 292 Manceaux (Georgette); 293 Lavergne (Suzanne); 294 Coste (Maria); 295 Santamaria (Marie); 296 Janvier (Pauline); 297 Courty (Fernande); 298 Honvault (Marcelle); 299 Couder (Marcelle); 300 Vical (Anne); 301 David (Alice); 302 Gaillard (Marguerite); 303 Huet (Suzanne); 304 Bourhis (Renée); 305 Benvenuti (Mathilde); 306 Ridel (Louise); 307 Vial (Isabelle); 308 Vezzoli (Marie); 309 Sauvage (Louise); 310 Guerrero (Georgette); 311 Durand-Saint-Omer (Hélène); 312 Jocquel (Simone); 313 Maneuf (Marie-Louise); 314 Piperaud (Jeanne); 315 Guillaume (Alixe); 316 Martin (Solange); 317 Journée (Suzanne); 318 Vergne (Elisabeth); 319 Chassiaut (Lucienne); 320 Dablanc (Rose); 321 Messager (Aline); 322 Ladetto (Francine); 323 Lesserteur (Andrée); 324 Besson (Louise); 325 Bertrand (Marie-Françoise); 326 Dinnewil (Moïsette); 327 Osten (Lucienne); 328 Morijot (Suzanne); 329 Poulard (Jeanne); 330 Lefebvre (Jacqueline); 331 Kermarrec (Suzanne); 332 Touron (Andrée); 333 Herber (Lucienne); 334 Boiral (Irène); 335 Colombani (Marie-Antoinette).

Article 23 de la loi du 19 octobre 1946.

Baudet (Fernande); Suplon (Marguerite); Dirou (Marceline); Ferlazzo (Madeleine); Couboulay (Christiane).

Ouvrier temporaire qualifié (Imprimerie nationale).

Ouvrier compositeur.

C) 1 Adrien (Jean); 2 Fagot (Georges); 3 Cuyolla (Jean).

Opérateur linotypiste.

C) 1 Denizet (André); 2 Wassmer (Pierre); 3 Dramet (Maurice); 4 Ponvienne (Jean-Marcel); 5 Luxain (René-Roger).

D) 1 Solvet (Jean).

Receveur-margeur typographe.

C) 1 Martin (Robert); 2 Duez (Pierre); 3 Ghizzardi (Robert); 4 Fheyhn (Jean).

Ouvrier de l'équipe d'entretien du service intérieur. (monnaies et médailles).

C) 1 Mornieux (Gratien); 2 Vergain (René).

D) 1 Cazes (Fernand).

MINISTERE DE LA GUERRE

EMPLOIS NON GROUPES

EMPLOIS MASCULINS

Dessinateur.

C) 1 Ducastel (Louis); 2 Pistorius (Raymond); 3 Portrat (Paul); 4 Dussoux (Roger).

Sous-ingénieur dessinateur spécial.

D) 1 Defarge (Roger).

Service des transmissions.

Emplois en cours de transformation pour lesquels aucun recrutement ne peut être présentement envisagé.

Chef monteur radiotélégraphiste militaire.

D) 1 Gauvin (Pierre).

Sous-chef monteur radiotélégraphiste militaire.

D) 1 Gauvin (Pierre).

Chef de petits postes radiotélégraphistes.

D) 1 Perotin (Louis) ; 2 Gauvin (Pierre) ; 3 Campech (Alfred) ; 4 Naulin (Stanislas).

Opérateur radiotélégraphiste.

C) 1 Lambert (Henri).

D) 1 Le Cadre (Jean) ; 2 Collière (François) ; 3 Bosse (Philippe) ; 4 Rey (Marie) ; 5 Charpentier (André) ; 6 Blanc (Yvan).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

EMPLOIS NON GROUPES

EMPLOIS MASCULINS

Inspecteur de la sûreté nationale.

C) 1 Galea (Michel) ; 2 Lacroux (Robert).

D) 1 Chastaing (Jules) ; 2 Jourdan (Pierre) ; 3 Baillet (Robert) ; 4 Foure (Clément) ; 5 Aubert (Kléber) ; 6 Ernst (Charles) ; 7 Sauli (Francis) ; 8 Sicard (Pierre) ; 9 Renaud (Jules) ; 10 Sabatier (Jean) ; 11 Dieval (Jean) ; 12 Girod (Henri) ; 13 Cavalier (Victor) ; 14 Desroches (Maurice) ; 15 Sardy (Gilbert) ; 16 Cucheval (Abel) ; 17 Gautier (Maurice) ; 18 Busnel (Roger) ; 19 Negre (Louis) ; 20 Moriseau (Georges) ; 21 Arrouas (André) ; 22 Collet (Francis) ; 23 Oullier (Pierre) ; 24 Peyches (René) ; 25 Espitalier (Armand) ; 26 Duiche (Luc) ; 27 Bozec (Maurice).

Secrétaire de police.

C) 1 Galea (Michel).

D) 1 Huc (Ferdinand) ; 2 Evesque (Edmond) ; 3 Keraudren (Valentin) ; 4 Tremouille (Jean) ; 5 Delmonteil (Camille) ; 6 Baillet (Robert) ; 7 Mathieu (Robert) ; 8 Sauli (Francis) ; 9 Renaud (Jules) ; 10 Sabatier (Jean-Louis) ; 11 Dieval (Jean) ; 12 Cucheval (Abel) ; 13 Collet (Francis) ; 14 Bozec (Maurice).

Inspecteur archiviste.

C) 1 Malher (Cyrille).

D) 1 Soulier (Albert) ; 2 Dedon (François) ; 3 Bertrand (Jacques).

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

EMPLOIS NON GROUPES

EMPLOIS MASCULINS

Agent des installations extérieures.

D) 1 Le Priol (Joseph) ; 2 Audiffred (Roger) ; 3 Picheyre (Dominique) ; 4 Blanc (Julien) ; 5 Trichet (Henri) ; 6 Guiot (René).

Mécanicien dépanneur des services automobiles régionaux.

C) 1 Vincent (Albert).

D) 1 Auffret (Jean) ; 2 Planche (Marcel) ; 3 Barre (Auguste) ; 4 Jolly (Marcel) ; 5 Richou (Pierre) ; 6 Braud (André).

Ouvrier d'Etat.

C) 1 Malaguise (Martial) ; 2 Festa (Joseph).

D) 1 Rousseau (Pierre) ; 2 Granier (Georges).

MINISTERE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

EMPLOIS NON GROUPES

EMPLOIS MASCULINS

Agent vérificateur des instruments de mesure.

C) 1 Colomines (Louis).

D) 1 Dubois (Jean) ; 2 Pierrefitte (Jean) ; 3 Cazenave (Pierre) ; 4 Degeilh (Louis) ; 5 Bartoli (Charles) ; 6 Chabert (Marius) ; 7 Puisais (Raymond) ; 8 Leveleux (Alexandre) ; 9 Lecue (Roger) ; 10 Rousselot (Robert).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

EMPLOIS NON GROUPES

EMPLOIS MASCULINS

Adjoint technique des ponts et chaussées.

C) 1 Meyer (Gaston).

D) 1 Veillet (Roger) ; 2 Winum (Georges) ; 3 Pecheux (Roger) ; 4 Thibaut (Georges) ; 5 Charbonnier (Jean-Marie) ; 6 Cariat (Roland).

Adjoint technique de l'institut géographique national.

D) 1 Beusse (Henri) ; 2 Havy (Raoul).

Secrétariat général à l'aviation civile et commerciale.

Adjoint technique de la météorologie.

D) 1 Lavalette (Robert).

PREFECTURE DE POLICE

EMPLOIS NON GROUPES

EMPLOIS MASCULINS

Inspecteur des ventes en gros

(Emploi supprimé).

D) 1 Rodriguez (André).

Service actif.

Inspecteur de police.

C) 1 Grellety-Bosviel (Pierre).

D) 1 Crepy (André) ; 2 Kuntzel (Gaston) ; 3 Le Fay (François) ; 4 Humbert (Célestin) ; 5 Germain (Pierre) ; 6 Canet (Raymond) ; 7 Pralong (Henri) ; 8 Cremer (Jean) ; 9 Maffren (Jean) ; 10 Puech (Jean-Emile) ; 11 Santini (Antoine) ; 12 Baret (Roger) ; 13 Munch (Raymond) ; 14 Marnier (Jacques) ; 15 Pernette (Jean-Pierre) ; 16 Ridet (Camille) ; 17 Charbot (Jean-Charles) ; 18 Matz (Marcel).

Inspecteur de police près les commissariats de Paris et des communes de la Seine.

C) 1 Lacour (Emile).

D) 1 Hanriot-Colin (Fernand) ; 2 Crepy (André) ; 3 Baillet (Robert) ; 4 Matz (Marcel).

Service départemental de la désinfection.

Mécanicien.

C) 1 Fachau (Adrien).

D) 1 Kerlogot (François).

BANQUE DE FRANCE

EMPLOIS NON GROUPES

EMPLOIS MASCULINS

Commis d'ordre.

C) 1 Boutonnet (André) ; 2 Leriche (Robert) ; 3 Vincent (Marcel) ; 4 Laboissière (Francisque).

D) 1 Rouge (Georges) ; 2 Joly (Georges-François) ; 3 Oleon (Marius) ; 4 Mellier (André) ; 5 Greder (Otto) ; 6 Vaudelin (Henri) ; 7 Monteils (Emile) ; 8 Lepagnol (Pierre) ; 9 Routhier (Jean-Baptiste) ; 10 Brouard (Guy) ; 11 Dupont (Robert) ; 12 Bigourdan (André) ; 13 Chauvet (Franck) ; 14 Bourasset (Roger) ; 15 Haurie (René) ; 16 Eynac (Antoine) ; 17 Sergeant (Antoine).

Concierge en succursales.

C) 1 Brissier (Pascal) ; 2 Thiaudière (Léopold) ; 3 Farge (Henri) ; 4 Depalle (Jean) ; 5 Roche (François) ; 6 Charlon (Louis) ; 7 Philippe (Henri) ; 8 Meunier (Antonin).

D) 1 Giralt (Emile) ; 2 Flottes (Edouard) ; 3 Ferme (Marcel) ; 4 Faure (Jean) ; 5 Rambaud (André) ; 6 Gaillard (Georges) ; 7 Rus (Pierre) ; 8 Le Briquer (Louis) ; 9 Fabre (Louis) ; 10 Hippert (Lucien) ; 11 Pierre (André) ; 12 Coutarel (Henri-Claude) ; 13 Denizot (Jean-Paul) ; 14 Brugère (André) ; 15 Moureau (Eugène-Jean) ; 16 Mathieu (Georges) ; 17 Roy (Albert-Adrien) ; 18 Muret (Edouard) ; 19 Grosse (Jules) ; 20 Veret (Henri) ; 21 Ducreux (Abel).

Garçon de bureau dans les succursales.

C) 1 Fallateuf (Jean) ; 2 Toureau (Adrien) ; 3 Mercier (Théodore) ; 4 Morin (Lucien) ; 5 Merzet (René) ; 6 Roche (François) ; 7 Rimoux (Jean) ; 8 Drouillot (Roger) ; 9 Evaux (Edmond) ; 10 Meunier (Antonin) ; 11 Paule (Roger) ; 12 Payen (Clovis).

D) 1 Bochot (Camille) ; 2 Ancellin (Marius ; 3 Barthélemy (Albert-Edouard) ; 4 Roveri (Amérigo) ; 5 Gauvin (René) ; 6 Plouvier (Jean) ; 7 Desarmenien (René) ; 8 Carrayou (Georges) ; 9 Girard (Jean).

10 Leduc (François) ; 11 Lince (Albert) ; 12 Jouffraix (Joseph) ; 13 Kayser (Raymond) ; 14 Rigamonti (Esprit) ; 15 Bazangette (Fernand) ; 16 Rabeyrolle (Gaston) ; 17 Lair (Roger) ; 18 Grosse (Jules-Charles) ; 19 Cuny (Victor) ; 20 Guilloteau (Marcel).

Gardien de coffres de succursales.

C) 1 Andres (Emile) ; 2 Imberdis (Lucien) ; 3 Meriguet (Raymond) ;

D) 1 Guyot (François) ; 2 Vinatier (Gaston) ; 3 Bosc (Ernest) ; 4 Schmitt (Paul) ; 5 Delluc (Henri) ; 6 Roche (Julien) ; 7 Javel (Eugène) ; 8 Perron (Henri) ; 9 Hourdilliat (Gabriel) ; 10 Daventure (Antoine) ; 11 Bouyer (François) ; 12 Laporte (Jean-Denis) 13 Roy (Albert-Adrien).

Homme d'équipe à Paris, Banque centrale.

D) 1 Hourdilliat (Gabriel) ; 2 Guilloteau (Marcel).

CREDIT FONCIER DE FRANCE

EMPLOIS NON GROUPES

EMPLOIS MASCULINS

Employé comptable stagiaire.

C) 1 Louboutin (César) ; 2 Pelletier (Raymond).

Agent de comptoir et de recettes

C) 1 Perie (René).

D) 1 Galliot (Albert) ; 2 Le Fur (Désiré) ; 3 Le Meur (Roger) ; 4 Petetin (Désiré), 5 Marin (Georges).

Agent du service intérieur (gardien de bureau).

C) 1 Le Bouter (André) ; 2 Albertini (Jean) ; 3 Bazot (Pierre) ; 4 Chaulet (Rémi) ; 5 Moudic (Pierre) ; 6 Rivière (Casimir),

Article 23 de la loi du 19 octobre 1946.

Girard (Raoul).

D) 1 Castel (Yves) ; 2 Valade (Henri) ; 3 Grosse (Jules).

EMPLOI FÉMININ

Dame employée dactylographe stagiaire.

E) 1 Claux (Denise).

COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

EMPLOIS NON GROUPES

EMPLOIS MASCULINS

Agent de bureau.

C) 1 Fouchet (Henri) ; 2 Collin (Henri) ; 3 Cauwet (Emile) ; 4 Faideau (Lucien) ; 5 Kerzerho (Pierre) ; 6 Leroux (Jean) ; 7 Potier (Fernand) ; 8 Le Bon (Aimé) ; 9 Agus (Emmanuel) ; 10 Durandi (Jean) ; 11 Duvold (Georges) ; 12 Monteil (Jean) ; 13 Reymond (Nestor) ; 14 Benoît (Pierre) ; 15 Douabin (Joseph) ; 16 Bourgon (Paul) ; 17 Pasquier (Jacques) ; 18 Triau (Jean) ; 19 Berge (Gilbert) ; 20 Poinsignon (Charles) ; 21 Purenne (Louis).

D) 1 Dalgalarrondo (Joseph) ; 2 Martelli (Charles) ; 3 Planel (Charles) ; 4 Lamazère (Emile) ; 5 Paulin (Jacques) ; 6 Fournier (Marcel) ; 7 Flahaut (Jacques).

Chauffeur de chaudière.

D) 1 Guillouzic (Jean-Marie) ; 2 Bédard (René).

Gardien de bureau et planton.

C) 1 Albertini (Jean) ; 2 Lenin (Joseph) ; 3 Courcelle (Jean) ; 4 Falcoz (Pierre) ; 5 Cassel (Maurice) ; 6 Lecorre (Charles) ; 7 Laury (André) ; 8 Noël (Maurice) ; 9 Dumont (Jean) ; 10 Olivier (Jean) ; 11 Audo (Robert) ;

D) 1 Forestier (Albert).

Vérificateur.

D) 1 Provost (Roger) ; 2 Tissot (Julien) ; 3 Courtet (Gérard.

CHEMIN DE FER DU METROPOLITAIN DE PARIS

EMPLOIS NON GROUPES

EMPLOIS MASCULINS

Surveillant.

C) 1 Calderoli (Joseph) ; 2 Dussoux (Roger).

D) 1 Labussière (Henri) ; 2 Sinde Thomas) ; 3 Epiter (André) ; 4 Saligault (Julien) ; 5 Dalous (Roland) ; 6 Blaevoet (Marcel) ; 7 Chanquer (Yves) ; 8 Cailloux (Emilien) ; 9 Legay (René) ; 10 Coyère (Nector) ; 11 Hage (François) ; 12 Pasquier (Paul) ; 13 Coussegal (Joseph) ; 14 Perrero (Jean-Baptiste) ; 15 Sebille (Louis) ; 16 Gramunt (Louis) ; 17 Laurent (Jacques) ; 18 Bessède (Emile) ; 19 Parrat (Lucien) ; 20 Page (René) ; 21 Louarn (François) ; 22 Le Floch (Guillaume) ; 23 Gorge (Alcide-Louis) ; 24 Lammer (Joseph) ; 25 Pivert (Joseph) ; 26 Hilmoine (Emile) ; 27 Garnier (Louis-Pierre) ; 28 Rioux (Poll.

Manœuvre.

C) 1 Vialaret (Louis) ; 2 Goizel (Marcel) ; 3 Leday (André) ; 4 Jebrak (Léon) ; 5 Kaczmarek (Wladislaw) ; 6 Pateron (André) ; 7 Jalabert (Aristide) ; 8 Le Sant (Corentin).

D) 1 Cipoire (Louis) ; 2 Sauvaget (Pierre) ; 3 Mingant (Jean) ; 4 Le Mouel (Joseph) ; 5 Rion (René) ; 6 Maze (Guillaume) ; 7 Gharbi (Mustapha) ; 8 Pasqualini (Laurent) ; 9 Dujardin (Marius) ; 10 Ralle (Charles) ; 11 Le Cardiet (François) ; 12 Tinguy (Claude) ; 13 Faday (Guy) ; 14 Kervegan (François).

ELECTRICITE ET GAZ DE FRANCE

EMPLOIS NON GROUPES

EMPLOIS MASCULINS

Contremaître.

D) 1 Blazy (Alban).

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

EMPLOIS MASCULINS

Emplois communs à tous les services

Dessinateur d'exécution

D) 1 Clément (Marcel) ; 2 Mingaud (Auguste).

Calqueur de 2e classe.

C) 1 Moebs (Charles) ; Gerber (Richard).

D) 1 Clément (Marcel) ; 2 Boisselier (Pierre) ; 3 Patillot (Pierre) ; 4 Galan (Roger) ; 5 Saint-Martin (Georges).

Employé stagiaire.

C) 1 Renault (Alexandre) ; 2 Gouby (Moïse) ; 3 Tapon (Martin) ; 4 Grangerard (René) ; 5 Buda (Alfred) ; 6 Florian (Joseph) ; 7 Floureux (Philippe) ; 8 Langs (Pierre) ; 9 Dillmann (Gérard) ; 10 Dussaux (Henri) ; 11 Galateau (René) ; 12 Joly (Robert) ; 13 Klingel (Jean) ; 14 Moutier (Pierre) ; 15 Kraemer (Robert) ; 16 Bruder (Roger) ; 17 Richl (Robert) ; 18 Gross (Roger) ; 19 Laurens (Maurice) ; 20 Ane (Guillaume) ; 21 Renger (Charles) ; 22 Labouthière (Jean) ; 23 Pflieger (Louis) ; 24 Reymond (Nestor) ; 25 Huber (Fernand) ; 26 Champeau (Albert) ; 27 Hommel (Lucien) ; 28 Beltran (Henri) ; 29 Lang (François), 30 Bel (Ramon) ; 31 Laine (André) ; 32 Vernerey (Constant) ; 33 Vincent (Marcel) ; 34 Wenner (Jules) ; 35 Brulon (Roger) ; 36 Olivier (Jean) ; 37 Labarthe (Jean) ; 38 Falk (Amédée) ; 39 Steimer (Robert) ; 40 Couronne (Pierre) ; 41 Gassiot (Henri) ; 42 Knocket (Charles) ; 43 Piquel (Théophile) ; 44 Dietrich (Edmond) ; 45 Devaud (Sylvain) ; 46 Hamon (François) ; 47 Chevrier (Gérard) ; 48 Espie (Maurice) ; 49 Marioia (Michel) ; 50 Delporte (Pierre) ; 51 Bernonis (René) ; Carrez (Jean-Baptiste) ; 53 Chappert (Pierre) ; 54 Breuil (Antoine) ; 55 Fremont (Robert) ; 56 David (Auguste) ; 57 Maire (Michel) ; 58 Dupuis (Raphaël) ; 59 Thill (Edmond) ; 60 Poisson (Roger) ; 61 Allmendinger (Paul) ; 62 Freund (Simon) ; 63 Gangloff (Georges) ; 64 Guepe (Lucien) ; 65 Hugonet (Georges) ; 66 Lamontagne (Robert) ; 67 Dumont (Maurice) ; 68 Girma (Gabriel) ; 69 Cazamayor (Charles) ; 70 Briet (Lucien) ; 71 Fauguet (Roger).

D) 1 Grosley (Georges), 2 Thebault (Roger) ; 3 Schoebel (Bernard) ; 4 Henric (Alphonse) ; 5 Junker (Georges) ; 6 Lamare (Fernand) ; 7 Gauthier (Maxime) ; 8 Martin (Octave) ; 9 Bonicel (Paul) ; 10 Durand (Maurice) ; 11 Pianezza (Joseph) ; 12 Fauconnier (Robert) ; 13 Royer (André) ; 14 Lichtor (Félix) ; 15 Choplain (Gaston) ; 16 Tardivet (Lucien) ; 17 Saudinos (Jean) ; 18 Vasseur (Marcel) ; 19 Collée (Germain) ; 20 Gonnot (Yvan) ; 21 Vial (Clément) ; 22 Plelan (Jean) ; 23 Bertault (Philippe) ; 24 Villette (Jean) ; 25 Roustant (Paul) ; 26. Gigi (André) ; 27 Barget (Jean). 28 Charles (Louis) ; 29 Crespel (René) ; 30 Benay (Marcel) ; 31 Le Bolc'h (Léopold) ; 32 Guichet (Jules) ; 33 Thiam (Georges) ; 34 Clavier (Albert) ; 35 Patillot (Pierre) ; 36 Hallouin (Robert) ; 37 Hoffmann (Philippe) ; 38 Sarre (Roland) ; 39 Viller (Roger) ; 40 Guyot (Emile) ; 41 Tanguy (Jean) ; 42 Rullier (Lucien) ; 43 Michau (Marcel) ; 44 Mourrut (Auguste) ; 45 L'Hotellier (André) ; 46 Maubay (Jean) ; 47 Klinger (Raymond) ; 48 Lapoujade (Roger) ; 49 Picard (Roland) ; 50 Poinsot (Jean) ; 51 Gammelin (René) ; 52 Moinet (Emile) ; 53 Lecue (Roger) ; 54 Lecuyer (Lucien) ; 55 Mintrot (Raymond) ; 56 Saint-Martin (Georges) ; 57 Gonfroy (Jean) ; 58 Champenois (Christian) ; 59 Gallot (Roger) ; 60 Louer (Roger) ; 61 Cabanne (Jean).

Aide-distributeur.

C) 1 Bernard (Lucien) ; 2 Dezaire (René) ; 3 Kremer (Jean) ; 4 Wagner (Charles) ; 5 Weber (Charles) ; 6 Laplace (Martin) ; 7 Feltz (Jean) ; 8 Hœchstetter (Charles) ; 9 Beltran (Henri) ; 10 Mouginot (Pierre) ; 11 Schmidt (Lucien) ; 12 Moll (Louis) ; 13 Attane (Paul) ; 14 Stille (Robert) ; 15 François (Fernand) ; 16 Ruck (Aloyse) ; 17 Solaz (Jean) ; 18 Carrez (Jean-Baptiste) ; 19 Specht (Charles) ; 20 Marteau (Gaston) ; 21 Hoff (Joseph) ; 22 Favre (Louis) ; 23 Allmendinger (Paul) ; 24 Eyer (Eugène) ; 25 Stirn (Pierre) ; 26 Tumelaire (Albert) ; 27 Geistel (Georges) ; 28 Burgart (Jean-Jacques) ; 29 Girma (Gabriel) ; 30 Marty (André) ; 31 Erhart (Marcel) ; 32 Schwaller (Pierre) ; 33 Briet (Lucien) ; 34 Ertz (Charles).

D) 1 Bellan (Gaston) ; 2 Krozewski (André) ; 3 Benazet (Camille) ; 4 Barilley (Célestin) ; 5 Hanouille (Maurice) ; 6 Plelan (Jean-Louis) ; 7 Roos (Adolphe) ; 8 Bescond (Joseph) ; 9 Moutereau (Robert) ; 10 Dumoulier (René) ; 11 Baconnet (Raymond) ; 12 Lux (Paul) ;

13 Zusslin (François); 14 Michau (Marcel); 15 Prosperi (Louis); 16 Beslant (Henri); 17 Lapoujade (Roger); 18 Lame (Lucien); 19 Verges (René); 20 Bayle (Louis); 21 Cazenave (Guy); 22 Pauchet (André); 23 Boscher (Louis); 24 Trehin (Pierre); 25 Carlos (Emile); 26 Milloux (André); 27 Guionie (Pierre).

Garçon de bureau.

C) 1 Lemaitre (René); 2 Roulet (André); 3 Lacroix (Paul); 4 Thomas (Eugène); 5 Pacton (Paul); 6 Peytavie (Pierre); 7 Royer (Emile); 8 Lassella (André); 9 Piron (Jules); 10 Heckel (Alfred); 11 Willig (Alfred); 12 Gross (Roger); 13 Lejeune (Jacques); 14 Hoinard (Alphonse); 15 Gaudin (Raymond); 16 Lacaud (André); 17 Londes (Aimé); 18 Sajus (Pierre); 19 Moret (Joseph); 20 Berlocher (Antoine); 21 Marre (Fernand); 22 Lyon (Etienne); 23 Rapault (Henri); 24 Schuster (Emile); 25 Avles (José); 26 Pautre (Maurice); 26 Duformentelle (Frédéric); 28 Servole (Gaston); 29 Luttmann (Georges); 30 Schmitt (Antoine); 31 Deckert (Eugène); 32 Neu (Joseph); 33 Villemin (Pierre); 34 Rabbe (Pierre); 35 Bartholet (Jean); 36 Sarlandie (Roger); 37 Pele (Jean); 38 Pierre (Maurice); 39 Wampouck (Maurice); 40 Lemaire (Albert); 41 Wintz (Raymond); 42 Gendrot (André); 43 Desjardins (Joseph); Riester (Paul); 45 Lagarde (Jean); 46 Schiebler (Louis); 47 Marguerie (Hyacinthe); 48 Kraemer (Robert); 49 Gramfort (Raymond); 50 Paulot (Roger); 51 Briquet (Robert); 52 Zurlinden (Armand); 53 Despres (Georges); 54 Allouch (Maklouf); 55 Bourcey (Henri); 56 Berst (Georges); 57 Bellon (Victor); 58 Travaux (Edouard); 59 Berthelot (Yves); 60 Coue (Emile); 61 Juilla (Georges); 62 Cecchi (Charles); 63 Rivière (Jean-Baptiste); 64 Pouyet (Raymond); 65 Attane (Paul); 66 Barbot (François); 67 Julien (Pierre); 68 Doulcet (Joseph); 69 Deltour (Aimé); 70 Longeville (Aimé); 71 Lanta (Antoine); 72 David (Alexandre); 73 Stille (Robert); 74 Bouteloup (André); 75 Monteillard (Marcel); 76 Langlet (Léon); 77 Vigne (Pierre); 78 Lovisa (Raoul); 79 Robert (Jean); 80 Hertzog (Marcel); 81 Pihuit (Albert); 82 Appel (Joseph); 83 Reineix (André); 84 Le Guilloux (Louis); 85 Collard (André); 86 Ferrari (Jean-Jacques); 87 Bailly (Pierre); 88 Faynerol (Pierre); 89 Lo Presti (Jean-Baptiste); 90 Rustan (Germain); 91 Ludger (Marcel); 92 Cochet (André); 93 Sueur (Marcel); 94 Ferry (Robert); 95 Quechon (Jean); 96 Benoist (Pierre); 97 Pompey (Robert); 98 Gomez (Marius); 99 Rigourd (Louis); 100 Baltazar (Antoine); 101 Labard (Jean-Baptiste); 102 Antoine (Marcel); 103 Jaumain (Emile); 104 Kreitz (Aimé); 105 Lampert (Eugène); 106 Aubergier (Maurice); 107 Wanner (Raymond); 108 Gachon (Marcel); 109 Guérin (Henri); 110 Belingard (Henri); 111 Moyse (Adrien); 112 Campagnac (Jean-Marie); 113 Jolissaint (Raymond); 114 Granlin (Raymond); 115 Bloque (Alphonse); 116 Jacquin (Maurice); 117 Stirn (Pierre); 118 Hatoig Castera (Joseph); 119 Burgart (Jean-Jacques); 120 Cier (Claude); 121 Hubert (Fernand); 122 Erhart (Marcel); 123 Wandelaincourt (Auguste); 124 Lepée (Raoul); 125 Tomasini (François).

D) 1 Strohm (Emile); 2 Pierrugues (Gaston); 3 Rall (Charles); 4 Fontaine (Pierre); 5 Lichtor (Félix); 6 Lescure (Julien); 7 Denieul (Roger); 8 Kurtz (Rodolphe); 9 Charrot (René); 10 Giel (Georges); 11 Cristofol (Sauveur); 12 Laurent (Jacques); 13 Druet (Pierre); 14 Alphonsi (Antoine); 15 Bonifay (Ernest); 16 Authier (Honoré); 17 Gandou (Ernest); 18 Soyer (Henri); 19 Belmontet (Yvon); 20 Berger (Eugène); 21 Pavageau (Georges); 22 Combrouze (Lucien); 23 Meretti (Jean); 24 Laboye (Yves); 25 Cujives (Sylvain).

Aide-classeur.

C) 1 Sajus (Pierre); 2 Marre (Fernand); 3 Pautre (Maurice); 4 Hoelt (Joseph); 5 Bondoux (André); 6 Petit Maire (Albert); 7 Rabbe (Pierre); 8 Leborgne (Jean-Marie); 9 Foesser (Joseph); 10 Bruneau (Francis); 11 Dupuy (Louis); 12 Loiseau (René); 13 Monteillard (Marcel); 14 Riehl (Nicolas); 15 Mey (René); 16 Robert (Jean); 17 Benoist (Pierre); 18 Grammer (René); 19 Espitalier (Roger); 20 Wanner (Raymonde); 21 Messein (Marcel); 22 Burg (Marcel); 23 Geistel (Georges); 24 Cainaud (Camille).

D) 1 Bellan (Gaston); 2 Rall (Charles); 3 Gaffory (Etienne); 4 Denieul (Roger); 5 Mazubert (Charles-Louis); 6 Schroeder (Ernest); 7 Charrot (René); 8 Bonifay (Ernest); 9 Cortot (Julien); 10 Constant (Amédée); 11 Letombe (Georges); 12 Le Gac (Joseph); 13 Cujives (Sylvain).

Concierge.

C) 1 Klein (Marcel); 2 Gnagni (Foscolo); 3 Paget (Julien); 4 Devaure (Jean); 5 Lacaud (André); 6 Morel (Joseph); 7 Jadot (Emile); 8 Lyon (Etienne); 9 Métayer (André); 10 Servole (Gaston); 11 Luttmann (Georges); 12 Villemin (Pierre); 13 Rabbé (Pierre); 14 Leborgne (Jean-Marie); 15 Ludwig (Alfred); 16 Forster (Léon); 17 Lefèvre (Paul); 18 Lagarde (Fernand); 19 Berst (Georges); 20 Pencalet (Eugène); 21 Travaux (Edouard); 22 Allegrand (Jean); 23 Coue (Emile); 24 Juilla (Georges); 25 Barbot (François); 26 Doulcet (Joseph); 27 Deltour (Aimé); 28 Stille (Robert); 29 Guillerm (Marcel); 30 Pihuit (Albert); 31 Reineix (André); 32 Collard (André); 33 Martinez (Jean); 34 Will (Eugène); 35 Akoun (Charly); 36 Faynerol (Pierre); 37 Sueur (Marcel); 38 Ferry (Robert); 39 Rigourd (Louis); 40 Baltazar (Antoine); 41 Malot (Léon); 42 Jaumain (Emile); 43 Silly (Guy); 44 Richomme (Robert); 45 Moyse (Adrien); 46 Favre (Louis); 47 Jouile (Justin); 48 Delamarche (Marcel); 49 Jacquin (Maurice); 50 Cier (Claude); 51 Leux (Georges).

D) 1 Rall (Charles); 2 Gaffory (Etienne); 3 Lescure (Julien); 4 Charrot (René); 5 Brion (Auguste); 6 Combrouze (Lucien).

Planton.

C) 1 Thomas (Eugène); 2 Seznec (Jean-Marie); 3 Pacton (Paul); 4 Hoppe (Joseph); 5 Peytavie (Pierre); 6 Macher (Marcel); 7 Pfalz (Marie); 8 Heinrich (Mathias); 9 Paget (Julien); 10 Trilz (Nicolas); 11 Lacaud (André); 12 Krempf (Emile); 13 Berlocher (Antoine); 14 Pierre (Théodore); 15 Marre (Fernand); 16 Lyon (Etienne); 17 Pautre (Maurice); 18 Duformentelle (Frédéric); 19 Helmlinger (Louis); 20 Faure (Marcel); 21 Jouret (René); 22 Kleistendorf (Louis); 23 Neu (Joseph); 24 Mathis (Marcel); 25 Villemin (Pierre); 26 Krauth (Jean); 27 Rabbe (Pierre); 28 Sarlandie (Roger); 29 Le Corre (Pierre); 30 Pele (Jean); 31 Pierre (Maurice); 32 Jautzy (Frédéric); 33 Gendrot (André); 34 Riester (Paul); 35 Marguerie (Hyacinthe); 36 Lecomte (Roger); 37 Kraemer (Robert); 38 Paulot (Roger); 39 Doppler (René); 40 Lefèvre (Paul); 41 Prevot (André); 42 Jugan (Marcel); 43 Pencalet (Eugène); 44 Laval (Lucien); 45 Travaux (Edouard); 46 Berthelot (Yves); 47 Allegrand (Jean); 48 Juilla (Jean); 49 Cecchi (Charles); 50 Maurin (Jean); 51 Deltour (Aimé); 52 Stille (Robert); 53 Guillerm (Marcel); 54 Pinel (Ernest); 55 Schrenck (Louis); 56 Latge (André); 57 Langlet (Léon); 58 Allain (Bernard); 59 Appel (Joseph); 60 Reineix (André); 61 Le Guilloux (Louis); 62 Collard (André); 63 Le Boulanger (André); 64 Martinez (Jean); 65 Will (Eugène); 66 Faynerol (Pierre); 67 Lo Presti (Jean-Baptiste); 68 Cochet (André); 69 Sueur (Marcel); 70 Koch (Lucien); 71 Pompey (Robert); 72 Rigourd (Louis); 73 Blais (Paul); 74 Labard (Jean-Baptiste); 75 Antoine (Marcel); 76 Espitalier (Roger); 77 Bonn-Vialle (Robert); 78 Lampert (Eugène); 79 Wanner (Raymond); 80 Gachon (Marcel); 81 Guérin (Henri); 82 Delisle (Alexandre); 83 Richomme (Robert); 84 Fuelle (Thomas); 85 Jacquin (Maurice); 86 Hatoig-Castera (Joseph); 87 Dugourd (Jean); 88 Brunet (André); 89 Cier (Claude); 90 Moreau (Gilbert); 91 Cainaud (Camille);

D) 1 Fritz (Joseph); 2 Rall (Charles); 3 Fontaine (Pierre); 4 Guth (Alphonse); 5 Lescure (Julien); 6 Denieul (Roger); 7 Deray (Roger); 8 Molinari (Paul); 9 Berger (Eugène); 10 Combrouze (Lucien); 11 Letombe (Georges); 12 Cujives (Sylvain);

Préposé aux travaux manuels.

C) 1 Duformentelle (Frédéric); 2 Wick (Frédéric); 3 Vogel (René); 4 Jaecker (Alphonse); 5 Suberchicot (Jean); 6 Herel (Jean-Paul); 7 Rigourd (Louis); 8 Espitalier (Roger); 9 Leenknegt (Julien); 10 Abdi (Ali); 11 Leux (Georges).

D) 1 Deray (Roger); 2 Gandon (Auguste); 3 Letombe (Georges).

Emplois particuliers au service de l'exploitation.

Facteur aux écritures.

C) 1 Turler (Julien); 2 Darzacq (Joseph); 3 Huet (Albert); 4 Hartmann (Charles); 5 Garotte (Auguste); 6 Lichtenauer (Raymond); 7 Klingel (Jean); 8 Royer (Emile); 9 Roudlon (Georges); 10 Moutier (Pierre); 11 Thomas (Michel); 12 Baumann (Jean); 13 Kerguelen (Albert); 14 Brucker (François); 15 Marre (Fernand); 16 Asnard (Victor); 17 Vautrin (Georges); 18 Schweighoffer (Albert); 19 Wampouck (Maurice); 20 Beltran (Henri); 21 Jaunay (Louis); 22 Verrier (André); 23 Tournaire (Louis); 24 Chainel (André); 25 Liardot (Léon); 26 Klippel (André); 27 Merrien (Yves); 28 Alix (Louis); 29 Nivet (Louis); 30 Lizy (Maurice); 31 Trolle (Pierre); 32 Burckel (Lucien); 33 Ohlmann (Joseph); 34 Attane (Paul); 35 Dumont (Maurice); 36 Jardères (Georges); 37 Olivier (Jean); 38 Labarthe (Jean); 39 Grenereau (Franck); 40 Steimer (Robert); 41 Wendling (François); 42 Menu (Roger); 43 Dabat (Robert); 44 Riehl (Nicolas); 45 Barbier (Joseph); 46 Tichet Babau (Charles); 47 Lenormand (Auguste); 48 Pihuit (Albert); 49 Morel (André); 50 Guegan (Jean); 51 Martoia (Michel); 52 Ramond (Jean); 53 Ragot (Pierre); 54 Solaz (Jean); 55 Gizardin (Jean); 56 Zglinski (Marc); 57 Benoist (Pierre); 58 Carrez (Jean-Baptiste); 59 Fremont (Robert); 60 Renac (René); 61 Frech (Eugène); 62 Rateau (Emile); 63 Castelli (Paul); 64 Salis (Etienne); 65 Mordier (Franck); 66 Robert (Pierre); 67 Ferrier (Georges); 68 Allmendinger (Paul); 69 Cucchi (François); 70 Stirn (Pierre); 71 Bardes (Pierre); 72 Perrin (Roger); 73 Migeon (Jean); 74 Tumelaire (Albert); 75 Brunet (André); 76 Collet (André); 77 Nadal (Roger); 78 Girma (Gabriel); 79 Marly (André); 80 Erhart (Marcel); 81 Londot (Geoffroy); 82 Laurent (Gabriel); 83 Fourniez (Jean); 84 Buat (Roger); 85 Almeras (Aimé); 86 Noyer (Jean); 87 Ertz (Charles); 88 Fauguet (Roger); 89 Salvant (Jean).

D) 1 Bellan (Gaston); 2 Thebault (Roger); 3 Constans (Marcel); 4 Dyas (André); 5 Gragnic (Yves); 6 Richter (Charles); 7 Quintric (Georges); 8 Fritz (Joseph); 9 Junker (Georges); 10 Sallaburu (Georges); 11 Grandais (Alfred); 12 Bossard (Victor); 13 Roche (Jean-Marie); 14 Choplain (Gaston); 15 Tardivel (Lucien); 16 Royer (André); 17 Soum (Pierre); 18 Plelan (Jean-Louis); 19 Nosjean (André); 20 Gay (Gabriel); 21 Durand (Maurice); 22 Durand (Michel); 23 Lichtor (Félix); 24 Thomay (Jean-Marie); 25 Pradignac (Jean); 26 Barraud (Pierre); 27 Barilley (Célestin); 28 Charbonnier (René); 29 Bequet (Pierre); 30 Saudinos (Jean); 31 Jouan (Julien); 32 Gammelin (René); 33 Perie (Eugène); 34 Pelat (Charles); 35 Collet (Germain); 36 Maurer (Hermann); 37 Gouedard (André); 38 Vandemaele (René); 39 Roustant (Paul); 40 Sanchez (Jean); 41 Riff (René); 42 Doulcet (Antoine); 43 Kurtz (Rodolphe); 44 Ramond (Gilbert); 45 Bertin (Ernest); 46 Villeval (Marcel); 47 Roos (Adolphe); 48 Fabre (André); 49 Lardinois (Pierre); 50 Caron (Georges); 51 Morel (Roger); 52 Athiel (Robert); 53 Denieul (Roger); 54 Burner (René); 55 Jacomy (Raoul); 56 Le Bolc'h (Léopold); 57 Tissières (Marcel); 58 Mazubert (Charles); 59 Moutereau (Robert); 60 Lacour (Jean-Louis); 61 Le Roy (Pierre); 62 Lambert (Cyrille); 63 Enjalran (Auguste); 64 Rousseau (Henri-René); 65 Noir (Emile);

66 Cathala (Maurice) ; 67 Clavier (Albert) ; 68 Cayron (Aimé) ; 69 Queva (Henri) ; 70 Moulin (René) ; 71 Hallouin (Roebrt) ; 72 Schroeder (Ernest) ; 73 Thiam (Georges) ; 74 Zottner (Arno) ; 75 Rousseau (André) ; 76 Savoi (Germain) ; 77 Lombard (Robert) ; 78 Gatard (Léon) ; 79 Gayon (Jean-Baptiste) ; 80 Cousinou (Raymond) ; 81 Champigny (Marcel) ; 82 Baconnet (Raymond) ; 83 Quentin-Roux (Marius) ; 84 Commelard (Maurice) ; 85 Moulinier (Robert) ; 86 Mercier (Georges) ; 87 Severac (Félix) ; 88 Garnault (Daniel) ; 89 Treboz (Roger) ; 90 Thouvenin (Jean) ; 91 Bernard (Albert) ; 92 Bauer (Gabriel) ; 93 Romieu (Charles) ; 94 Simone (Jean) ; 95 Groscolas (Marcel) ; 96 Maringer (Louis) ; 97 Cristofol (Sauveur) ; 98 Roger (Gaston) ; 99 Tanguy (Jean) ; 100 Donnet (Bernard) ; 101 Viel (Alphonse) ; 102 Rouault (Georges) ; 103 Simon (Gaston) ; 104 Bianconi (Dominique) ; 105 Lelièvre (Fernand) ; 106 Gendron (Louis) ; 107 Ducros (Marcel-Jean) ; 108 Remeur (Raymond) ; 109 Viac (Raymond) ; 110 Zusslin (François) ; 111 L'Hotellier (André) ; 112 Soulard (René) ; 113 Wipf (Marie-Léon) ; 114 Strabach (Camille) ; 115 Mourrut (Auguste) ; 116 Klinger (Raymond) ; 117 Dagorn (René) ; 118 Bonifay (Ernest) ; 119 Beslant (Henri) ; 120 Gaidon (Bernard) ; 121 Moinet (Emile) ; 122 Ducrocq (Damas) ; 123 Lapoujade (Roger) ; 124 Richard (René) ; 125 Bruell (Joseph) ; 126 Jenner (Ernest) ; 127 Prosperi (Louis) ; 128 Lame (Lucien) ; 129 Binet (Robert) ; 130 Pelliccia (Jean) ; 131 Pecher (Raymond) ; 132 Jougla (Paul) ; 133 Lecue (Roger) ; 134 Bondeux (Robert) ; 135 Munier (Paul) ; 136 Jorro (Michel) ; 137 Archier (Jean-Xavier) ; 138 Richard (Clément) ; 139 Paquiet (Robert) ; 140 Mouiche (Maurice) ; 141 Bose (Marcel) ; 142 Leclerc (Jean) ; 143 Schmitt (Paul) ; 144 Gaillard (Raymond) ; 145 Charpenteau (André) ; 146 Cuny (Victor) ; 147 Cazenave (Guy) ; 148 Berre (Marcel) ; 149 Saint-Martin (Georges) ; 150 Sobraques (Hubert) ; 151 Aymes (Auguste) ; 152 Cantuern (Marcel) ; 153 Provost (Jacques) ; 154 Naso (Guillaume) ; 155 Fontaine (Robert) ; 156 Bouer (Pierre) ; 157 Escloupier (Noël) ; 158 Chaze (Maurice) ; 159 Le Claire (André) ; 160 Ould (Achour) ; 161 Larry (Guy) ; 162 Haberstroh (Raymond) ; 163 Arnoux (Jean) ; 164 Muller (Martin) ; 165 Le Gac (Joseph) ; 166 Callamand (Roger) ; 167 Delaby (René).

Facteur.

C) 1 Roehrig (Pierre) ; 2 Metzger (Louis) ; 3 Marre (Fernand) ; 4 Asnard (Victor) ; 5 Bartel (Werner) ; 6 Huber (Fernand) ; 7 Tourniaire (Louis) ; 8 Widmann (Charles) ; 9 Gorzelanczyk (Jean) ; 10 Attane (Paul) ; 11 Bestien (Kurt) ; 12 Huriot (Pierre) ; 13 Fischer (Eugène) ; 14 Riehl (Nicolas) ; 15 Tichet-Babau (Charles) ; 16 Pihuit (Albert) ; 17 Appel (Joseph) ; 18 Benoit (Camille) ; 19 Passagne (Marie) ; 20 Benoist (Pierre) ; 21 Nicolas (Raymond) ; 22 Collet (André) ; 23 Audibert (Paul) ; 24 Buat (Roger) ; 25 Eckert (Joseph) ; 26 Salvant (Jean) ;

D) 1 Sallaburu (Georges) ; 2 Choplain (Gaston) ; 3 Veauville (Henri) ; 4 Bertin (Ernest) ; 5 Lambert (Cyrille) ; 6 Tissières (Marcel) ; 7 Cayron (Aimé) ; 8 Schroeder (Ernest) ; 9 Rousseau (André) ; 10 Lombard (Robert) ; 11 Commelard (Maurice) ; 12 Romieu (Charles) ; 13 Cristofol (Sauveur) ; 14 Poirier (Henri) ; 15 Tanguy (Jean) ; 16 Viel (Alphonse) ; 17 Ohl (Joseph) ; 18 Rouault (Georges) ; 19 Simon (Gaston) ; 20 Fournier (Henri) ; 21 Lapoujade (Roger) ; 22 Cortot (Julien) 23 Prosperi (Louis) ; 24 Gandou (Ernest) ; 25 Cordier (Roland) ; 26 Baralle (Claude) ; 27 Larry (Guy) ; 28 Thos (Eugène).

Homme d'équipe (service actif).

C) 1 Munier (Julien) ; 2 Espitalier (Roger) ; 3 Broch (Marcel) ; 4 Azam (Raymond) ; 5 Anglade (Albert) ; 6 Cotarmanach (Guy) ; 7 Antonio (Félix).

D) 1 Dondel (André) ; 2 Goeb (Raymond) ; 3 Cazaux (Henri) ; 4 Geslot (Armand) ; 5 Pena (Lucien) ; 6 Derouet (Pierre) ; 7 Tachau (Roger) ; 8 Leborgne (François) ; 9 Larrebat (Jean) ; 10 Mor (Roger) ; 11 Guérin (Louis) ; 12 Raboujet (Jeannot) ; 13 Cujives (Sylvain)

Homme d'équipe (manutention).

C) 1 Beckel (Nicolas) ; 2 Perrin (Robert) ; 3 Lejeune (Jacques) ; 4 Marre (Fernand) ; 5 Duformentelle (Frédéric) ; 6 Leborgne (Jean-Marie) ; 7 Muller (Albert) ; 8 Portets (Jean) ; 9 Desjardins (Joseph) ; 10 Rohaut (Henri) ; 11 Berry (André) ; 12 Le Treize (Georges) ; 13 Rolland (Maurice) ; 14 Suberchicot (Jean) ; 15 Berger (Hubert) ; 16 Laige (André) ; 17 Godet (Maurice) ; 18 Klein (Georges) ; 19 Lovisa (Raoul) ; 20 Herel (Jean) ; 21 Mey (René) ; 22 Jaeger (Robert) ; 23 Rustan (Germain) ; 24 Abraham (Georges) ; 25 Chopin (Julien) ; 26 Wanner (Raymond) ; 27 Robert (Pierre) ; 28 Broch (Marcel) ; 29 Messein (Marcel) ; 30 Lafitte (Jean) ; 31 Saulière (Louis) ; 32 Cler (Claude) ; 33 Nadal (Roger) ; 34 Vuillaume (Félix) ; 35 Hedange (Edmond) ; 36 Antonio (Félix) ; 37 Leux (Georges).

D) 1 Grandais (Alfred) ; 2 Meyer (René) ; 3 Bonin (Claude) ; 4 Patou (Ange) ; 5 Pierrat (Arthur) ; 6 Geiller (Michel) ; 7 Brunlaux (Noël) ; 8 Maho (Louis) ; 9 Pariscoat (André) ; 10 Boulay (Henri) ; 11 Champigny (Marcel) ; 12 Poirier (Henri) ; 13 Bazin (Lucien) ; 14 Tachau (Roger) ; 15 Maurel (Hervé) ; 16 Houssin (Gérard) ; 17 Lallement (Gilles) ; 18 Simon (Gaston) ; 19 Authier (Honoré) ; 20 Larrebat (Jean) ; 21 Sury (Maurice) ; 22 Delong (André) ; 23 Thos (Eugène) ; 24 Tolza (Georges).

Emplois particuliers au service de la voie et des bâtiments.

Surveillant du service électrique

C) 1 Schmitt (Albert) ; 2 Batard (Roger).

C') 1 De Ribier (Emile).

D) 1 Baumlin (Paul) ; 2 Zapf (Charles) ; 3 Millot (Jean) ; 4 Laumont (Marcel) ; 5 Gille (Marcel) ; 6 Maudire (Jean) ; 7 Minvielle-Debat (Pierre) ; 8 Ackermann (Roger) ; 9 Cadiou (Louis) ; 10 Germani (Félix).

Ouvrier professionnel de 2e classe.

C) 1 Boucq (Anatole) ; 2 Debeaune (Joseph) ; 3 Wurtz (Joseph) ; 4 Adrian (Emile) ; 5 Esteve (François) ; Marcais (Jean) ; 7 Viellard (Louis) ; 8 Cornuault (Henri) ; 9 Bernard (Robert) ; 10 Piederrière (Jean) ; 11 Billore (Emile) ; 12 Sidobre (Louis) ; 13 Fixard (Yvon) ; 14 Lamy (Georges) ; 15 Henry (Georges).

D) 1 Nouail (Joseph) ; 2 Muller (Marcel) ; 3 Renard (Maurice) ; 4 Laroche (René) ; 5 Messain (René) ; 6 Germani (Félix) ; 7 Berfini (Augustin) ; 8 Cafferato (Fernand) ; 9 Baudiment (Victor) ; 10 Dubois (Roger).

Ouvrier professionnel 1re classe.

C) 1 Cochet (Pierre) ; 2 Schmitt (Joseph) ; 3 Estève (François) ; 4 Marcais (Jean) ; 5 Moisan (Bernard) ; 6 Chabat (Jean) ; 7 Henry (Georges).

D) 1 Cherrier (Henri) ; 2 Hébert (Roger) ; 3 Jauze (Sylvain).

Sémaphoriste à service continu.

C) 1 Harnoux (Arsène) ; 2 Pierre (Théodore) ; 3 Straub (Charles) ; 4 Hoffbeck (Julien) ; 5 Dubée (Pierre) ; 6 Boulogne (Michel) ; 7 Vizier (Fernand) ; 8 Haubois (Georges) ; 9 Muller (Auguste) ; 10 Herel (Jean-Paul) ; 11 Benoist (Pierre) ; 12 Castel (Gaston) ; 13 Messafa (Pierre) ; 14 Abdi Ali ben Adbelkader ; 15 Moreau (Gilbert).

D) Bourven (Yves) ; 2 Bertin (Ernest) ; 3 Liebert (Pierre) ; 4 Heitz (Paul) ; 5 Druet (Pierre) ; 6 Nail (Louis).

Garde-barrière à service continu.

C) 1 Dudot (Paul) ; 2 Fussner (Jean) ; 3 Miehe (Marcel) ; 4 Keller (Alphonse) ; 5 Stritt (Paul) ; 6 Vatry (Marcel) ; 7 Wipf (Albert) ; 8 Lambert (Lucien) ; 9 Adhenet (Louis) ; 10 Geiskopf (Raymond) ; 11 Thiriet (Adrien) ; 12 Vassort (Georges) ; 13 Wanner (Louis) ; 14 Gouge (Georges) ; 15 Boos (Georges) ; 16 Moll (Louis) ; 17 Donjon (Charles) ; 18 Perroleau (Hubert) ; 19 Valladier (Aimé) ; 20 Samtmann (Charles) ; 21 Franck (André) ; 22 Mager (Charles) ; 23 Frey (Jean) ; 24 Solt (Philippe) ; 25 Klein (Frédéric) ; 26 Mutel (Roger) ; 27 Bachmann (Roger) ; 28 Andres (Arthur) ; 29 Rochard (René) ; 30 Gayraud (Gabriel) ; 31 Fournet (Marius) ; 32 Saviozzi (Yves) ; 33 Detrez (Charles) ; 34 Messafa (Pierre) ; 35 Chenus (Paul) ; 36 Pielan (Joseph) ; 37 Cloarec (Gabriel).

Article 23 de la loi du 19 octobre 1946.

Verdun (Pierre)

D) 1 Schweyer (Michel) ; 2 Vangheluve (Adolphe) ; 3 Druet (Pierre) ; 4 Loiseau (Henri) ; 5 Nail (Louis) ; 6 Bessard (Henri) ; 7 Lacaze (Louis) ; 8 L'Belias (Pierre).

Cantonnier.

C) 1 Dupeux (Maurice) ; 2 Peytavin (Auguste) ; 3 Ferreira (Alberi) ; 4 Messafa (Pierre) ; 5 Maille (Lucien) ; Hedange (Edmond).

D) 1 Taris (Roland) ; 2 Cholley (Henri) ; 3 Liebert (Pierre) ; 4 Druet (Pierre) ; 5 Mevel (Joseph) ; 6 Le Bec (Noël) ; 7 Paul (Amedée) ; 8 Nail (Louis) ; 9 Philippo (Marcel) ; 10 Lacaze (Louis).

Manœuvre.

C) 1 Sontag (Armand) ; 2 Poucet (Jules) ; 3 Lepée (Raoul) ; 4 Barraud (Eugène).

D) 1 Baconnet (Raymond) ; 2 Daffnlet (Yves) ; 3 Larry (Guy) ; 4 Lelombe (Georges).

Emplois particuliers au service du matériel et de la traction.

Manœuvre des dépôts.

C) 1 Descombaz (Roland-Marcel) ; 2 Andreoli (François) ; 3 Touzet (Adrien) ; 4 Pialat (Paul) ; 5 Bastan (René) ; 6 Lorans (André) ; 7 Nicolas (Raymond).

D) 1 Meyer (René) ; 2 Pradignac (Jean) ; 3 Huc (Marcel) ; 4 Salliot (René) ; 5 Aubry (Henri) ; 6 Poirot (Georges) ; 7 Maurel (Hervé) ; 8 Atamna (Hocine) ; 9 Maguet (Jean-Pierre) ; 10 Bolle (Louis) ; 11 Romilly (Alfred) ; 12 Hodée (Louis) ; 13 Moles (Jean-Paul) ; 14 Goulu (Serge) ; 15 Tolza (Georges).

Manœuvre des entretiens et grands ateliers du matériel.

C) 1 Weber (Joseph) ; 2 Berlocher (Antoine) ; 3 Duformentelle (Frédéric) ; 4 Métayer (André) ; 5 Huffenus (Joseph) ; 6 Marquez (André) ; 7 Bourderon (René) ; 8 Fleury (Francis) ; 9 Leborgne (Jean-Marie) ; 10 Luca (Vincent) ; 11 Thoumire (Marcel) ; 12 Jugan (Marcel) ; 13 Chamouleau (Jean) ; 14 Burg (Aloïse) ; 15 Marc (Marcel) ; 16 Michel (Germain) ; 17 Laige (André) ; 18 Forst (Joseph) ; 19 Boivin (André) ; 20 Bastan (René) ; 21 Ott (Jules) ; 22 Lorans (André) ; 23 Guenot (André) ; 24 Tissandier (Serge) ; 25 Nicolas (Raymond) ; 26 Duplan (Eléonore) ; 27 Mallier (Pierre) ; 28 Gilles (Pierre) ; 29 Sontag (Armand) ; 30 (Guegan (Mathurin) ; 31 Barraud (Eugène).

D) 1 Meyer (Joseph) ; 2 Patou (Ange) ; 3 Hochet (Auguste) ; 4 Pariscoat (André) ; 5 Denizot (Jean-Paul) ; 6 Nevot (Pierre) ; 7 Chaigneau (Paul) ; 8 Charles (Armand) ; 9 Bridoux (Jacques) ; 10 Bridou (Serge) ; 11 Atamna (Hocine) ; 12 Bolle (Louis).

Ouvrier professionnel de 2e classe des dépôts.

C) 1 Massias (Edouard); 2 Pâtissier (Victor); 3 Wiedel (Othon); 4 Schmitt (Antoine); 5 Adrian (Emile); 6 Tirel (Marcel); 7 Carion (André); 8 Ouriou (André); 9 Batard (Roger); 10 Dugour (Jean).

D) 1 Sutter (Emile); 2 Pariscoat (André); 3 Rax (Pierre); 4 Piriou (Joseph); 5 Pioch (René); 6 Blay (Jean); 7 Laroche (René); 8 Goetz (Joseph); 9 Landschoot (René); 10 Beaudre (Joseph); 11 Leonhardt (Henry); 12 Mercier (Georges); 13 Martin (Robert); 14 Gareault (Lucien); 15 Guerin (André); 16 Chapeau (Jean).

Ouvrier professionnel de 1re classe des dépôts.

C) 1 Morvan (Marcel); 2 Le Luyer (Emile); 3 Milon (Albert); 4 Hamon (Lucien); 5 Moisan (Bernard); 6 Tirel (Marcel); 7 Ouriou (André).

D) 1 Meric (Jean); 2 Jung (Maurice); 3 Jouin (Adrien); 4 Tourtellier (Ernest); 5 Rax (Pierre); 6 Pioch (René); 7 Lindner (Lucien); 8 Broudic (Yves); 9 Chapuis (Roger); 10 Calmes (Raymond); 11 Savelli (Joseph); 12 Chapeau (Jean); 13 Ramage (Claude).

Ouvrier professionnel de 2e classe des entretiens et grands ateliers du matériel.

C) 1 Doleant (Fernand); 2 Ombles (Jean); 3 Kerguelen (Albert); 4 Bourderon (René); 5 Wintz (Raymond); 6 Heitzmann (Bernard); 7 Gueguen (Yves); 8 Fresnel (Gaston); 9 Le Guennou (Marcel); 10 Holleweque (Alphonse); 11 Delerue (Charles); 12 Adrian (Emile); 13 Gruss (René); 14 Tirel (Marcel); 15 Edelinger (Marcel); 16 Henry (Léon); 17 Godet (Maurice); 18 Hauck (Léon); 19 Javelaud (Adolphe); 20 Berard (Jean); 21 Chateaux (Gaston); 22 Vieillard (Louis); 23 Cornuault (Henri); 24 Robinot (Maurice); 25 Laurent (Maurice); 26 Cadet (Pierre); 27 Galzin (Louis); 28 Quittoud (Julien); 29 Rocheteau (Joseph); 30 Piederrière (Jean); 31 Bieber (Gérard); 32 Martz (Jules); 33 Harent (Pierre); 34 Rousseau (Georges).

D) 1 Cherrier (Henri); 2 Meyer (Séverin); 3 Duluc (Pierre); 4 Barvec (Auguste); 5 Rax (Pierre); 6 Le Blevec (Maurice); 7 Depont (Alfred); 8 Blandin (Roger); 9 Maujean (Maurice); 10 Couturier-Petrasson (Etienne); 11 Bonnet (Gilbert); 12 Chardonneau (Eugène); 13 Vautier (Bernard); 14 Dietrich (Fernand); 15 Momenceau (Pierre); 16 Gallouedec (Raymond); 17 Dudbout (Henri); 18 Guerin (André); 19 Dubois (Roger).

Ouvrier professionnel de 1re classe des entretiens et grands ateliers du matériel.

C) 1 Ombles (Jean); 2 Matz (Albert); 3 Haby (Marcel); 4 Spang (Jean); 5 Demay (René); 6 Berhuy (Marcel); 7 Matthis (Robert); 8 Singer (Jean); 9 Thomas (René); 10 Grimaux (Jean-Marie); 11 Diebold (Marcel); 12 Charenton (Prosper); 13 Foiny (Roger); 14 Le Gallic (Marie-Ange); 15 Gallego (Pierre); 16 Milon (Albert); 17 Britsch (Henri); 18 Souillart (Lucien); 19 Geng (Antoine); 20 Bauer (Paul); 21 Sugliani (Jean); 22 Pasquet (Alfred); 23 Hamon (Lucien); 24 Royer (Paul); 25 Olivier (André); 26 Houssais (Joseph); 27 Lamoureux (Jacques); 28 Tirel (Marcel); 29 Jehanne (Célestin); 30 Recalt (Louis); 31 Henry (Léon); 32 Logel (Lucien); 33 Masson (Raymond); 34 Anstett (Alfred); 35 Seguier (Emile); 36 Mullon (Robert); 37 Le Roy (Jean); 38 Perault (Robert); 39 Guyot (André); 40 Mauvieux (Roland); 41 Tinet (Jean); 42 Martz (Jules); 43 Harent (Pierre); 44 Boudet (Louis); 45 Acker (Lucien); 46 Frey (Eugène); 47 Fusch (Georges); 48 Martz (Charles); 49 Muckensturm (Léon).

D) 1 Payen (Jean-Marie); 2 Fischer (Willy); 3 Travers (Henri); 4 Le Scao (Lucien); 5 Jung (Maurice); 6 Couton (Pierre); 7 Wolf (René); 8 Hurstel (Alfred); 9 Barvec (Auguste); 10 Jouin (Adrien); 11 Tourtellier (Ernest); 12 Schwach (Charles); 13 Caron (Georges); 14 Morelière (Georges); 15 Hebert (Roger); 16 Meyer (Gabriel); 17 Blandin (Roger); 18 Maujean (Maurice); 19 Boisselier (Pierre); 20 Broudic (Yves); 21 Cadiou (Louis); 22 Faday (Guy); 23 Robert (Joseph); 24 Dufour (Roland); 25 Ramage (Caude); 26 Frelaut (Bernard).

EMPLOIS FÉMININS

Employée stagiaire.

E) 1 Arbogast (Marie); 2 Weiss (Hélène); 3 Lecomte (Hermance); 4 Hopsort (Denise); 5 Quaireau (Marguerite); 6 Kommer (Marguerite); 7 Schiber (Marie-Louise); 8 Murat (Eugénie); 9 Rudolph (Marthe); 10 Boisseau (Madeleine); 11 Audoux (Georgette); 12 Metifeu (Marie-Jeanne); 13 Prallet (Georgette); 14 Perrot (Suzanne); 15 Janin (Marie); 16 Weber (Alice); 17 Therond (Odette); 18 Prioux (Marcelle); 19 Besnard (Fernande); 20 Esnault (Simone); 21 Gache (Renée); 22 Grillet (Germaine); 23 Jeanny (Denise); 24 Legrand (Marthe); 25 Leclercq (Eugénie); 26 Le Moullec (Edith); 27 Loison (Germaine); 28 Rousselet (Isabelle); 29 Hegray (Yvonne); 30 Delhorbe (Gisèle); 31 Delbecq (Lilly); 32 Roux (Aline); 33 Durand (Julienne); 34 Cabot (Adrienne); 35 Poulard (Jeanne); 36 Caderon (Andrée); 37 Jan (Maria).

Aide-distributrice.

E) 1 Kopp (Marie); 2 Le Normand (Madeleine); 3 Galoppo (Lydie); 4 Kommer (Marguerite); 5 Schiber (Marie-Louise); 6 Koehl (Marie); 7 Janin (Marie); 8 Berre (Léonie); 9 Weber (Alice); 10 Bourioux (Armande); 11 Jeanny (Denise); 12 Destailleur (Mariette); 13 Berger (Anne); 14 Mea (Berthe); 15 Chervin (Marcelle); 16 Hausser (Marguerite); 17 Besnault (Adelina).

Factrice aux écritures.

E) 1 Devigne (Marie); 2 Saint-Sernin (Maria); 3 Comte (Lazarine); 4 Berder (Juliette); 5 Kopp (Marie); 6 Weiss (Hélène); 7 Lecomte (Hermance); 8 Garnaud (Marie); 9 Hardy (Anna); 10 Le Normand (Madeleine); 11 Robert (Félicie); 12 Hopsort (Denise); 13 Guimard (Raymonde); 14 Veillard (Madeleine); 15 Billault (Laurence); 16 Lachaux (Andrée); 17 Di Scala (Suzanne); 18 Kommer (Marguerite); 19 Iacaccia (Jeanne); 20 Schiber (Marie-Louise); 21 Seguela (Yvonne); 22 Vidamant (Louise); 23 Bouisset (Jeanne); 24 Chagas (Marie); 25 Vandaele (Berthe); 26 Metifeu (Marie-Jeanne); 27 Verrecchia (Jeanne); 28 Souverain (Hélène); 29 Prallet (Georgette); 30 Garmes (Pauline); 31 Lenen (Marie-Rose); 32 Dupont (Gabrielle); 33 Pirault (Gilberte); 34 Weber (Alice); 35 Homet (Louise); 36 Blativiel (Madeleine); 37 Therond (Odette); 38 Chapelynck (Marie-Louise); 39 Prioux (Marcelle); 40 Boullenger (Yvonne); 41 Grillet (Germaine); 42 Lapointe (Claire); 43 Martignolles (Marie-Louise); 44 Lespinet (Suzanne); 45 Galli (Marguerite); 46 Le Moullec (Edith); 47 Galopin (Germaine); 48 Verdier (Germaine); 49 Lemestic (Denise); 50 Roth (Marthe); 51 Lelouey (Mathilde); 52 Berger (Anne-Marie); 53 Poinsot (Lucie); 54 Evangelou (Cléopâtre); 55. Robert (Marie-Louise); 56 Papillon (Jeanne); 57 Chaix (Gabrielle); 58 Mantovani (Marguerite); 59 Pigard (Lucie); 60 Flageollet (Françoise); 61 Thomas (Marcelle); 62 Moreau (Marie-Louise); 63 Durand (Julienne); 64 Hausser (Marguerite); 65 Cabot (Adrienne); 66 Osten (Lucienne); 67 Dauphin (Marie); 68 Schlumpf (Juliette); 69 Besnault (Adelina); 70 Carderon (Andrée); 71 Bellon (Simonne); 72 Palanque (Madeleine).

Préposée au service des bureaux.

E) 1 Durocher (Yvonne); 2 Hardy (Anna); 3 Fontaine (Geneviève); 4 Hopsort (Denise); 5 Coutechier (Odette); 6 Coumet (Juliette); 7 Luchaire (Suzanne); 8 Morin (Germaine); 9 Tardif (Marie); 10 Wolff (Erna); 11 Bergal (Denise); 12 Prayssac (Madeleine); 13 Amiot (Odette); 14 Vidamant (Louise); 15 Ferrant (Stéphanie); 16 Audoux (Georgette); 17 Koehl (Marie); 18 Herter (Marie); 19 Burgstahler (Jeanne); 20 Guillaumet (Marthe); 21 Chassagneux (Rose); 22 Lina (Paulette); 23 Lapointe (Claire); 24 Martignolles (Marie-Louise); 25 Durand (Renée); 26 Lespinet (Suzanne); 27 Lespinet (Emma); 28 Jeanny (Denise); 29 Depre (Paule); 30 Galli (Marguerite); 31 Vernière (Anaïs); 32 Chautard (Irma); 33 Brunelle (Anne-Marie); 34 Berger (Anne-Marie); 35 Mondolini (Gabrielle); 36 Mea (Berthe); 37 Richard (Georgette); 38 Maisonneuve (Madeleine); 39 Vacca (Marie); 40 Besnault (Adelina); 41 Bellon (Simone).

Ouvrière professionnelle de 2e classe.

E) 1 Fauchard (Yvonne); 2 Conynck (Marthe); 3 Watteel (Marie).

Manutentionnaire.

E) 1 Rogeon (Célestine); 2 Greffier (Marie-Thérèse); 3 Mangin (Marguerite); 4 Fluchard (Lucienne); 5 Rougier (Marie); 6 Bergal (Denise); 7 Dupont (Marie-Louise); 8 Moreau (Eugénie); 9 Equey (Aline); 10 Poirson (Juliette); 11 Elard (Andrée); 12 François (Marie); 13 Guillaumet (Marthe); 14 Jolivald (Rachel); 15 Vignon (Marie-Anne); 16 Le Jossec (Marguerite); 17 Pierre (Germaine); 18 Deciron (Germaine); 19 Durand (Renée); 20 Vignaud (Juliette); 21 Taillard (Marie); 22 Aillaud (Jeanne); 23 Barais (Dorothée); 24 Quinton (Odette); 25 Chautard (Irma); 26 Lecroq (Angèle); 27 Jeanguyot (Suzanne); 28 Destailleur (Mariette); 29 Roth (Marthe); 30 Hory (Augustine); 31 Le Gallo (Rosalie); 32 Christoph (Marie-Anne); 33 Allinc (Suzanne); 34 Vuillemot (Madeleine); 35 Ricolleau (Noëlla); 36 Bellon (Simonne); 37 Martin (Paulette).

Femme manœuvre.

E) 1 Michelot (Renée); 2 Mahé (Yvonne); 3 Beck (Elise); 4 Fix (Mathilde); 5 Zinck (Suzanne); 6 Tixeron (Marie-Louise); 7 Boutin (Eugénie); 8 Perrot (Suzanne); 9 Lina (Paulette); 10 Verdier (Marie); 11 Favin (Louisette); 12 Lecroq (Angèle); 13 Hory (Augustine); 14 Le Gallo (Rosalie); 15 Christoph (Marie-Anne); 16 Surplie (France); 17 Gradt (Berthe); 18 Doutres (Augusta); 19 Deguercy (Georgette); 20 Parent (Madeleine); 21 Perichon (Marguerite); 22 Peurichard (Marie-Elise).

Garde à faction permanente.

E) 1 Wininger (Lotilia); 2 Eychenne (Madeleine); 3 Martin (Fernande); 4 Gautier (Marie); 5 Azevedo (Marthe); 6 Pigard (Lucie); 7 Bressolles (Marie).

Préposée aux travaux manuels.

E) 1 Chevalier (Marie-Antoinette); 2 Wendling (Simone); 3 Pechou (Emilie); 4 Chaigne (Jeanne); 5 Levrel (Aurélie); 6 Vignaud (Marie-Thérèse); 7 Grimoin (Renée); 8 Carrere (Jeanne); 9 Tixeron (Marie-Louise); 10 Jolivald (Rachel); 11 Verdier (Marie); 12 Lapointe (Claire); 13 Caenbergs (Lucienne); 14 Aillaud (Jeanne); 15 Chautard (Irma); 16 Jeanguyot (Suzanne); 17 Le Gallo (Rosalie); 18 Christoph (Marie-Anne); 19 Bourliatoud (Anne); 20 Denis (Lucienne).

Gérante de halte.

E) 1 Taverne (Marie-Louise); 2 Roth (Marthe); 3 Pigard (Lucie); 4 Durand (Julienne).

BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PUBLICATION DES RECETTES

I. — Evaluation des recettes de la vingt-troisième semaine du 31 mai au 6 juin 1952. (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC	1952 — Recettes évaluées	1951 — Recettes comptables	DIFFERENCE EN FAVEUR DE 1952 — En valeur absolue	1952 — Pourcentage	1951 — En valeur absolue	1951 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7
	(*)					
Voyageurs	2.336.600	1.475.206	861.394	58,4	»	»
Bagages et consigne	42.510	28.100	14.410	51,3	»	»
Colis postaux, petits colis	215.580	191.506	24.074	12,6	»	»
Marchandises (détail et wagons)	4.471.380	4.675.481	»	»	204.101	4,4
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	7.066.070	6.370.293	695.777	10,9	»	»

(*) 1952: Fêtes de la Pentecôte.

II. — Evaluation des recettes au 6 juin 1952.

NATURE DU TRAFIC	RECETTES comptables du 1er janvier au 30 avril 1952	RECETTES évaluées du 1er mai au 6 juin 1952	TOTAL des recettes du 1er janvier au 6 juin 1952	RECETTES comptables du 1er janvier au 6 juin 1951	DIFFERENCE EN FAVEUR DE 1952 — En valeur absolue	1952 — Pourcentage	1951 — En valeur absolue	1951 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Voyageurs	27.085.282	9.854.520	36.939.902	28.665.700	8.274.202	28,9	»	»
Bagages et consigne	472.627	181.830	654.457	505.400	149.057	29,5	»	»
Colis postaux, petits colis	4.433.849	1.371.320	5.805.169	4.091.685	1.713.484	41,9	»	»
Marchandises (détail et wagons)	95.282.951	26.870.990	122.153.941	93.212.687	28.941.254	31	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	127.274.809	38.278.660	165.553.469	126.475.472	39.077.997	30,9	»	»

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels :* JEAN REYMOND.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse.	19 juin — Cours relevés après Bourse.	DEVISES	20 juin 1952 — Cours relevés avant Bourse.	20 juin 1952 — Cours cotés en Bourse	Derniers cours cotés en Bourse.	19 juin — Cours relevés après Bourse.	DEVISES	20 juin 1952 — Cours relevés avant Bourse.	20 juin 1952 — Cours cotés en Bourse
349 95	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	349 95	1216 ..	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1215 50 .....
699 50	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	699 50	8005 ..	.... ..	Suisse (100 francs).....	.... ..	8003 75 .....
357 20	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	356 70	163 60	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 francs Djib.)....	.... ..	163 60 .....

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

LES COOPÉRATEURS DE CHAMPAGNE

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES
SIÈGE SOCIAL: 48, GRANDE-RUE, A CHATEAU-THIERRY (AISNE)
Registre du commerce: Château-Thierry 1297.

Seizième tirage du 23 mai 1951, effectué au titre de l'année 1951, sur l'émission d'obligations 5,50 0/0 juillet 1931.

La société Les Coopérateurs de Champagne, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission des obligations 5,50 0/0 juillet 1931, a racheté directement 6 obligations, ce qui fait que l'amortissement prévu pour 1951 ne portera que sur 180 titres au lieu de 186, ou:

Titres à amortir..... 186
Titres rachetés..... 6

Reste à amortir..... 180

Les 180 obligations dont les numéros sont désignés ci-après sont remboursables à 500 F à partir du 1er juillet 1951.

19	52	84	117	145	2.901	2.932	2.964	2.997	3.027
180	211	244	276	307	3.060	3.093	3.124	3.155	3.187
340	372	403	417	435	3.220	3.252	3.283	3.318	3.348
468	499	532	559	595	3.381	3.412	3.444	3.479	3.509
634	635	723	756	787	3.540	3.571	3.605	3.636	3.669
820	852	883	916	949	3.700	3.735	3.763	3.796	3.828
981	1.013	1.044	1.078	1.106	3.862	3.891	3.924	3.955	3.989
1.140	1.170	1.203	1.236	1.267	4.020	4.061	4.084	4.112	4.171
1.299	1.332	1.367	1.396	1.428	4.181	4.212	4.245	4.276	4.308
1.459	1.492	1.524	1.557	1.589	4.342	4.371	4.404	4.437	4.469
1.620	1.653	1.684	1.716	1.747	4.500	4.534	4.564	4.595	4.627
1.780	1.812	1.850	1.875	1.908	4.660	4.692	4.706	4.757	4.788
1.941	1.972	1.998	2.035	2.068	4.819	4.852	4.884	4.915	4.948
2.100	2.131	2.169	2.197	2.223	4.980	5.013	5.046	5.076	5.109
2.249	2.295	2.323	2.356	2.390	5.140	5.172	5.205	5.236	5.268
2.419	2.453	2.482	2.517	2.548	5.299	5.333	5.360	5.395	5.429
2.580	2.603	2.652	2.676	2.707	5.460	5.493	5.502	5.556	5.587
2.741	2.772	2.805	2.836	2.868	5.621	5.646	5.675	5.797	5.829

Les titres ci-dessus peuvent être présentés au remboursement, après payement du coupon n° 40, à échéance du 1er juillet 1951, à notre siège social, 48, Grande-Rue, à Château-Thierry, à la Banque centrale des coopératives, 31, rue de Provence, à Paris (9e) et enfin, à tous les guichets de la Société générale.

Titres amortis aux tirages précédents et non encore présentés au remboursement à ce jour.

Tirage 1943.
4.438

Tirage 1944.
1.180 4.230

Tirage 1945.
2.584

Tirage 1946.
2.388 4.196 5.540

Tirage 1947.
3.272 3.992 4. 232 5.798

Tirage 1948.
351 1.253 2.196 3.467
3.549 4.369

Tirage 1949.

18	57	134	213	482
641	835	873	1.031	1.265
4.696	4.814			

Tirage 1950.

12	49	87	123	160
271	309	382	456	530
604	642	678	715	826
864	974	1.011	1.085	1.159
1.196	1.233	1.269	1.603	1.641
1.862	2.167	2.195	2.218	2.289
2.306	2.389	2.417	2.454	2.491
2.568	3.183	3.897	4.008	4.415
4.452	4.600	5.043	5.081	5.122
5.155	5.191	5.377	5.414	5.488
5.879	5.920	5.921		

Le président du conseil d'administration, directeur général,
E. COUVRECELLE.

LES COOPERATEURS DE CHAMPAGNE

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES
SIÈGE SOCIAL: 48, GRANDE-RUE, A CHATEAU-THIERRY (AISNE)
Registre du commerce: 1297, Château-Thierry.

Dix-septième tirage du 27 mai 1952, effectué au titre de l'année 1952, sur l'émission d'obligations 5,50 0/0 juillet 1931.

La société Les Coopérateurs de Champagne, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission des obligations 5,50 0/0 juillet 1931, a racheté directement 3 obligations, ce qui fait que l'amortissement prévu pour 1952 ne portera que sur 199 titres au lieu de 202 ou:

Titres à amortir..... 202
Titres rachetés..... 3

Reste à amortir..... 199

Les 199 obligations dont les numéros sont désignés ci-après sont remboursables à 500 F à partir du 1er juillet 1952.

2	30	60	88	120	2.902	2.930	2.960	2.998	3.018
144	176	206	233	262	3.048	3.076	3.106	3.134	3.162
291	320	352	378	408	3.192	3.222	3.249	3.280	3.308
439	466	494	523	554	3.336	3.366	3.394	3.424	3.452
582	612	640	668	707	3.482	3.510	3.541	3.570	3.598
726	755	786	813	842	3.626	3.655	3.684	3.715	3.744
872	902	930	958	988	3.772	3.801	3.830	3.858	3.888
1.016	1.046	1.074	1.104	1.132	3.916	3.946	3.990	4.003	4.028
1.163	1.190	1.221	1.248	1.278	4.063	4.090	4.111	4.172	4.178
1.306	1.338	1.368	1.394	1.422	4.206	4.236	4.264	4.294	4.322
1.426	1.427	1.429	1.430	1.431	4.351	4.380	4.409	4.440	4.469
1.432	1.433	1.434	1.435	1.436	4.514	4.527	4.556	4.584	4.614
1.742	1.770	1.800	1.801	1.802	4.642	4.672	4.700	4.752	4.758
1.803	1.916	1.944	1.975	2.022	4.786	4.816	4.846	4.874	4.912
2.033	2.060	2.090	2.118	2.148	4.932	4.960	4.990	5.020	5.047
2.178	2.221	2.251	2.259	2.296	5.078	5.106	5.136	5.165	5.194
2.322	2.352	2.391	2.408	2.438	5.222	5.253	5.280	5.310	5.338
2.466	2.496	2.529	2.554	2.582	5.359	5.397	5.424	5.454	5.484
2.602	2.653	2.670	2.698	2.728	5.513	5.544	5.545	5.546	5.628
2.758	2.786	2.814	2.844	2.872	5.661	5.803	5.833	5.862	

Les titres ci-dessus peuvent être présentés au remboursement, après payement du coupon n° 42, à échéance du 1er juillet 1952, à notre siège social, 48, Grande-Rue, à Château-Thierry, à la Banque centrale des coopératives, 31, rue de Provence, à Paris (9e), et, enfin, à tous les guichets de la Société générale.

Titres amortis aux tirages précédents et non encore présentés au remboursement à ce jour.

Tirage 1944.
1.180 4.230

Tirage 1945.
2.584

Tirage 1946.
5.540

Tirage 1947.
3.272 3.992 4.232 5.798

Tirage 1948.
351 1.253 2.196 3.549 4.369

Tirage 1949.
18 57 134 641 835 873 1.265

Tirage 1950.

12	49	87	123	271
309	604	826	864	974
1.269	1.862	2.195	2 248	2.389
2.568	3.183	3.897	4.008	4.660
5.414	5.488			

Tirage 1951.

19	52	117	276	307
435	468	559	595	634
635	723	820	852	883
949	1.013	1.044	1.106	1.140
1.170	1.236	1.267	1.367	1.557
1.589	2.249	2.323	2.356	2.390
2.419	2.453	2.482	2.548	2.580
2.603	2.707	3.124	3.220	3.283
3.318	3.381	3.444	3.473	3.569
3.540	3.571	3.735	3.891	3.966
4.020	4.212	4.308	4.371	4.627
4.660	4.948	5.236	5.429	5.646
5.675	5.797			

Le président du conseil d'administration directeur général,
E. COUVRECELLE.

Ecole spéciale des Travaux Publics, du Bâtiment et de l'Industrie

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 52.650.000 F

SIÈGE SOCIAL: 57, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, A PARIS (5e)

R. C.: Seine 4961.

Liste des numéros d'obligations 5 0/0 1938 sortis au treizième tirage du 16 juin 1952, remboursables à 1.000 F à partir du 1er juillet 1952.

19	27	31	59	68	734	758	766	971	799
77	92	106	120	154	810	832	847	865	881
165	198	220	251	291	960	988	1.137	1.164	1.306
300	354	376	388	413	1.385	1.460	1.491	1.570	1.631
450	561	585	594	617	1.690	1.713	1.732	1.815	1.869
624	633	641	693	709	1.877	1.950	2.038	2.086	2.114

Titres amortis restant à rembourser.

Néant.

AVIS DIVERS

Les porteurs de parts de la **Coopérative centrale des producteurs d'œufs, volailles et lapins (C. O. VO. LA.)**, 1, rue Mondétour, à Paris (1er), sont convoqués en assemblée générale ordinaire le lundi 30 juin 1952, à dix-sept heures trente, 11 *bis*, rue Scribe, à Paris (2e convocation, l'assemblée générale convoquée pour le 23 janvier 1952 n'ayant pas atteint le quorum statutaire).

ORDRE DU JOUR

Compte rendu d'activité;
Compte rendu financier;
Approbation des comptes;
Quitus aux administrateurs sortants;
Elections au conseil d'administration;
Election du commissaire aux comptes;
Délégation de pouvoirs;
Budget et programme 1952;
Programme d'équipement;
Questions diverses.

CAISSE D'EPARGNE DE METZ

Comptes abandonnés.

Les déposants de la caisse d'épargne de Metz et de ses succursales sont informés que la liste des comptes abandonnés qui seront atteints par la prescription trentenaire au 1er janvier 1953 a été publiée le 14 juin 1952 dans le journal *Le Républicain lorrain*.

Le président du conseil d'administration,
G. HOCQUARD.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

12 avril 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. La **Société polonaise de tir en France** transfère son siège social de chez M. Kukioterynski, rue Charles-Marland, à la salle du bar Polski, impasse Duquesne, Bruay-en-Artois.

21 mai 1952. Déclaration à la préfecture d'Oran. **Coopérative scolaire de l'école de garçons de Lourmel.** But: éduquer socialement l'enfant, le faire vivre et prospérer dans la société et lui inculquer le goût et l'habitude du travail en commun. Siège social: école de garçons de Lourmel.

21 mai 1952. Déclaration à la préfecture de Melun. **Amicale des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes; établir un lien entre les familles et l'école afin de permettre à celle-ci de remplir pleinement sa mission éducative et sociale; prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire. Siège social: école de Vulaines-sur-Seine.

21 mai 1952. Déclaration à la préfecture de Melun. **Association des anciens combattants et mobilisés de la campagne 1914-1918.** But: fournir à tous ses membres les occasions de se rencontrer, de se mieux connaître, de renouer les liens de camaraderie formés sous les drapeaux, de soutenir les justes revendications de ses membres, des veuves de guerre et orphelins et enfin de s'entr'aider mutuellement. Siège social: mairie de Vulaines-sur-Seine.

22 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Tlemcen. **Association des parents d'élèves de l'école des religieuses trinitaires de Tlemcen.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école. Siège social: 10, rue Bellevue, Tlemcen.

23 mai 1952. Déclaration à la préfecture de police. L'**Union des anciens militaires titulaires d'emplois réservés à la Société nationale des chemins de fer français et des chemins de fer algériens** transfère son siège social du 3, rue Victor-Hugo, au 1, rue de Strasbourg, Colombes.

23 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Miliana. **Foyer rural de Borély-la-Sapie.** But: éducation, information technique et émancipation intellectuelle et sociale de ses membres. Siège social: mairie de Borély-la-Sapie.

23 mai 1952. Déclaration à la préfecture de Foix. **Foyer rural alzenois.** But: éducatif et récréatif; achat d'immeubles, de terrains, de matériel pouvant permettre l'éducation, l'information technique et l'émancipation intellectuelle et sociale de ses membres. Siège social: école publique d'Alzen.

23 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bergerac. **Association des parents d'élèves de l'institution Saint-Front.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: route de Pombonne, Bergerac.

24 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dreux. **Loisirs anetais,** association d'éducation populaire. But: favoriser le bon emploi des loisirs. Siège social: 13, rue Philibert-Delorme, Anet.

26 mai 1952. Déclaration à la préfecture de Tarbes. **Groupe artistique de Camales.** But: pratique du chant et de pièces théâtrales. Siège social: école publique, Camales.

29 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Sétif. **Association musulmane d'éducation et d'instruction.** But: répandre l'éducation et l'instruction arabes et islamiques parmi les enfants (garçons et filles) de la commune mixte des Biban. Dans ce but, créer une médersa; organiser des conférences et des cours littéraires; aider les élèves nécessiteux des écoles publiques en leur allouant des bourses. Siège social: chez le président, M. Karkache Lahcène, Sidi-Idir (commune mixte des Biban).

29 mai 1952. Déclaration à la préfecture de Gap. **Comité des fêtes et loisirs de la ville de Chorges.** But: organisation matérielle de toutes les fêtes officielles, bals et loisirs de la ville de Chorges. Siège social: mairie de Chorges.

31 mai 1952. Déclaration à la préfecture du Morbihan. **La Saint-Hubert de Colpo.** But: défense des intérêts agricoles, amélioration de la chasse, protection des récoltes, destruction des animaux nuisibles, lutte contre le braconnage. Siège social: chez M. Le Divenach, Kenaudrain en Colpo.

31 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Association des parents, anciens élèves et amis des écoles laïques de Saint-Hilaire-du-Harcouët.** But: se consacrer à tout ce qui concerne l'éducation populaire. Siège social: école des garçons de Saint-Hilaire-du-Harcouët.

2 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Beaune. **Société des chasseurs de Chaux.** But: répression du braconnage, conservation et repeuplement du gibier, destruction des animaux nuisibles, répression de la divagation des chiens, limitation des jours de chasse et protection des propriétés et des récoltes. Siège social: mairie de Chaux.

3 juin 1952. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. L'Association rennaise des colonies de vacances catholiques change son titre et devient **Association rennaise des colonies de vacances de l'Etoile de la mer.** Siège social: 21, rue Lesage, Rennes.

3 juin 1952. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Ecurie « Violette ».** But: grouper des personnes intéressées par la compétition automobile; développer le sport automobile. Siège social: 79, rue d'Alsace-Lorraine, Toulouse.

3 juin 1952. Déclaration à la préfecture de Tours. **Cantine scolaire de Montreuil.** But: distribuer des aliments chauds aux élèves des écoles publiques. Siège social: mairie de Montreuil.

4 juin 1952. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Bibliothèque des écoles de Maheima.** But: propager la littérature par des livres qui seront mis à la disposition des écoliers et de la population. Siège social: école de garçons, Maheima.

5 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Les Castors de Massy.** But: coordonner et promouvoir un ensemble d'efforts permettant aux chefs de famille agissant individuellement ou solidairement, dans le cadre de la législation des habitations à loyer modéré, d'accéder à la propriété d'une habitation en participant de leurs propres mains à sa construction. Siège social: 23, rue de la Division-Leclerc, Massy.

5 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Oran. **Ring-Club temouchentois.** But: enseigner et faire pratiquer, à ses membres actifs seulement, la boxe; préparer et entraîner des athlètes susceptibles de participer à tous galas, challenges, championnats. Siège social: stade des Sports, Aïn-Temouchent.

5 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Association d'éducation populaire de l'école paroissiale de Champoly.** But: organiser le fonctionnement matériel de l'école et toute œuvre post et périscolaire. Siège social: école paroissiale, au bourg, Champoly.

5 juin 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Boxing-Club d'Epinay.** But: pratique de la boxe et de l'athlétisme. Siège social: 32, boulevard Foch, Epinay-sur-Seine.

5 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Amicale des policiers de la circonscription d'Anzin.** But: resserrer les liens qui unissent tous les policiers de la circonscription et organiser des fêtes dont le produit est destiné aux œuvres sociales de la police et à l'œuvre dite de l'Arbre de Noël, pour les enfants des policiers. Siège social: commissariat de police, 8, place Roger-Salengro, Anzin.

6 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dax. **Club bouliste tyrossais.** But: développement du sport par les exercices du jeu de boules. Siège social: café Beneyx, place du Foirail, à Saint-Vincent-de-Tyrosse

6 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Redon. **Photo-Ciné-Club amateurs de Redon.** But: grouper les photographes et cinéastes amateurs en vue du développement de la technique et de l'art photographiques et cinématographiques. Siège social: 17, rue Saint-Michel, Redon

6 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **L'Egalité.** But: encourager et propager le goût du jeu de crosse. Siège social: mairie de Leval.

7 juin 1952. Déclaration à la préfecture de police. L'Association amicale des jeunes gens de Saint-Thomas-d'Aquin change son titre et devient **Amicale des anciens élèves de l'école Saint-Thomas-d'Aquin.** Siège social: 44, rue de Grenelle, Paris.

7 juin 1952. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **La Jeune France.** But: pratique des exercices physiques, et notamment du football. Siège social: école Saint-André, Saint-Prouant.

7 juin 1952. Déclaration à la préfecture de Nancy. **Musique municipale de Saint-Nicolas-de-Port.** But: éducation populaire, enseignement public, individuel et collectif de la musique. Siège social: mairie de Saint-Nicolas-de-Port.

7 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Senlis. **Club de loisirs Léo-Lagrange de Creil.** But: promouvoir et organiser les loisirs des jeunes, particulièrement par la création de clubs de loisirs. Siège social: hôtel de ville de Creil.

7 juin 1952. Déclaration à la préfecture de Périgueux. **Amicale laïque des parents d'élèves, anciens élèves et amis de l'école André-Boissière.** But: défendre, développer et prolonger l'école. Siège social: école André-Boissière, Périgueux.

7 juin 1952. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Allez Montaigu.** But: encouragement moral, matériel et financier sous toutes ses formes au Football-Club de Montaigu. Siège social: mairie de Montaigu.

9 juin 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Compagnie générale d'Electricité-Sports-Lyon.** But: faire pratiquer aux membres les exercices physiques, sports, jeux et entretenir entre eux des relations d'amitié. Siège social: 25, chemin de Cyprian, Villeurbanne.

9 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Pamiers. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Montaut.** But: gestion, fonctionnement et développement de l'école libre de Montaut. Siège social: salle du presbytère, Montaut.

9 juin 1952. Déclaration à la préfecture du Cantal. **Amicale des parents d'élèves et amis de l'école publique de Fournoulès.** But: entretenir les relations amicales entre élèves, anciens élèves, parents et amis de l'enseignement public. Siège social: école mixte de Fournoulès.

9 juin 1952. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. **Vespa-Club.** But: grouper le plus grand nombre de propriétaires ou utilisateurs de scooters Vespa; soutenir et défendre les intérêts des membres de l'association. Siège social: 13, avenue de Cran, Annecy

9 juin 1952. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Club alpin français** (section d'Avignon). But: pratique du sport en montagne. Siège social: 14, rue de la République, Avignon.

9 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Montbéliard. **Centre d'apprentissage agricole du Russey.** But: formation et instruction générale et professionnelle des fils d'agriculteurs Siège social: pensionnat de l'Immaculée-Conception, le Russey.

9 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. **Groupe artistique Bréguet.** But: distraire sainement les ouvriers et ouvrières désirant occuper leurs loisirs avec le chant et la fantaisie, en amateur. Siège social: maison Bréguet 3, boulevard Vauban, Douai

10 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dax. **Association aéronautique de l'Adour.** But: pratique en commun de la navigation aérienne. Siège social: 2, rue des Carmes, Dax.

10 juin 1952. Déclaration à la préfecture du Gers. **Société hippique de Gimont.** But: éducation physique de ses membres par la pratique des sports équestres et organisation d'épreuves hippiques pour atteindre ce but. Siège social: mairie de Gimont.

10 juin 1952. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Sporting-Club des Silencieux de Clermont-Ferrand.** But: encourager la pratique de tous les sports et entretenir entre ses membres de bonnes relations d'amitié et de camaraderie. Siège social : café-bar Cyrano, 25, avenue des Paulines, Clermont-Ferrand.

10 juin 1952. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. Le Football-Club de Fossemagne change son titre, qui devient **Amicale laïque Football-Club de Fossemagne,** et modifie ses statuts. But: défendre, développer et prolonger l'école. Siège social: école publique de Fossemagne.

10 juin 1952. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. Le Foyer rural de Saint-Sauveur-la-Lande change son titre et devient **Foyer laïque rural de Saint-Sauveur-la-Lande.** But : défendre, développer et prolonger l'école. Siège social : école publique de Saint-Sauveur-la-Lande.

10 juin 1952. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Commission médicale du centre médical mutualiste.** But: rassembler les observations scientifiques faites au centre médical et les publier; donner les avis techniques à la commission administrative du centre, entr'aide et solidarité. Siège social: 1, rue François-Moisson, Marseille.

11 juin 1952. Déclaration à la préfecture de la Réunion. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Jean-Marie-Vianey,** Cilaos. But: collaborer à la prospérité de l'école par tous moyens en son pouvoir et remplir les buts assignés par la loi. Siège social: étude de Me Vallon-Hoarau, Saint-Denis.

11 juin 1952. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Association libre d'entr'aide sociale du département des Vosges.** But : secourir les victimes du chômage total, des calamités agricoles, aussi bien qu'aider les jeunes ménages dans leur installation. Siège social : 32, rue Rualménil, Epinal.

11 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Amand. **Amicale laïque de Coust.** But: éducation scolaire, périscolaire et post-scolaire. Siège social: école publique de garçons, Coust.

11 juin 1952. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. **Métrix-Sports.** But: pratique du football. Siège social: Compagnie générale de métrologie, chemin de la Croix-Rouge, Annecy.

11 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Langres. **Cercle militaire d'escrime de la ville de Langres.** But: pratique de l'escrime (sabre, épée, fleuret). Siège social: hôtel de la Poste, Langres.

11 juin 1952. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association de culture populaire et des liens de compréhension franco-nord-africains.** But: organisation de conférences, publication de brochures et présentation de films. Siège social: 78, rue Roger-Salengro, Saint-Etienne.

12 juin 1952. Déclaration à la préfecture de Tarbes. **Amicale tarbaise de photo et de cinéma.** But: pratique de la photographie à titre amateur. Siège social: 46, rue Maréchal-Foch, Tarbes.

12 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Association locale des aides familiales rurales de la Chapelle-Saint-Florent.** But: aide aux familles. Siège social: Maison de l'éducation populaire, la Chapelle-Saint-Florent.

13 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Lure. Société de pêche **La Perche** de Chagey et Luze. But: repeuplement des rivières, répression du braconnage. Siège social: mairie de Chagey.

13 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Segré. **Association d'éducation populaire de Brain-sur-Longuenée.** But: créer, entretenir et développer des œuvres d'éducation populaire telles que écoles, patronages. Siège social: presbytère de Brain-sur-Longuenée.

13 juin 1952. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Comité de Marseille et des Bouches-du-Rhône de l'Œuvre de l'adoption.** But : recueillir les enfants abandonnés des deux sexes. Siège social: 54, rue Paradis, Marseille.

13 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association sportive des Quatre-Moulins.** But: faire participer ses membres actifs, qui sont les élèves du cours complémentaire, aux différentes compétitions sportives scolaires. Siège social: cours complémentaire des Quatre-Moulins, Brest.

13 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Romorantin. **Tennis-Club de Salbris.** But: pratique du jeu de tennis. Siège social: mairie de Salbris.

13 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dôle. **Solvay-Sports Tavaux.** But: pratique du football corporatif. Siège social : cercle Solvay, Tavaux-Cités.

14 juin 1952. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **La Chorale de Bruges.** But: former les jeunes au chant choral en vue de participer à différentes manifestations religieuses, civiles, patriotiques et de bienfaisance. Siège social: salle du Carros, Bruges.

16 juin 1952. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Association sportive du Moto-Club d'Avignon et de Vaucluse.** But: sports motocyclistes et mécaniques. Siège social : 2, rue de la République, Avignon.

16 juin 1952. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Association des dames de la Charité, œuvre des pauvres malades de la paroisse,** Avignon. But: visite des pauvres et des malades. Siège social: maison Saint-Vincent, 8, rue Grande-Fusterie, Avignon.

Paris – Imprimerie des *Journaux officiels* 31 quai Voltaire